

futuribles

analyse et prospective

L'Inde en développement

Les libertés dans le monde arabe

La famille, une affaire publique

Europe : la stratégie de Lisbonne

EN QUÊTE D'AVENIR

Appelés le 29 mai à se prononcer par référendum sur la ratification du traité établissant une Constitution pour l'Europe, les Français se sont massivement mobilisés (le taux de participation atteignant presque 70 %), très majoritairement pour le NON (près de 55 % des suffrages).

Comment analyser un tel scrutin allant à l'encontre de la campagne menée pour le OUI par les principaux partis politiques de droite comme de gauche ? De nombreux commentaires ont déjà été publiés sur le sujet. Il ne s'agit donc pas tant d'y revenir que d'explorer quels enseignements il convient d'en tirer pour l'avenir.

Malgré un débat politique peut-être plus riche que d'ordinaire, l'enjeu du scrutin ne fut pas clairement explicité. Et la confusion fut exploitée à outrance par des leaders politiques qui, bien que de bords a priori opposés, ont sans scrupules tiré profit d'un malaise profond. Y compris, et de manière particulièrement surprenante, par des leaders se réclamant de la gauche alors même que le traité, quelles qu'en soient les imperfections évidentes, eût permis de conférer aux institutions européennes quelques moyens pour faire contrepoids aux forces du marché, promouvoir plutôt que défendre, en Europe, un modèle de société conforme aux valeurs qui sont les nôtres.

En effet, le marché unique existe ; la monnaie unique également. La libre

circulation des biens et des services, des capitaux et des personnes, est une réalité sans doute incontournable, pour une large part, au niveau mondial, plus encore au sein de l'Union où elle fut de surcroît validée par les précédents traités, sans pour autant que ceux-là confèrent aux institutions européennes les moyens adéquats pour la réguler et doter l'Europe d'institutions politiques à même d'exercer pleinement leur rôle.

Faut-il donc en conclure que le NON massif du 29 mai (suivi du même verdict quelques jours plus tard aux Pays-Bas) constitue un manifeste en faveur d'un libéralisme sans limites, l'expression d'un refus massif contre tout changement, un vote de défiance vis-à-vis des institutions publiques et / ou de leurs dirigeants ?

Il semble bien qu'en France, une majorité d'électeurs, plutôt que de se prononcer sur l'Europe, aient saisi l'occasion pour affirmer leur opposition à un gouvernement de plus qui n'a pas tenu ses engagements. Quant au chef de l'État, je n'ose imaginer les raisons intimes expliquant qu'il n'en ait point tiré les justes conséquences en provoquant des élections anticipées qui auraient peut-être évité à la France de se trouver une fois de plus paralysée jusqu'à l'élection présidentielle de 2007.

Mais ce qui est tout à fait saisissant et éminemment préoccupant, est le cli-vage profond qui s'affirme entre « la

France d'en bas » vers laquelle bascule une grande partie des classes moyennes, qui a très majoritairement voté pour le NON, et celle des cadres, des professions intellectuelles, des diplômés de l'enseignement supérieur et des retraités, qui a opté pour le OUI. Entre la France des champs et celle des villes, entre la France des jeunes et celle des vieux...

Quelque 59 % des Français âgés de 18 à 34 ans ont voté NON ; 65 % des 35-49 ans également. Jamais le divorce n'a été aussi net entre les générations, entre les catégories sociales (81 % de NON chez les ouvriers), entre les territoires ruraux et urbains, les villes en expansion (Paris, Lyon, Bordeaux, Toulouse, Rennes...) et celles menacées (Lille, Marseille). La fracture sociale est complète ; le divorce entre les « élites » et la population consommé ; le malaise total, en France comme dans beaucoup d'autres pays européens.

Faudra-t-il attendre que surviennent des explosions encore plus violentes pour prendre la juste mesure des décisions à prendre ? En France, le gouvernement Villepin a fait de la lutte contre le chômage son principal cheval de bataille. Soit ! Il n'est pas le premier et force est de constater qu'en effet ce fléau, en rien inévitable, mine le moral de nos contemporains.

Je l'ai souvent rappelé dans ces colonnes¹ : à évolutions démographiques comparables et confrontés au même contexte extérieur, y compris au choc des nouvelles technologies, de la mondialisation et de la concurrence, les Européens voient leurs performances en termes d'emploi varier considérablement d'un pays à l'autre, d'un bassin

de vie à l'autre, notamment entre les pays scandinaves (où le niveau de prélèvement obligatoire est très élevé) et l'Allemagne ou la France. Nous avons des marges de manœuvre, encore convient-il d'en faire bon usage.

Le même gouvernement Villepin s'est donné 100 jours pour sauvegarder le système de protection sociale (ne faut-il pas plutôt le refonder ?) et surtout restaurer la confiance. Salutaire ambition ! À mi-parcours de cette période fatidique (et estivale) figurent le week-end du 15 août, souvent mis à profit pour passer discrètement des mesures impopulaires, mais aussi la nuit du 4 août, célèbre en raison du décret de 1789 relatif à l'abolition des privilèges, stipulant notamment qu'une Constitution et la liberté publique sont plus avantageuses que les privilèges dont quelques-uns jouissent et « dont le sacrifice est nécessaire à l'union intime de toutes les parties ».

Restaurer l'espoir, rétablir la confiance : l'Europe et la France assurément en ont besoin. Mais ceci ne saurait consister, une fois de plus, à afficher, comme au sommet européen de Lisbonne (en 2000), des grands objectifs qui n'ont ni de valeur symbolique suffisante pour mobiliser les compétences et les énergies, ni de caractère réellement programmatique.

L'Europe, la France, sont en panne de projet, de vision susceptibles de créer un véritable élan, en panne donc de désir et de volonté pour s'affranchir de leurs chaînes et aller de l'avant, devenir de vrais artisans d'un futur autre que celui de leurs ancêtres.

Hugues de Jovenel

1. Voir notamment les éditoriaux de *Futuribles*, n° 304, janvier 2005 et n° 306, mars 2005.

Joël Ruet ¹

Réformes et modèles de développement en Inde

UNE RÉPONSE PRIVÉE
À LA CRISE DU SECTEUR PUBLIC ?

L'Inde fait partie, avec le Brésil, la Russie et la Chine (BRICs), des pays dits émergents déterminants pour l'économie internationale des prochaines décennies. Outre son étendue géographique (un sous-continent) et son poids démographique (plus d'un milliard d'habitants en 2004), c'est l'ouverture économique de l'Inde et, en particulier, son positionnement dans le secteur clef des technologies de l'information, qui ont accéléré le développement du pays.

Néanmoins, comme le montre Joël Ruet dans cet article, l'Inde est toujours un pays à deux vitesses, avec une (petite) partie de la population qui bénéficie du développement et une très large partie, rurale et pauvre, encore largement exclue. La tant attendue classe moyenne, déterminante pour le passage à un stade supérieur de développement, tarde à apparaître, en raison notamment d'une crise de l'État central indien, qui peine à poursuivre le développement des infrastructures indispensables et à prendre en compte toute la diversité du pays.

Après une brève présentation de cet immense pays, Joël Ruet nous montre ici quelles sont les limites structurelles que connaît actuellement le pays et comment le secteur privé indien — dont il décrit les caractéristiques en détail — pourrait intervenir pour non pas supplanter, mais accompagner le secteur public. Une telle coopération public / privé constituerait, selon lui, une avancée déterminante pour la progression du développement économique de l'Inde.

S.D.

1. Chargé de cours Marie Curie à la London School of Economics, chercheur associé au CERNA (Centre d'économie industrielle), École des mines, Paris.

Les réformes économiques (libéralisation interne, ouverture économique Lexterne) structurent une transformation régulière de l'Inde. Mais le pays reste dual et se compose pour un tiers d'« *India* », l'Inde urbaine, et pour deux tiers de « *Bharat* », l'Inde rurale². Alors que plusieurs villes connaissent des transformations économiques rapides et que certaines entreprises se sont largement restructurées, modernisées, voire mondialisées, *Bharat* doit largement compter sur l'État pour préserver l'équilibre du pays. Mais à ce premier clivage se superpose une mosaïque de segmentations plus fines, que l'émergence du secteur privé déplace ou renforce, en même temps qu'elle offre des marges d'action.

En Inde sans doute encore plus qu'ailleurs, les seuls chiffres macroéconomiques ne traduisent pas la réalité d'une juxtaposition de microéconomies. Occupé à gérer le quotidien de cette variété, l'État indien a parfois sous-analysé le besoin d'une refondation de ses règles et procédures de fonctionnement ;

**Tableau 1 — Données économiques et sociales sur l'Inde
(données sur la Chine en référence)**

	Inde	Chine
Croissance annuelle du PIB, décennie 1980 (%)	5,7	10,3
Croissance annuelle du PIB, décennie 1990 (%)	5,8	9,7
Population totale 2002 (millions)	1 049	1 280
Population rurale 2002 (%)	72	62
Revenu par habitant (dollars US)	540	940
PIB à parité de pouvoir d'achat (dollars US)	2 670	4 580
Crédit national au secteur privé, en % du PIB (1990)	25,2	87,7
Crédit national au secteur privé, en % du PIB (2002)	32,6	136,5
Investissement direct étranger en % du PIB 2002	0,6	3,9
Commerce en % PIB*	13,3	49,0
Taux de pauvreté (critères nationaux)	24,0	6,0
Population à moins d'un dollar US par jour	34,7	16,6
Population à moins de deux dollars US par jour	79,9	46,7
Coefficient de Gini**	32,5	44,7
Indice de développement humain, rang mondial (2002)	127	94
Utilisateurs d'Internet (pour 1 000)	15,9	46,0
Espérance de vie à la naissance (années)	63,7	70,9

* Somme des importations et exportations, divisée par le PIB.

** Le coefficient de Gini est un indicateur du niveau d'égalité : plus il est proche de zéro, plus l'égalité est grande, plus il est proche de 100, plus l'inégalité est importante.

Sources : BANQUE MONDIALE. *World Development Report 2004*. Washington, D.C. : Banque mondiale, 2004 ; PNUD (Programme des Nations unies pour le développement). *Human Development Report 2004*. New York : Nations unies, 2004 ; OIT (Organisation internationale du travail). *International Trade Statistics 2003*. Genève : OIT, 2003 ; recensement 2001.

2. *Bharat* signifie Inde en hindi. La dichotomie « *India vs Bharat* » a été introduite en 1978 dans le débat politique et économique indien, par Sharad Joshi, dans une optique revendicatrice des campagnes à l'égard des villes.

plus que de l'essoufflement économique du mode de développement ancien et de ses contradictions, l'État indien souffre d'une crise organisationnelle systémique. Nous pensons que, pour mettre en place un nécessaire changement de paradigme, l'État indien n'a guère d'autre choix que de se saisir des opportunités offertes par l'essor du secteur privé : pour qu'un nouveau paradigme de développement se profile pour l'ensemble de l'Inde, il devra s'articuler sur une relation public / privé renouvelée et imaginative.

Chiffres macroéconomiques et mosaïque de microéconomies

L'Inde s'est engagée dans un changement de système économique et social (tableau 1). Mais elle est aujourd'hui à la croisée des chemins. Le PIB (produit intérieur brut) total du pays représente environ la moitié de celui de la Chine. L'Inde reste donc un pays en moyenne pauvre et par ailleurs massivement rural puisque 72 % de sa population vivent dans les campagnes. Mais ce niveau toujours faible ne doit pas occulter le fait que, à quelques soucis près sur le déficit public, l'Inde a stabilisé son économie à un niveau de croissance structurellement supérieur à celui du régime d'accumulation précédent. De même, la « moyenne » ne doit pas masquer certaines disparités, avec à la fois des secteurs qui sont de véritables atouts spécifiques dont dispose l'Inde urbaine, ainsi que des contraintes de redistribution sociale.

Les faits macroéconomiques ou la stabilisation sur une plus haute orbite de croissance

L'Inde possède une structure fédérale de gouvernement et il convient donc de considérer à la fois son gouvernement fédéral (le « Centre ») et les gouvernements des États fédérés.

Les gouvernements qui se sont succédé depuis 1991-1992³ à la tête de l'Union indienne ont poursuivi une politique de réformes. L'Inde aujourd'hui sortie d'un système de substitution aux importations, la situation macroéconomique s'est stabilisée. L'inflation était de 15 % en 1991-1992 et semble contenue depuis 1997 autour de 4 %⁴. La dette extérieure est contenue et son *ratio* au PIB est passé de 37,7 % en 1992 à 20,3 % en 2003. La part du gouvernement dans cette dette est passée de 60 % en 1991 à 40 % en 2003, au profit du secteur privé. De manière générale, la croissance a atteint les dernières années 5,7 % en moyenne (sur la période 1998-2002), avec un pic à 7,5 % en 2003-2004, et est structurellement de 6 %, car la base de l'écono-

3. L'année fiscale court du 1^{er} avril au 31 mars.

4. Hors un brusque rebond conjoncturel en 1998-99... à 13,1 % !

LA STRUCTURE FÉDÉRALE DE L'INDE

État fédéral, l'Inde compte 28 États (voir carte *infra*), dirigés chacun par un gouvernement d'État, localement élu, auxquels s'ajoutent des « territoires de l'Union ». Elle compte un gouvernement central, ou gouvernement de l'Inde, qui siège à New Delhi et est élu au plan national.

La Constitution distingue la « liste centrale » des sujets, du ressort du seul Centre (défense, énergie nucléaire, etc.), de la « liste des États » (distribution d'eau, certaines taxes et octrois, etc.), et de la « liste concurrente » du ressort conjoint du Centre et des États, le Centre étant en charge des politiques générales, et les États de leur transcription et de leur application. En matière fiscale le Centre est prépondé-

rant dans la collecte et il existe un système de transferts redistributifs vers les États (en fonction de leur niveau de développement, de leur population, etc.), mécanisme fondamental de pouvoir du Centre.

Par ailleurs, un « troisième niveau de gouvernement », au niveau local (villageois ou municipal), appelé de longue date de leurs vœux par de multiples partis, a théoriquement trouvé sa place dans les 73^e et 74^e amendements de la Constitution, en 1992. Douze ans après, en pratique, le « troisième niveau de gouvernement » peine à se voir transférer de réels pouvoirs fiscaux, budgétaires et discrétionnaires.

J.R.

DIMINUTION DES TRANSFERTS FÉDÉRAUX

Sur le plan fiscal, les réformes indiennes se sont largement résumées à la gestion de la face émergée de la fiscalité, par une diminution nette des transferts du Centre aux États, mais sans réel changement de régime (avec une diminution de près de 25 % des transferts entre 1990-1991 et 1996-1997, puis une stabilisation). Cette contrainte s'est en bonne partie matérialisée par une diminution des investissements au profit des dépenses courantes indispensables (et non l'amélioration

de la maintenance des infrastructures, malheureusement).

Les investissements des États passent de 2,5 % du PIB en 1990-1991 à 2 % en 1997-1998, pour un niveau de dépenses du Centre qui est stable, autour de 16 % du PIB. Ainsi, l'Inde est macroéconomiquement stable, mais la mise en place de conditions financières et fiscales d'un développement rapide et soutenable sur le plan national n'est toujours pas amorcée.

J.R.

mie manufacturière s'est élargie. La roupie s'est appréciée face au dollar et les réserves de change se montent à 130 milliards de dollars US (mai 2005).

Un point d'inquiétude à moyen terme reste le déficit public, important. Le déficit public cumulé du gouvernement fédéral et des gouvernements des États fédérés reste depuis 1995 à un niveau structurel de plus de 10 % du produit national brut (PNB). En y ajoutant le déficit des entreprises du sec-

INVESTISSEMENT DIRECT ÉTRANGER : EN ATTENDANT GODOT

L'investissement direct étranger (IDE) attendu en Inde ne s'est pas matérialisé. Ceci est en partie dû à la complexité administrative et à l'absence d'une réglementation claire. Par exemple, dans le secteur électrique, pourtant considéré comme prioritaire, il a fallu plusieurs années pour passer d'un schéma institutionnel à base de « lettres d'entente » avec les États, à des appels d'offres ouverts, garantis par les États ou le Centre, dans un cadre réglementaire considéré comme indépendant.

L'IDE, très faible initialement à 150 millions de dollars US en 1991, passe à deux milliards de dollars US en 1995-1996¹, pour se stabiliser autour de quatre milliards aujourd'hui. Ce niveau reste

structurellement faible, y compris face aux propres objectifs indiens — le 10^e plan quinquennal (2002-2007) tablait sur 7,5 milliards. Surtout, le taux de réalisation des IDE approuvés reste — sauf exception — inférieur à 50 %, dénotant des difficultés pratiques d'investissement dans le pays.

Ainsi, alors même qu'il s'envolait pour des pays comme la Chine, l'IDE a stagné en termes absolus pour l'Inde, et donc en fait chuté en termes relatifs. Ceci est par ailleurs un phénomène régional : en 1991, la part de l'Asie du Sud représente 60 % de la totalité des investissements directs étrangers en Asie, mais n'en représente plus que 20 % en 1999.

J.R.

1. BANQUE MONDIALE. *India Country Economic Memorandum: Five Years of Stabilization and Reforms: The Challenges Ahead*. New Delhi : Banque mondiale, août 1996, rapport n° 15882-IN, 215 p.

teur public, il est structurellement supérieur à 11 %⁵ et la part du déficit des États fédérés semble être politiquement incompressible. La faible assiette fiscale (13 % du PIB) va dans un avenir proche nécessiter une réforme fiscale d'envergure et conditionner les marges publiques d'une croissance partagée, d'autant plus que l'IDE (investissement direct étranger) ne constituera pas une source de croissance importante. Mais la dette publique, si elle augmente rapidement, reste aujourd'hui essentiellement nationale.

Les enjeux de la redistribution : India, les pauvres des villes et Bharat

À qui bénéficie ce nouveau régime de croissance ? Si l'on compare les recensements de 1991 et 2001, le taux d'alphabétisation dans la population âgée de plus de sept ans est passé en 10 ans de 52 % à 65 %. Le taux de pauvreté serait, lui, passé de 36 % à 24 % sur la même période. Mais si l'on ajoute

5. Source : Fonds monétaire international (FMI). Le déficit du gouvernement de l'Union indienne (le « Centre ») représentait 8,3 % du PNB en 1991-92. Il est assez rapidement descendu à 5,9 % du PNB en 1995-1996 (cf. BANQUE MONDIALE. *India Country Economic Memorandum: Five Years of Stabilization and Reforms: The Challenges Ahead*. New Delhi : Banque mondiale, août 1996, rapport n° 15882-IN, 215 p.), mais s'est depuis stabilisé à ce niveau.

les « quasi-pauvres », difficilement quantifiables, le pari gouvernemental du 10^e plan quinquennal (2002-2007), qui extrapole pour 2012 un taux de pauvreté en dessous du seuil des 5 % (et qui a pour hypothèse une croissance économique soutenue de 8 % !) relève plus du domaine de l'autopersuasion... Au-delà des chiffres macroéconomiques, ce qui est certain, c'est que les dynamiques de croissance opèrent aujourd'hui dans les sections les plus riches des villes d'*India*. Le modèle de croissance s'est conceptuellement déplacé des dépenses publiques aux investissements privés, des campagnes vers les villes, d'un certain équilibre entre États à une distorsion croissante.

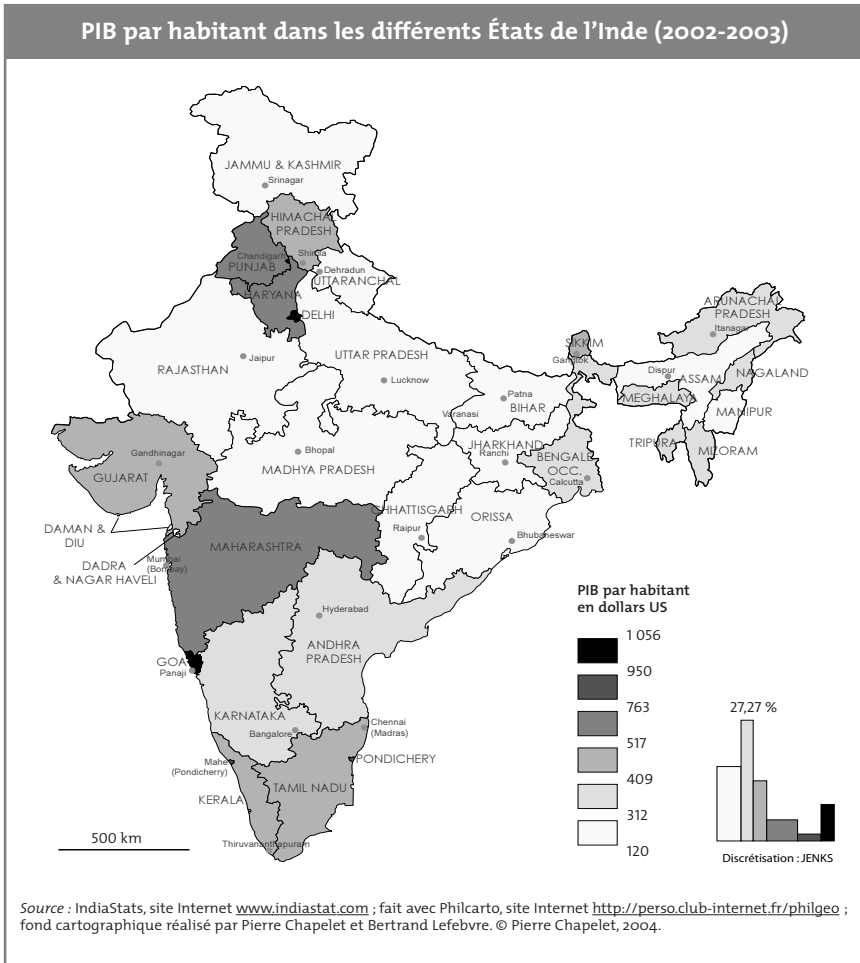
Indiens des villes et Indiens des champs : India vs Bharat ?

On l'a dit, l'Inde est toujours, sur le plan démographique, massivement rurale, avec 72 % de la population dans les campagnes. Les agriculteurs comptent pour 58 % de la population active en 2001 mais leur production de richesse semble s'être stabilisée autour de 28 % du PIB, dans une situation où la révolution verte avait déjà engendré une « polarisation sociale et régionale ⁶ », puisque ayant profité aux seules zones irrigables et aux paysans ayant les moyens d'investir dans l'irrigation. Dix années de réformes non centrées sur le monde rural n'ont pas remédié à cette situation.

Pour l'État indien, l'équation des campagnes est simple ; elle est financière et fiscale. Par exemple, le seul déficit courant du secteur électrique peut représenter le double du budget de santé et d'éducation (c'est le cas en Andhra Pradesh). Quand par ailleurs ses instituteurs n'assurent plus leurs cours ou que ses hôpitaux n'ont quasiment plus de budgets de fonctionnement, l'État a le choix entre le cosmétique (ce qu'il fait en général) et de (rares) mesures innovantes : l'Andhra Pradesh pousse en avant la *e-governance* pour ses campagnes, le Madhya Pradesh a lancé un programme d'éducation par des enseignants villageois avec un salaire « local ».

Quel que soit le succès de telles mesures, cependant, le choix politique est implicitement fait : les allocations budgétaires aux campagnes resteront minimales tant que des ressources supplémentaires n'auront pas été trouvées. Convaincra-t-on les villes de redistribuer, qui produisent 50 % des richesses en 2001 ? Les mécanismes fiscaux sont bien faibles. À l'heure actuelle, les effets d'entraînement économique restent locaux : si les mégapoles changent à vue d'œil, les campagnes, largement, demeurent. Et les villes hébergent également 100 millions de pauvres urbains avec des problèmes environnementaux qui vont croissant. Quand la création de richesse

6. LANDY Frédéric. « Réforme agraire et révolution verte : l'impossible synthèse indienne ». *Cahiers agriculture*, n° 5, 1996, pp. 271-281, Paris.



tend à se concentrer dans les villes, Inde rurale et Inde urbaine divergent bel et bien ⁷.

D'un État à l'autre

Qu'en est-il à l'échelle de l'Inde, selon les divers États ? La diminution des transferts redistributifs centraux pose la question de la convergence économique des différents États. En effet, P. Cachin et R. Sahay ⁸ ont montré que

7. KUNDU Amitabh. « Urbanisation and Urban Governance, Search for a Perspective beyond Neo-liberalism », *Economic & Political Weekly*, vol. XXXVIII, n° 29, 19 juillet 2003, pp. 3079-3087.

8. CACHIN Paul, SAHAY Ratna. « Regional Economic Growth and Convergence in India ». *Finance & Development*, mars 1996, FMI.

RÉFORMES ET RÉSEAUX D'ALLIANCES AU PRISME DE L'ALTERNANCE POLITIQUE DE 2004

« Victoire des pauvres », « surprise démocratique », les élections générales indiennes de mai 2004, qui ont ramené au pouvoir le parti du Congrès et ses alliés, ont souvent été analysées comme un vote sanction des pauvres, supposés ruraux, contre les riches urbains, sur fond de manichéisme réducteur à la « droite-gauche » entre BJP (Bharatiya Janata Party, parti nationaliste hindou) et parti du Congrès. Le Congrès comme le BJP sont aujourd'hui des entités composites, un continuum existe entre les deux partis et leurs politiques économiques vont se ressembler étrangement.

Dans une Inde qui compte 18 langues officielles, un millier de dialectes, autant de communautés, des villes-mégapoles fragmentées et une myriade de villes moyennes (plus de 300 villes de plus de 100 000 habitants), les solidarités objectives et les clivages ne sont dès lors pas nécessairement où on les cherche, et les clivages droite-gauche ou villes riches-campagnes pauvres sont réducteurs, trompeurs.

Dans ce contexte, l'importance de la composante « moderniste », efficace, donc redoutable, du BJP est sous-analysée. Elle intègre avec habileté jeunesse dorée au portable, ingénieurs *high-tech*, mais aussi populations tribales et victimes rurales du mal-développement. Principale force de

banalisation du parti, elle a permis, aux élections locales du Gujarat en décembre 2002, le plébiscite du gouvernement local BJP qui avait en sous-main soutenu les pogroms antimusulmans six mois auparavant. Cette alliance objective fonctionne toujours, qui a porté au pouvoir le BJP dans les élections locales des États clefs du Madhya Pradesh et du Rajasthan en décembre 2003. Cette alliance est durable, transclasses, à la fois rurale et urbaine.

L'analyse manichéenne entre BJP riches urbains et Congrès pro-pauvres, se brouille encore plus si l'on considère les élections locales dans la « vitrine technologique » de l'Inde — mais à *hinterland* pauvre — qu'est le Karnataka (capitale : Bangalore, la Silicon Valley de l'Inde). Le rejet local du Congrès en mai 2004 fut économique et social.

S'il y a donc sociopolitiquement aujourd'hui une tension entre villes et campagnes, elle est beaucoup plus complexe et graduée que le simple manichéisme riches-urbains-BJP-droite / pauvres-ruraux-Congrès-gauche ne le laisse à penser. En vérité, les deux grands partis se cherchent des réseaux d'élites alliées, avec leurs réseaux de clientèle. Après l'alternance, la continuité dans les grandes lignes économiques et la libéralisation est d'ores et déjà confirmée.

J.R.

ces transferts ont permis, sur longue période (1960-1995), de réduire les écarts de revenus par habitant entre États. Aujourd'hui, les tendances historiques évoluent insensiblement. Si le Maharashtra (État de Bombay) demeure industriellement actif, le Tamil Nadu (État de Madras) est passé devant en termes d'investissement total (étrangers plus nationaux). Des villes comme Bangalore mais aussi Hyderabad, sont capables d'attirer des investissements.

Cependant, cette redistribution relative des rôles pour les zones les plus riches ne doit pas cacher l'accroissement global des inégalités entre États. On

constate, sur la décennie 1990, une corrélation entre croissance totale sur la période et niveau initial de PIB ⁹ par habitant. Ainsi les États les plus riches s'enrichissent-ils toujours plus vite. Les exceptions, ou États procédant à un rattrapage, sont rares : le Bengale occidental (Calcutta) et le Kérala qui, avec un niveau de départ de PIB par habitant deux fois plus faible, ont une croissance totale sur 10 ans équivalente à celle du Maharashtra, alors que le Panjab qui était le plus riche, marque une croissance de moitié de ces États. Les États indiens sont entrés en compétition entre eux (voir carte *supra*).

L'Inde a accédé à une nouvelle orbite de croissance, mais qui a créé de nouveaux enjeux redistributifs, eux-mêmes enjeux de l'alternance ambiguë des dernières élections.

Dès lors, l'attention portée à quelques seuls indicateurs macroéconomiques entend créer son propre espace de cohérence et de justification. Elle peut retracer une histoire libérale ¹⁰ mais ne permet pas de souligner les évolutions sectorielles et sociales, qui constituent les véritables déterminants d'une modification de l'administration économique du pays et de son régime d'accumulation. L'histoire économique contemporaine de l'Inde sera-t-elle celle de l'amorce d'un changement de paradigme de développement ?

Obsession financière vs changement systémique de paradigme pour le secteur public

Une lecture qui néglige des réalités plus complexes

Gilbert Étienne ¹¹ montre que les réformes étaient en gestation depuis les années 1980 au sein du parti du Congrès comme d'une partie de la haute bureaucratie. Le régime d'accumulation précédent, s'il avait sur 40 ans permis la constitution et l'intégration d'une économie nationale, une industrialisation relative et, surtout, de mettre structurellement fin au problème de sécurité alimentaire, était très largement fondé sur une économie largement coordonnée par des interventions discrétionnaires des différents niveaux de l'État, et un clientélisme afférent. C'est ce qu'on a pu qualifier de « socialisme indien, ou les soviets sans l'électricité ». Plus structurellement, le développe-

9. Les statistiques indiennes donnent des estimations du *State Domestic Product*, qui est la création de richesse au niveau de chaque État hors échanges et est similaire à un PIB.

10. CHAUDHURI Basudeb. « Les réformes économiques indiennes. Éléments de bilan » ; et SARKAR Jayati, SARKAR Subrata. « Libéralisation, mode de financement et performance des entreprises en Inde ». *Revue Tiers-monde*, n° 165, décembre 2001, respectivement pp. 17-32 et pp. 61-82.

11. ÉTIENNE Gilbert. « L'heure des réformes économiques ». In JAFFRELOT Christophe (sous la dir. de). *L'Inde contemporaine, de 1950 à nos jours*. Paris : Fayard, 1997, chapitre 5, pp. 109-128.

ment indien s'est conceptuellement caractérisé par une administration juridique et politique des dépenses publiques, plus que par une véritable construction d'actifs publics. Avec pour effet une rentabilité décroissante et une inégalité sociale d'accès. Absence d'évaluation coûts-bénéfices et donc, conceptuellement, absence de logique d'investissement public en tant que tel ¹², typique des systèmes socialistes ¹³.

Après des décennies de ce régime, les retards accumulés en termes de maintenance et de modernisation sont énormes. Le secteur électrique indien, par exemple, a un déficit annuel supérieur à six milliards de dollars US, c'est-à-dire supérieur au montant de l'IDE, et qui représente 1,5 % du PIB, alors même qu'un programme de remise aux normes des centrales électriques existantes conduirait en moyenne à un taux de rentabilité de 116 %. Exemple parmi d'autres : dans les transports, la santé, l'éducation, le secteur public ne fournit plus ses services ni ses produits dans des conditions satisfaisantes. Ses usagers aisés doivent mettre en œuvre des stratégies onéreuses pour faire face à la pénurie, ou se tournent vers l'appropriation illégale des ressources publiques (corruption). Les subventions non discriminées de l'État, donc proportionnelles à la consommation, profitent dès lors largement aux segments riches de la société.

La crise des secteurs publics, centrés sur une comptabilité publique qui privilégie la dépense et l'exécution budgétaire comme outils et paramètres de décision, est de ce fait toujours analysée en termes d'absence de ressources publiques, et jamais en termes d'efficacité des dépenses, de possibilités de création de ressources internes ou d'effectivité du service fourni. Une politique macroéconomique de diminution des dépenses et de recours à l'investissement privé constitue alors un discours paradoxalement cohérent avec les éléments de justification développés par l'ancien système, sa « fuite en avant ». Mais elle est en pratique incapable de mettre à jour les déficiences structurelles du précédent modèle de développement, ou de les dépasser. En effet, ce que ce discours ne dit pas, c'est que, pour la réforme d'un secteur public post-socialiste, l'important est que le secteur privé s'y investisse en tant que gestionnaire et partenaire, et non pas en tant qu'investisseur financier. Cette narration est par ailleurs opaque quant à la nouveauté de certaines dynamiques en partenariat entre public et privé (traitées dans la dernière partie de cet article).

12. RUET Joël. *Privatising Power Cuts? Ownership and Reform of State Electricity Boards in India*. New Delhi : Academic Foundation, 2005, 339 p.

13. Cf. pour le socialisme européen : HIRSCHHAUSEN Christian (von). « From Privatization to Capitalization: Industrial Restructuring in Post-socialist Central and Eastern Europe ». In DITTRICH Eckhard, SCHMIDT Gert, WHITLEY Richard (sous la dir. de). *Industrial Transformation in Europe: Process and Context*. Londres : Sage Publications, 1995 ; GIRAUD Pierre-Noël. « Économie et propriété dans les socialismes ». Communication au colloque de Cerisy, 1999. Paris : CERNA, 2000.

Prendre du champ sur les problématiques du secteur public : l'impossible privatisation

Quel peut être le rôle du privé dans le déblocage du secteur public ? Sans doute pas de financer l'ancien système en relais d'un modèle qui a atteint ses limites, ni même de le « racheter » en l'état, ce que proposent les tenants de la privatisation. Les entreprises publiques sont au nombre de 234 en ce qui concerne celles dépendant du gouvernement de l'Union, et de 1 020 pour celles dépendant des États. De 1998 à 2002, période de pic des privatisations du gouvernement BJP au niveau de l'Union, le contrôle de six firmes de l'Union a été privatisé, et 46 ont vu leur part d'actionnariat public diminuer mais rester majoritaire. Les privatisations au niveau des États sont négligeables. Le privé n'est pas intéressé.

L'ensemble de la rationalité du processus de privatisation doit être repensé. Beaucoup d'entreprises publiques, qu'elles dépendent du gouvernement fédéral ou des États fédérés, compte tenu de leur fonctionnement administré actuel, sont tout à fait impossibles à valoriser en l'état par des investisseurs. La question de leur valeur est alors une question parfaitement non articulable à des fondamentaux économiques ¹⁴. Ainsi que le rapporte Bibek Debroy ¹⁵, « le désinvestissement a été déterminé par la nécessité tactique de financer le déficit fiscal. C'est peut-être la raison pour laquelle le mot privatisation n'a pas été utilisé jusqu'à récemment, le mot désinvestissement tendant à impliquer un choix "mou". » L'amélioration de l'efficacité, de la concurrence, ainsi que l'ouverture et l'approfondissement du marché des capitaux ont été relégués à un rôle secondaire, et l'État indien n'a pas su mettre en place de rapport clair avec les investisseurs.

S'il s'agit d'attirer les capacités de gestion privées, propres à mettre en place un changement de paradigme dans la gestion de ressources limitées, alors ni les formes de décentralisation du pouvoir de décision, ni les formes de partenariat de contrat de gestion, ni des réformes mettant en œuvre des subventions ciblées ou directes ne sont à exclure. Ce terrain est bien sûr en pleine évolution et peu de règles stables existent. Quelques régularités émergent cependant : la privatisation est un outil difficilement applicable, sauf dans les États où à la fois le revenu moyen est bon et la gouvernance dépasse un certain seuil, alors que d'autres voies de réforme demeurent. En particulier, le contrat de gestion est tout à fait adapté aux situations d'États à faible revenu par habitant, et nombre de réformes post-socialistes chinoises ont en pratique consisté à redonner aux dirigeants d'unités productives — qui se sont ainsi comportés de manière « privée » — le pouvoir discrétionnaire de fonder

14. RUET Joël. *Op. cit.*

15. DEBROY Bibek. « Privatisation in India ». In « Privatisation in South Asia ». *Liberal Times*, vol. VII, n° 2 (numéro spécial), 2000, pp. 9-16, New Delhi.

certaines de leurs décisions sur des mesures de coûts, et des choix commerciaux et économiques ¹⁶. Un contrat de gestion stable établissant une flexibilité des promotions et des carrières est peut-être pour l'Inde le cadre adapté à un tel changement.

L'enjeu à venir est donc un enjeu de gestion, car des marges de progrès existent. D'autant plus que les entreprises publiques indiennes sont appelées à développer des stratégies internationales pour être compétitives avec les entreprises mondialisées, ainsi qu'à soutenir le décollage économique de l'Inde. La bonne nouvelle est que, après une décennie d'échecs de réformes limitées, l'analyse économique du secteur public indien a progressé. Sa complexité et l'impact des diverses solutions sont mieux connus ; un processus d'apprentissage s'est déroulé. L'État peut-il utiliser dans sa réforme le dynamisme du privé ?

Le secteur privé comme auxiliaire ou comme moteur du développement ?

Discutons l'évolution du secteur privé au cours de la décennie écoulée ainsi que son articulation au secteur public. Distinguons le secteur des communications et des technologies de l'information (TI) d'une part, et les secteurs de l'industrie et des services classiques d'autre part.

Deux sociologies des entreprises indiennes

En 10 ans, certains secteurs de production ou services ont connu un développement important : automobile, hôtellerie pour les plus en vue. Pour les produits manufacturiers moyens, les importations (entre autres, de Chine) ont aussi joué un rôle important. La petite consommation s'étend mais, en dehors des villes les plus importantes, la véritable « classe moyenne » de 100 à 200 millions d'habitants demeure introuvable ¹⁷. Le capitalisme indien conserve largement une structure où se côtoient une mer de micro-entreprises et quelques conglomérats ¹⁸. Les mesures autorisant l'investissement des entreprises indiennes à l'étranger commencent à se relâcher et, si elles restent limitées, il y a sans doute eu une inflexion en 2004-2005.

16. HUCHET Jean-François, RICHET Xavier. *Les Groupes industriels chinois à la recherche d'un nouveau gouvernement d'entreprise*. Hong Kong : CEFC (Centre d'études français sur la Chine contemporaine), *working paper* n° 2, octobre 2000.

17. Ce qui n'est guère surprenant : cette population est essentiellement localisée dans les 35 villes ou agglomérations de taille « millionnaire » de l'Inde, qui ont un taux de pauvreté urbaine de l'ordre de 30 %. Parmi les 70 % restants des habitants de ces villes, tant s'en faut, tout le monde n'appartient pas à la *middle class* — en réalité, ce sont plutôt les riches d'une Inde pauvre.

18. DORIN Bruno, FLAMANT Nicolas, LACHAÏER Pierre et VAUGIER-CHATTERJEE Anne. *Le Patronat en Inde : contours sociologiques des acteurs et des pratiques*. New Delhi : CSH (Centre de sciences humaines), juin 2000.

Les entreprises ont vu en 1991 le moyen d'amorcer la déréglementation du contrôle des entreprises et la sortie du « Licence Raj », ou ère de contrôle par licences administratives. Concernant les conglomérats, la révolution copernicienne a lieu sous nos yeux : ces grandes entreprises privées conservent toujours une structure de contrôle familiale mais leur stratégie s'autonomise maintenant, elles qui furent longtemps — sans doute jusqu'au tournant des années 2000 — articulées au pouvoir politique, via le soutien de grandes banques publiques, ou privées mais sous réglementation de l'État finançant les secteurs prioritaires.

Longtemps hétérogène au capitalisme mondial de par sa structure conglomérale, le capitalisme indien se recentre. Toujours fragile face à des fusions-acquisitions qui deviendraient possibles avec une convertibilité complète de la roupie, le patronat reste *in fine* satisfait d'une ouverture lente du pays, qui lui donne le temps d'amorcer une restructuration financière et de ses activités. En particulier, la possibilité de développer une industrie bancaire moderne est appelée de leurs vœux par les industriels et les banquiers eux-mêmes.

Le secteur des télécommunications s'est, lui, complètement transformé. L'ouverture des télécommunications a été initialement lente, des débats nourris ont accompagné le fonctionnement de l'autorité de réglementation, et les opérateurs historiques sont longtemps demeurés associés à l'autorité de réglementation et d'attribution de licences. Mais, aujourd'hui, le secteur a développé une véritable concurrence, les prix ont largement baissé et le téléphone portable a fait une entrée importante en termes relatifs. Cela a été rendu possible grâce à la révolution technologique des 10 dernières années. Celle-ci a considérablement abaissé les coûts d'infrastructure et supprimé, de par le monde, le caractère de monopole naturel de leur exploitation. Sa reconfiguration ainsi que les stratégies industrielles sur la boucle locale et l'articulation aux communications longue distance ou à l'Internet, sont en cours d'élaboration ¹⁹.

Le secteur des technologies de l'information, en quelques années, via les logiciels puis les services, a véritablement émergé comme secteur exportateur. Il a de manière spectaculaire « remonté la chaîne de création de valeur ». Depuis 1994, la croissance du secteur varie entre 40 % et 50 % par an. Son chiffre d'affaires était de 8,7 milliards de dollars US en 2000-2001 et a atteint 12 milliards en 2002-2003 (dont 60 % exportés vers les États-Unis et 24 % vers l'Europe ; le secteur représente autour de 2 % du PIB et plus du quart des exportations). Si le secteur a initialement réalisé de la sous-traitance peu qualifiée, il propose aujourd'hui des services et du conseil de qualité mondiale. Certaines *start-ups* adoptent dès leur création une stratégie parfaitement mondiale, avec un apport par des capital-risqueurs américains (ou d'origine indienne, enrichis aux États-Unis), des contrats avec les grandes entreprises

19. BOMSEL Olivier, RUET Joël. *Digital India: Report on the Indian IT Industry*. Paris / New Delhi : CERNA / CSH, rapport d'étude au CFCE (Centre français du commerce extérieur), 2001, 170 p.

américaines de logiciels, de télécommunications et de conseil. Leur modèle d'organisation interne et de prise de décision est également nouveau pour l'Inde : structure hiérarchique plate, organisée de manière modulaire, par projets. Le secteur des TI a de plus un effet d'entraînement sur les services,

HAUTES TECHNOLOGIES, DISTRICTS INDUSTRIELS, DISTRICTS URBAINS

Dans les districts urbains de Delhi et Bombay, c'est la spécialisation de l'économie locale — le gouvernement à Delhi, la finance à Bombay — qui a structuré et induit le développement des compagnies de technologies de l'information (TI) (et de biotechnologie). Le système des parcs technologiques rassemble les compagnies orientées à l'export dans des zones spécialisées comme New Bombay, Noida, ville satellite planifiée de Delhi, ou Gurgaon, ville satellite de Delhi au bourgeolement chaotique. Ces districts constituent des campus au milieu de villes nouvelles, avec accès aux infrastructures, à un meilleur environnement industriel, mais aussi des désavantages (loyers élevés, congestion des transports, pollution...) liés à leur insertion dans de larges agglomérations urbaines.

Bangalore, à l'instar de la Silicon Valley, possède une longue histoire d'ingénierie liée à la défense. Le développement des TI a démarré dès 1984, avec le développement *offshore* d'un centre de Texas Instruments. Diverses institutions académiques sont venues s'ajouter à l'Institut indien des sciences et les compagnies de TI se sont agrégées pour faire de Bangalore la plus grande concentration d'entreprises de TI en Inde. Programmation de qualité certifiée par des normes mondiales, ou recherche-développement se retrouvent dans le premier district industriel indien de hautes technologies.

Au-delà du modèle initial d'*outsourcing*, les compagnies indiennes ont très vite développé leurs propres actifs : parties modulaires — donc réutilisables — de programmes, lignes de produits finan-

cées via les services, développement de solutions totales pour un portefeuille de clients avec lesquels elles sont aujourd'hui en quasi-intégration, pour lesquelles elles ont bâti des actifs spécifiques. Les entreprises de biotechnologies tentent aujourd'hui d'émuler ces stratégies, même si la phase de développement « industriel » reste incontournable pour ce secteur, qui peut de plus difficilement compter sur un financement via les services. Les partenariats scientifiques avec les instituts publics de recherche se multiplient. La ville compte aujourd'hui 55 000 professionnels des TI, il y a 73 universités d'ingénierie dans l'état du Karnataka, dont 18 à Bangalore ; la ville possède 103 instituts de recherche-développement.

Hyderabad, dont le slogan est « *It's happening by design* », a réussi à attirer les plus grandes entreprises américaines. Une partie de sa population, formée, avait participé à la fuite des cerveaux (*brain-drain*), permettant aujourd'hui un retour des cerveaux locaux (*reverse brain-drain*). Une des originalités de la politique de cet État a été d'accompagner le développement privé par une politique de gouvernance électronique pour ses citoyens, avec l'aide de la compagnie Oracle puis de Microsoft, qui ont à eux seuls conféré un « effet de marque » à cette localisation. Le soutien aux infrastructures, à un parc technologique très avancé, ont assuré le succès de ce district industriel, aujourd'hui juste derrière Bangalore.

Madras et surtout Calcutta sont en retard relatif.

J.R.

le logement, l'hôtellerie et, bien sûr, sur les télécommunications, ainsi que le montre par exemple le développement récent de villes comme Bangalore, Hyderabad ou même Gurgaon, dans la banlieue de Delhi.

Des bureaucrates et des entrepreneurs

Dans leur développement, les TI ont bénéficié du soutien de l'État. En retour, les TI peuvent rendre possibles certaines politiques publiques. Le gouvernement indien a créé les *Software Technology Parks of India* (STPI, parcs technologiques) afin d'aider au développement du secteur, associé à des mesures d'exemption fiscale. C'est un outil important d'aménagement du territoire, puisque 18 zones ont déjà été identifiées pour accueillir un STPI. À l'inverse, certains gouvernements d'États ayant une politique volontaire sont payés de retour : un exemple intéressant est celui de l'État d'Andhra Pradesh, État du sud de l'Inde dont la capitale, Hyderabad, montre un dynamisme économique sans précédent dans son histoire. Le modèle est très intéressant du point de vue de l'État : en effet, le gouvernement d'Andhra Pradesh n'a investi que 20 % dans la construction de Cyberabad, le STPI d'Hyderabad, le reste étant financé par les entreprises privées. De plus, on peut estimer que pour un emploi créé dans les TI, quatre à cinq emplois sont induits dans les secteurs classiques ²⁰. Ainsi, la nouvelle économie est essentiellement financée sur la valorisation de réseaux, et non plus sur un modèle de dépenses planifiées. Ceci peut-il se transposer à d'autres secteurs ? Cela peut-il constituer un nouveau modèle de développement ?

Dépassons sur ces bases l'analyse sectorielle et examinons l'implication possible du secteur dans la gestion de services municipaux, ainsi que la question générale de la refonte du service public en association avec le secteur privé. Sur ces questions, l'Inde et ses villes peuvent être considérées, avec d'autres pays ou villes (Johannesburg par exemple) comme un laboratoire où se tentent des expériences intéressantes et, peut-être, se dessineront des modèles novateurs de coopération entre le privé et le public.

La première question peut être illustrée par l'expérience de la *Bangalore Agenda Task Force* (BATF). Bangalore est un district industriel (ou réseau de clients-fournisseurs avec externalités positives fortes) de TI de tout premier plan. La BATF est un groupe de travail soutenu par l'État, sur proposition initiale des plus grandes entreprises de TI implantées localement, qui le composent. Son président est le président de la compagnie de TI Infosys, le secrétaire est le *Commissioner* ou chef de l'administration de la municipalité de Bangalore. L'ensemble des responsables d'administrations (y compris municipalité, police, télécommunications, électricité, transports, etc.), et une quin-

20. *Source* : entretien, STPI, Hyderabad.

zaine de chefs d'entreprise et quelques responsables d'organisations non gouvernementales (ONG) achèvent de constituer la BATF, placée sous le patronage du ministre en chef de l'État du Karnataka. La BATF s'est concentrée sur la question des réformes administratives, ainsi que de projets démonstratifs à petite échelle. Le cœur de son action a porté sur les règles comptables permettant de mettre en place une collecte modernisée de la taxe foncière, allant vers plus de décentralisation via des mesures d'autodéclaration par les redevables — soumises à contrôle aléatoire. Cette dernière mesure a court-circuité nombre de circuits de corruption et permis de réaliser 40 % de revenus supplémentaires dès la première année de son introduction (2002-2003). Ensuite seulement ont démarré des projets en commun avec des ONG (collection et recyclage des déchets) et les administrations (à moyens constants, amélioration de la maintenance et de la fréquence des bus).

Instrument évidemment limité mais ayant connu des succès originaux, l'expérience de la BATF a été interrompue à Bangalore après les élections de 2004, localement perdues par le Congrès. Mais le modèle intéresse Hyderabad. Par ailleurs, depuis 2002, le gouvernement de Delhi (Congrès lui aussi) a inauguré le *Bhagidari Scheme*, un programme de participation d'associations de résidents à la définition des priorités en matière d'infrastructure et de services publics, ainsi qu'un lieu d'expression et de résolution des conflits. Le programme envisage maintenant de faire participer ces associations à la définition du budget de Delhi.

Évidemment, ce type d'expérience n'est pas une panacée. La décongestion métropolitaine, par exemple, nécessitera toujours des arbitrages importants. Mais ce genre d'expérience est sans doute un moyen de progresser vers un véritable système de gouvernement à trois niveaux, qui permette de mieux intégrer l'information disponible localement. Surtout, ces expériences constituent autant de points d'entrée du secteur civil et privé à l'intérieur de la sphère publique, contribuant à publiciser son fonctionnement et, partant, à le professionnaliser. Demeurera la question des bidonvilles et de l'intégration urbaine de migrants souvent de culture et de langue différentes. Les promoteurs eux-mêmes de ce type de partenariats privé / public centrés sur la participation, reconnaissent qu'ils ne sont pas efficaces pour régler ces enjeux. Simplement, ils contribuent à un désengorgement de l'État là où d'autres modes de régulation sont possibles.

Ainsi, en attendant la nécessaire réforme interne de l'administration, de telles expériences peuvent *a minima* assurer une transition souple. Mais le petit secteur privé peut également avoir un rôle à jouer. Détaillons par exemple certaines innovations organisationnelles et institutionnelles qui ont été mises en place depuis deux ans dans la distribution de l'eau et l'assainissement à Madras (aujourd'hui : Chennai). Elles se déclinent sur plusieurs niveaux : une plus grande délégation interne de pouvoir, la délégation d'exploitation de certaines stations de pompage avec des entrepreneurs (sans privatisation des

actifs), la passation d'accords avec des revendeurs d'eau privés. Ces mesures ont directement conduit à une plus grande disponibilité d'eau pour les usagers reliés au réseau, ainsi qu'à des économies pour la régie municipale en charge de la distribution d'eau, et donc à des ressources supplémentaires pour les quartiers desservis par un système de citernes. Si, dans le détail, l'articulation de ces mesures peut être nuancée ²¹, cette expérience prouve que, dans certaines conditions très précises (l'entrepreneuriat local est à ce titre plus souple et plus intensif en travail que les firmes multinationales), le secteur privé peut s'inscrire dans les problématiques de réforme du secteur public.

La manière dont de tels partenariats privé / public seront généralisés, ou au contraire négligés au profit d'aventures plus classiques de gestion de la pénurie administrée, sera déterminante pour la forme d'articulation privé / public en Inde et, en ce sens, déterminante pour l'effectivité de la réforme de l'État. La rapidité et la profondeur avec lesquelles elle se diffusera dans le reste de la société seront également porteuses d'enjeux redistributifs.

* * *

L'impression de changement économique et social donnée par les métropoles indiennes est donc à la fois qualitativement vraie, correspondant à un changement radical dans certains des éléments de la société indienne, et quantitativement surestimée à l'échelle du pays. De ce fait, la macroéconomie (« l'échelle du pays ») masque la juxtaposition de microéconomies en quête d'intégration.

Dans une Inde dont la cohésion politique est assurée par le pouvoir seul d'une idée, l'« idée de l'Inde ²² », celle de la citoyenneté aujourd'hui battue en brèche par les poussées communautaires, le lien économique et social a été très largement « intermédié » par un rapport de production fondé sur l'intégration massive d'une main-d'œuvre de petite production et de petits services. La dimension de quasi-mixité géographique avec les classes moyennes marquait l'acceptation sociale d'une population utilisée comme main-d'œuvre. Dans une Inde urbaine qui veut oublier les travailleurs de ses bidonvilles et dans laquelle de nouvelles identités s'élaborent, la persistance de ce lien social est aujourd'hui remise en question. De l'autre côté du miroir, de grandes entreprises se mondialisent avec de tangibles avantages comparatifs, en termes non seulement de coûts, mais aussi de capacités de rattrapage technologique. Un nouveau mode de régulation s'élabore, dans lequel l'État se cherche, dans lequel il n'a sans doute pas d'autre choix que d'émuler ou utiliser les avancées

21. RUET Joël, SARAVANAN V.S., ZÉRAH Marie-Hélène. *The Water & Sanitation Scenario in Indian Metropolitan Cities*. New Delhi : CSH, *Occasional Paper Series* n° 6, 2002, 167 p.

22. KHLNANI Sunil. *The Idea of India*. Londres : Penguin, 1997, 263 p.

organisationnelles du secteur privé, les questions de redistribution restant à ce stade ouvertes dans le régime de transition sociale incertaine que connaît l'Inde.

Quelles conséquences pour la politique économique ? Face à cette nouvelle donne, les lignes d'alliance transgressent les catégories et ne proposent pas vraiment de réponses différenciées. De ce fait, la rationalité politique et la seule inertie du système tendent plutôt à ce que les rééquilibrages économiques entre métropoles, villes secondaires et campagnes se fassent sans doute aujourd'hui beaucoup plus à la marge, et de toutes les manières en articulation avec des réseaux de clientèle, structurés par des *leaders* communautaires, *leaders* d'opinion, par des élites anciennes ou nouvelles. Après tout, les 6 % de croissance sont acquis. Alors ? Alors peut-être l'hypothèse de la rationalité économique du rééquilibrage ? C'est le débat généré lors de la préparation du 10^e plan : croissance inclusive à 8 % contre croissance exclusive à 6 %. On l'aura compris, il y a plus, derrière ce débat, qu'une simple affaire de macroéconomie, à l'exemple d'une Chine qui maintenant réglemente son travail et veut développer son *hinterland*. Hypothèse à tester dans un pays qui ne déserte pas la politique.

Enfin, la question de savoir si cette métamorphose de l'Inde restera principalement cantonnée à ses villes et à ses classes aisées peut également être éclairée d'une lumière plus internationale. Si la mondialisation économique produit un capitalisme qui résulte de l'articulation de concurrents mis en compétition entre territoires, d'un nombre diminuant de protégés et d'un nombre croissant d'exposés ²³, alors des pans entiers du capitalisme de l'Inde sont déjà mondialisés de fait. De l'ampleur des mécanismes redistributifs mis en place, de la vitesse de rattrapage dépendra le niveau des avantages comparatifs de l'« armée de réserve industrielle de main-d'œuvre », et donc l'évolution de la condition de vie des classes moyennes à la fois des « premier » et tiers-mondes. Mais d'autre part, de l'augmentation du pouvoir d'achat et de la généralisation du crédit dépendra aussi l'existence d'un marché national pour l'industrie indienne. Choix implicite : les entreprises indiennes voient-elles l'essentiel de leurs profits venir de leur mondialisation ou d'un marché indien sur lequel elles possèdent un avantage considérable ? En d'autres termes, si General Motors ne rime plus avec Amérique, la question qui devrait intéresser les classes moyennes des deux rives est de savoir si ce qui est bon pour Tata ou Reliance est bon pour l'Inde, et réciproquement.

23. GIRAUD Pierre-Noël. *L'Inégalité du monde*. Paris : Gallimard, 1996.

Jean-Jacques Salomon ¹

Les libertés dans le monde arabe

À PROPOS DU RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DANS LE MONDE ARABE 2004 ²

« Le monde arabe se trouve à un tournant historique. Tirillés entre l'oppression qui sévit chez eux et les violations de l'étranger, les Arabes sont de plus en plus exclus de la définition de leur propre futur. » Ainsi commence la quatrième page de couverture du dernier rapport du PNUD sur le développement dans le monde arabe.

Contrairement à ce qu'auraient pu penser certains commentateurs, notamment à la faveur des récents événements survenus au Liban, le monde arabe est encore loin de l'ouverture démocratique que beaucoup appellent de leurs vœux. Pour l'heure, comme le montre ici Jean-Jacques Salomon en commentant ce rapport, le respect des libertés fondamentales est compromis, dans de nombreux pays arabes, par le despotisme, l'autoritarisme et les héritages culturels. Il subsiste de nombreux déficits s'agissant du respect des libertés et des droits humains, mais aussi de l'autonomisation des femmes et de la consolidation des connaissances. Or, sans résorption de ces déficits et sans réformes démocratiques « autochtones », il est peu probable que se produise une « renaissance du monde arabe ».

S.D.

Le diagnostic sur l'état du monde arabe par le Bureau régional du PNUD a déjà fait l'objet de deux rapports, le premier consacré aux

conditions économiques et sociales et à « la crise du développement humain », le second aux systèmes d'éducation, aux universités, à la

1. Professeur honoraire au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) et conseiller scientifique de Futuribles.

2. PNUD (Programme des Nations unies pour le développement). *Arab Human Development Report 2004. Towards Freedom in the Arab World*. New York : Nations unies, 2005, 248 p.

recherche scientifique, aux médias, à la culture et même à la religion ³. L'un et l'autre étaient d'une lucidité sans concessions sur tout ce qu'il faudrait faire pour que l'ensemble des pays arabes entrent dans une modernité plus résolument capable de combler les « trois déficits majeurs : respect des libertés et des droits humains, autonomisation des femmes, consolidation des connaissances ⁴ ». Ces rapports ont d'autant plus d'intérêt et de signification qu'ils sont l'œuvre du Bureau du PNUD pour les États arabes, donc préparés, discutés et rédigés par des auteurs, spécialistes des sciences de la nature et de la société, chercheurs et administrateurs arabes, sous la responsabilité de la même personnalité, Madame Rima Khalaf Hunaidi, secrétaire générale adjointe du PNUD, ancienne vice-présidente du gouvernement jordanien.

Quiconque, extérieur à l'islam ou au monde arabe, aurait publié le cinquième des critiques, aussi pertinentes qu'accablantes, qui nourrissent ces évaluations et ces recommandations, aurait sans doute été aussitôt disqualifié par la grande majorité des intéressés ou voué aux gémonies par des fondamentalistes musulmans. La légitimité donnée à ces travaux, menés au sein d'une Organisation des Nations unies dont les pays arabes sont membres, incite

à reconnaître haut et fort que des changements majeurs sont non seulement nécessaires et urgents, mais possibles si, comme la directrice du programme le constatait dans le deuxième rapport, les « maillons manquants de la société du savoir espérée n'étaient pas étouffés par des idéologies, des structures sociales et des valeurs qui inhibent l'esprit critique, privent les Arabes de leur riche patrimoine de connaissances, et bloquent le libre flux d'idées et de connaissances ».



Le troisième rapport publié cette année a pour sous-titre *Vers la liberté dans le monde arabe*, et traite donc des facteurs politiques et sociaux qui conditionnent le respect des libertés individuelles, le fonctionnement de la démocratie, toutes les structures de gouvernance dont les carences déterminent, dit une fois de plus la directrice du programme dans sa préface, les sentiments de frustration les plus forts dans toute la région. Cette dernière formule n'est pas très claire, car « la région » regroupe tant de pays, arabes et / ou musulmans, si différents que la question de son unité demeure toujours en suspens : des pays dont la distribution est planétaire plutôt que régionale, et dont l'histoire, les héritages, les traditions religieuses, les régimes et surtout les intérêts sont loin de converger.

3. PNUD. *Arab Human Development Report 2002. Creating Opportunities for Future Generations* et *Arab Human Development Report 2003. Building a Knowledge Society*. New York : PNUD, respectivement 2002 et 2003.

4. Voir SALOMON Jean-Jacques. « Un fantôme américain : la démocratie au Grand Moyen-Orient ». *Futuribles*, n° 302, novembre 2004, pp. 22-25.

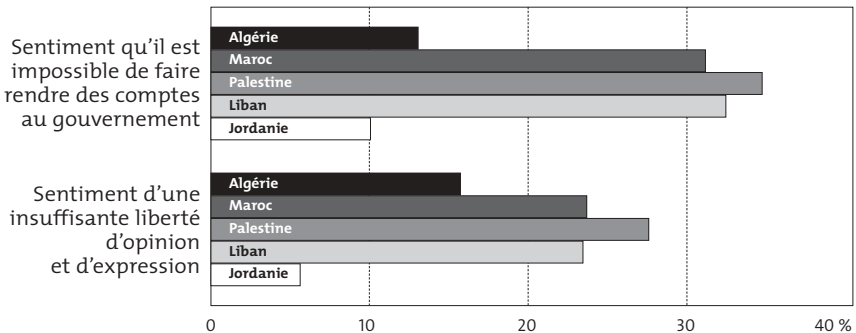
Une condition : la liberté

Dans l'ensemble de ces pays, en tout cas, « aucun sujet n'est plus important que celui de la liberté, soit parmi ceux qui s'en voient privés, soit parmi ceux qui la violent et la confisquent. Aucun discours public sur aucune question n'est plus rigoureusement surveillé par les autorités ou plus fortement encadré de peines, qui condamnent certains à l'autocensure, dans les exposés comme dans leur pensée, chaque fois que la discussion traite de la liberté. » N'hésitons pas à saluer cette formulation assurément très courageuse : on croirait jusqu'au style reconnaître du Montesquieu nous décrivant toutes les contraintes du despotisme. Mais là où, des *Lettres persanes* à *L'Esprit des lois*, le génie critique de Montesquieu n'a jamais été sérieusement menacé par un régime monarchiste assurément peu libéral, on se dit que les auteurs de ce rapport, et celle en particulier sous l'autorité de laquelle il a été mené à bien, font montre de bien plus d'audace face à des résistances tellement

plus enracinées dans l'art immémorial du despotisme — comme d'ailleurs elle en rend hommage à l'administrateur du PNUD « pour sa courageuse décision d'autoriser une publication exposée à tant de risques politiques évidents » (on peut aisément concevoir qu'au sein du PNUD cela n'allait pas de soi).

Le constat est effectivement accablant : « La crise du développement arabe s'est approfondie et atteint un degré de complexité tel qu'elle requiert le plein engagement de tous les citoyens arabes dans une réforme globale afin de provoquer une renaissance humaine dans la région. Les réformes partielles, si variées soient-elles, ne sont plus efficaces, voire possibles. Peut-être ne l'ont-elles jamais été, dans la mesure où la réforme requiert un environnement social favorable. » En particulier, le rapport contient des indicateurs statistiques issus d'une enquête par questionnaire, qui offrent une idée particulièrement déprimante de « la mesure de la liberté dans les pays arabes », tout comme la biblio-

Sentiment de non-responsabilité gouvernementale, et déficit de liberté d'opinion et d'expression



Source : Freedom Survey 2003. In Arab Human Development Report 2004. Op. cit., p. 128.

graphie fait le tour de publications réformistes en français et en anglais, dont il faut bien dire qu'elles sont loin d'être des lectures autorisées ou bien accueillies.

De fait, il y eut récemment, sous la pression des lendemains du 11 septembre 2001 et des incitations américaines à la démocratisation du « Grand Moyen-Orient », quelques réformes et discours plus ou moins solennels (Déclaration sur le processus de réforme et de modernisation adoptée au sommet arabe de 2004 ; au niveau de la société civile, la Déclaration de Sanaa en janvier 2004 et la Charte d'Alexandrie en mars de la même année). Mais ces ouvertures timides sont « embryonnaires et fragmentaires », et ne menacent guère de congédier les systèmes répressifs dominants. Le soulèvement de la population libanaise contre l'occupation par la Syrie sanctionne assurément le succès d'un retour possible à la démocratie, mais le cas du Liban est tout à fait particulier par le poids politique qu'exerce la multiplicité de ses racines religieuses entre Orient et Occident. Et tout y dépend encore du désarmement des milices fondamentalistes.

Des freins majeurs : despotisme et traditions

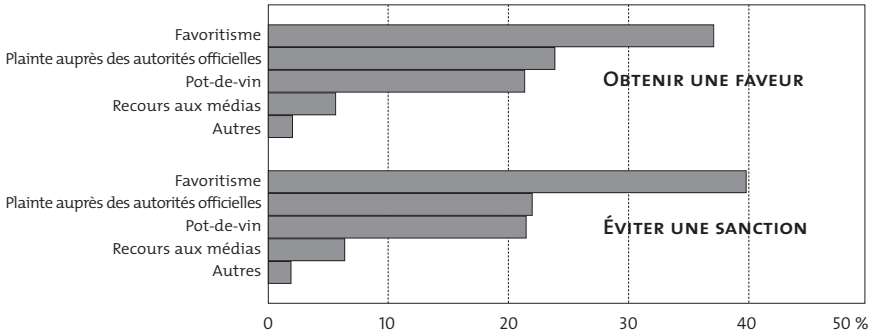
Partout, les libertés sont suspendues à deux sortes de domination et d'arbitraire, qui ont le plus souvent partie liée : celle de régimes despotiques tout simplement hostiles ou étrangers aux pratiques démocra-

tiques, et celle des héritages de la tradition fondés sur et revendiqués par la religion et les tribalismes. Violation de la vie privée, privation de citoyenneté, arrestations, tortures, voire exécutions hors de tout contrôle judiciaire, ce n'est là qu'une liste bien partielle des « déficits » relevés par ce rapport après une enquête on ne peut plus sérieuse sur le terrain menée en 2004 : le silence imposé aux intellectuels réformistes, arrêtés et jugés sous prétexte de dissidence, d'impiété ou de conspiration, les sévices subis par les minorités, qu'elles soient religieuses, ethniques, culturelles, ou le statut ségrégatif imposé aux femmes (ce que le rapport appelle l'absence d'autonomisation) sont d'autres aspects du déni de libertés, sans qu'on en ait encore épuisé tout le lot.

Quels que soient les régimes — monarchies plus ou moins absolues, républiques à prétentions plus ou moins révolutionnaires, pouvoirs islamiques plus ou moins radicaux —, tous ces États semblent figés, momifiés, dans le refus des libertés civiles et publiques. Dans la majorité des cas, les concessions frileuses déjà accordées ne changent rien à l'allergie à la démocratie, et il est frappant de constater, comme l'a souligné André Fontaine, que ce soient les États musulmans plutôt qu'arabes — Indonésie, Malaisie, Bangladesh, Turquie, Pakistan même — qui ont introduit le plus de réformes vers la démocratie parlementaire, certes sans jamais se priver du droit de regard de l'armée, sinon de son contrôle absolu ⁵.

5. FONTAINE André. « Moyen-Orient : la démocratisation à petits pas ». *Le Monde*, 25 mars 2005, pp. 1 et 16.

Le meilleur moyen pour obtenir une faveur ou éviter une sanction dans les cinq pays arabes suivants : Algérie, Maroc, Palestine, Liban, Jordanie



Source : Freedom Survey 2003. In Arab Human Development Report 2004. Op. cit., p. 139.

Malgré son courage dans la dénonciation des « déficits », le rapport continue néanmoins, comme les deux précédents, à sacrifier à la pulsion récriminatrice, qui revient à imputer à d'autres l'impossibilité de réformes immédiates et effectives. Il va de soi que les facteurs régionaux ou internationaux pèsent sur l'évolution du monde arabe, mais sa stagnation et son éloignement de la démocratie ne datent tout de même pas des relations israélo-palestiniennes, de la rente pétrolière ou de l'invasion de l'Irak. Les frustrations qui résultent de ces trois facteurs n'expliquent pas la pérennité des blocages, qui expliquent en revanche la perpétuation de la stagnation, de la pauvreté et de l'exploitation des populations par des hommes et des féodalités concentrant tous les pouvoirs, de même qu'ils expliquent l'attraction du fondamentalisme et de l'extrémisme terroriste.

Ainsi, les intellectuels réformistes du monde arabe aspirent-ils à un « islam des lumières » comme si cela suffisait pour entrer de plain-pied et du jour au lendemain dans un processus de modernisation à l'occidentale. Mais comment ne pas rappeler que si Montesquieu n'a jamais été sous la menace de la Bastille, c'est que l'Ancien Régime, quels qu'aient été ses arbitraires, était déjà sous influence d'un mouvement d'ouverture et de libéralisation dont les racines remontaient, comme l'a montré Paul Hazard dans *La Crise de la conscience européenne*⁶, bien au-delà des lumières, aux mouvements réformistes du XVII^e siècle ? L'Europe était sur la voie d'une modernisation démocratique qui passait nécessairement par la séparation du temporel et du spirituel, donc des Églises et des États : toutes les structures de pensée des changements politiques étaient déjà

6. HAZARD Paul. *La Crise de la conscience européenne (1680-1715)*. Paris : Boivin, 1935.

en place depuis Descartes, Bayle et Spinoza.

Un impératif : la réforme « autochtone »

Le cœur des blocages dans « la région » tient manifestement au rôle que joue — ou plutôt qu'on fait jouer à — la religion comme prétexte, alibi ou fondement des « maillons manquants » qui inhibent la mise en œuvre des réformes politiques indispensables. Les frémissements de changements que l'on perçoit, par exemple en Égypte, où l'élection du président de la République sera ouverte, pour la première fois, à la concurrence, pas plus que le droit de vote accordé récemment aux femmes du Koweït, ne peuvent faire illusion et la pesanteur partout des mouvements fondamentalistes interdit d'imaginer que les hommes au pouvoir se prêtent à des élections réellement libres. Les auteurs du rapport ont fort bien « compris que le meilleur moyen d'avancer n'est pas de fermer les yeux sur la réalité et qu'une réforme autochtone émanant d'une autocritique équilibrée est la seule voie vers une région prospère et indépendante ». Ce vœu de mouvements « autochtones » de démocratisation répond évidemment au défi des pressions américaines, mais quel est le pays arabe et / ou musulman dont les dirigeants pourraient être renversés sur le modèle, aussi pacifique qu'efficace, de « la révolution orange » d'Ukraine ?

Si les recommandations du rapport sont frappées du sceau du bon

sens, celui-ci manifestement ne frappe pas l'esprit des élites, puisque en soulignant que « le rôle des élites est crucial pour assurer une renaissance arabe », la question est posée, presque avec ironie : « Mais au fait, quelles élites ? » C'est qu'il « faut que les élites se donnent en exemple à partir d'une conduite éthique et loyale ». Il va de soi qu'une explication culturelle des blocages serait aussi inadéquate qu'injuste. Comme l'a montré l'enquête mondiale sur les valeurs, la soif d'une gouvernance démocratique n'est pas moins grande ici qu'ailleurs ; mieux, parmi les neuf régions qui ont fait l'objet de l'enquête, y compris les pays occidentaux avancés, les pays arabes sont au sommet de la liste de ceux qui considèrent que « la démocratie est meilleure que n'importe quelle autre forme de gouvernance ⁷ ». Néanmoins, une telle soif est parfaitement inassouvie : encore faudrait-il — pour commencer — que les despotes acceptent de voir un tel rapport tomber entre toutes les mains et qu'ils s'y prêtent comme les aristocrates français s'y sont prêtés bien avant la nuit du 4 août, en acceptant un débat public sur les réformes — de la défense du droit des gens, de l'esprit de tolérance et de la liberté de penser à un minimum de contrôle parlementaire — qui ne soit pas que de façade. Nulle part les graines de ce débat ne sont autorisées à pousser jusqu'aux fruits.

On en est très loin dans les faits : à l'ère de la télévision, si ce rapport du PNUD faisait l'objet d'une diffusion — et d'un succès — aussi large

7. *World Values Survey 1995-2001*. Stockholm : World Values Survey Association, 2004, site Internet www.worldvaluessurvey.com.

que celle qu'ont rencontrée la *Lettre sur la tolérance* ou *L'Esprit des lois* en Europe, on peut s'aventurer à penser que les choses bougeraient un peu plus vite et surtout à un moindre coût humain. Ce dont le directeur du PNUD, Mark Malloch Brown, a parfaitement conscience : « Alors que le processus a clairement montré, écrit-il dans l'avant-propos, qu'il fallait une plateforme internationale telle que le PNUD [pour que ces rapports fussent menés à bien et publiés], il a aussi montré les limites d'une telle approche et la né-

cessité d'une formule à long terme qui en autoriserait, dans la durée, une appropriation et une institutionnalisation plus larges en tant que voix représentatives de la société civile arabe. » Et de se mettre aussitôt à l'abri en précisant que « certaines des opinions exprimées par les auteurs ne reflètent pas celles du PNUD ni des Nations unies ». On s'en douterait. Comme dit la dernière phrase des recommandations, « le monde arabe se trouve à un point décisif qui n'admet ni compromis ni complaisance ».

CALENDRIER DE RENCONTRES PROSPECTIVES

10-12 juillet 2005, Lucerne (Suisse)

“Future Tools for Growth”, 1^{re} conférence européenne des prospectivistes. *Contact* : fax : 41 (0)41 240 63 38. E-mail : roos@european-futurists.org. Site Internet : www.european-futurists.org.

18-23 juillet 2005, Tours (France)

25^e congrès international de la population. *Contact* : Comité national d'organisation du congrès international de la population 2005, INED, 133 bd Davout, 75980 Paris cedex 20, France. Tél. : 33 (0)1 56 06 21 01. Fax : 33 (0)1 56 06 22 49. E-mail : CNO-bureau@ined.fr. Site Internet : www.iussp.org/France2005.

29-31 juillet 2005, Chicago (États-Unis)

“WorldFuture 2005: Foresight, Innovation and Strategy”, conférence annuelle de la WFS (World Future Society). *Contact* : WFS, 7910 Woodmont Avenue, Suite 450, Bethesda, Maryland 20814, États-Unis. Tél. : 1-800-989-8274 ou 1-301-656-8274. Fax : 1-301-951-0394. E-mail : sechard@wfs.org. Site Internet : www.wfs.org/2005main.htm.

7-8 septembre 2005, Lille (France)

“Connaissance, intelligence et territoires”, université d'été de la prospective territoriale en Europe. *Contact* : Nathalie Leroux ou Marie-Claude Perron, Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale. E-mail : nathalie.leroux@datar.gouv.fr ou marie-claude.perron@datar.gouv.fr.

13-15 septembre 2005, Paris (France)

“Vieillesse et territoires à l'horizon 2030”, colloque organisé par la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, et l'association Population et avenir. *Contact* : Philippe Boulanger, université Paris IV-Sorbonne, Institut de géographie, 191 rue Saint-Jacques, 75005 Paris, France. E-mail : Philippe.Boulanger@paris4.sorbonne.fr.

19-22 septembre 2005, Paris (France)

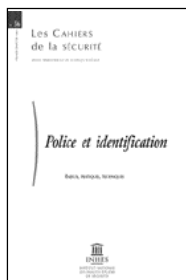
6^e congrès européen de science des systèmes, organisé par l'Association française de science des systèmes (AFSCET) avec l'Union européenne de systémique. *Contact* : Emmanuel Nunez, AFSCET, 1 rue de l'Échiquier, 75760 Jouars-Pontchartrain, France. E-mail : emmanuel.nunez@wanadoo.fr.



INSTITUT NATIONAL
DES HAUTES ETUDES
DE SECURITE

www.inhes.interieur.gouv.fr

n°56



1^{er} trimestre 2005

n°55



1^{er} trimestre 2004

18 le numéro

En vente à :
La Documentation française
124, rue Henri-Barbusse,
93308 Aubervilliers cedex
Tél : 01 40 15 70 00
Fax : 01 40 15 68 00
ladocumentationfrancaise.gouv.fr

LES CAHIERS DE LA SÉCURITÉ

REVUE TRIMESTRIELLE DE SCIENCES SOCIALES

Vient de paraître

Police et identification

Enjeux, pratiques, techniques

*Registres, signalements, fichiers,
cartes, biométrie...*

*Dans une perspective comparative,
ce numéro s'intéresse aux modalités policières
de définition et de mise en forme de l'identité
individuelle. Parcourant l'histoire déjà longue
de cette problématique, il éclaire
sous des angles divers les enjeux de savoir
et de pouvoir logés au cœur des projets
et réalisations actuels.*

Reconstruire la sécurité après le 11 septembre

*La lutte antiterroriste entre affichage
politique et mobilisation policière*

*Les attentats du 11 septembre 2001 ont généré
une forte mobilisation politique : au nom de la
lutte antiterroriste, des dispositifs publics de
sécurité ont été transformés en profondeur,
des outils spécifiques ont émergé.
Au travers d'études de cas nord-américaines
et européennes, ce numéro interroge leur
impact sur le travail policier spécialisé, contri-
buant ainsi à la compréhension d'une activité
encore très largement méconnue.*

La stratégie de Lisbonne à mi-parcours

Les questions européennes ont défrayé la chronique en France ces derniers mois, dans le cadre du débat portant sur la Constitution européenne soumise à référendum. Rarement, l'opinion publique s'était autant investie dans les discussions précédant une échéance électorale. Mais si cela est un signe encourageant s'agissant de la capacité des citoyens à réinvestir la « chose publique », on peut regretter que les débats aient trop souvent éludé les questions de fond tel l'axe général que s'est fixé l'Union européenne en matière de politique économique et sociale à l'horizon 2010.

En effet, en mars 2000, lors du conseil européen de Lisbonne, les chefs d'État et de gouvernement ont adopté un large programme politique fixant des objectifs ambitieux pour l'Union à l'horizon 2010. Ce programme, rapidement baptisé « stratégie de Lisbonne », vise à faire de l'Union européenne « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde » à cet horizon, au travers de multiples objectifs, chiffrés ou non, dans les domaines aussi variés que l'économie, l'emploi, l'environnement, la cohésion sociale, etc.

À mi-parcours, en 2005, où en est-on ? Les objectifs sont-ils en passe d'être réalisés ? Quelles sont les perspectives de l'Union en la matière ?

Pour répondre à ces interrogations, Futuribles a demandé à divers acteurs ou spécialistes des questions européennes de dresser un bilan à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne. Après un rappel de la stratégie et des objectifs généraux qu'elle fixe aux États membres par Elvire Fabry et Gilbert Cette, Frédéric Allemand fait un état des lieux comparatif de la situation des différents États membres (dont la France) vis-à-vis des objectifs chiffrés de la stratégie. Comme il le souligne, le bilan se révèle mitigé pour le moment. Jean Pisani-Ferry revient quant à lui sur l'assouplissement des critères de Maastricht accordé aux États réalisant un effort notable en matière de réformes structurelles ou d'in-

vestissement dans la recherche-développement. Enfin, Marjorie Jouen montre quelles sont les perspectives budgétaires de l'Union pour 2007-2013, et en quoi elles pourraient favoriser le dynamisme économique et social de l'Union, l'aidant ainsi à réaliser les objectifs de Lisbonne.

S.D.

Elvire Fabry, Gilbert Cette ¹

L'Europe se donne-t-elle les moyens de ses ambitions ?

Comment expliquer qu'au-delà de son intitulé, le contenu de la stratégie de Lisbonne n'ait jamais passé le cap des initiés et que l'on n'en entende parler que cinq ans après son lancement en 2000 ? Pourquoi est-il si difficile d'établir aujourd'hui un premier bilan qui tienne compte à la fois des objectifs assignés et des moyens mis en œuvre pour les atteindre ? Le bilan à mi-parcours est-il si négatif qu'on a bien voulu l'entendre au moment du conseil de printemps des 22 et 23 mars 2005 ? Enfin, que dire de la nouvelle impulsion que la Commission Barroso souhaite lui donner ?

La stratégie de Lisbonne

Inquiets des faibles performances de l'Europe comparées à celles des

États-Unis — notamment en termes de croissance —, les chefs d'État et de gouvernement européens décident en mars 2000, lors du sommet de Lisbonne, d'établir un plan d'action qui permette d'agir sur la croissance de l'Europe à long terme. En pleine euphorie de la bulle Internet, cette stratégie, dite de Lisbonne, fixe un objectif très ambitieux : « faire de l'Europe l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde » à l'horizon 2010. Le chantier est vaste puisqu'il concerne à la fois l'économie, le social et l'environnement ², et suppose un agenda serré de réformes structurelles de grande ampleur.

L'échéance courte de 10 ans était-elle réaliste ? Non, sans aucun doute. D'autant plus que le ralentissement

1. Elvire Fabry dirige *Europeanova* ; Gilbert Cette est professeur d'économie à l'université de la Méditerranée. Tous deux sont membres du comité de rédaction de *Futuribles*.

2. La dimension environnementale a été ajoutée lors du conseil européen de Göteborg de juin 2001.

de la croissance s'est amorcé dès le début des années 2000 et a rendu toute réforme plus difficile.

Il s'agissait néanmoins avant tout d'un plan de mobilisation collective destiné à faire prendre conscience aux Européens que pour garantir la croissance économique qui permettra de préserver le modèle européen de société, des réformes en profondeur sont nécessaires au sein de chaque État membre, ainsi que d'importants investissements en matière de recherche et d'innovation. Cette stratégie s'inscrivait dans la continuité des initiatives européennes de la décennie précédente qui visaient à enclencher une réforme du marché du travail et à mettre en place des politiques qui garantissent les équilibres macroéconomiques³. Tout d'abord, le Livre blanc de Jacques Delors de 1993 sur la croissance, la compétitivité et l'emploi⁴, qui répondait à la forte montée du chômage en Europe, et ensuite le processus de Luxembourg lancé en 1997 visant à coordonner les efforts des États membres pour développer une stratégie de création d'emplois au niveau européen.

À Lisbonne, on a ajouté la dimension environnementale et une dimension qualitative essentielle : la valorisation du capital humain. Avec l'importance stratégique croissante des nouvelles technologies de l'information et de la communication, le principal facteur de compétitivité que l'Europe doit développer

par rapport à ses concurrents est celui de l'émergence d'une société de la connaissance associée à une main-d'œuvre hautement qualifiée. L'ambition était louable, d'autant plus que ce nouvel élan replaçait le capital humain et le souci de la cohésion sociale et territoriale au cœur des préoccupations politiques. Si elle n'est pas parvenue à amorcer de réelle dynamique de changement au niveau national, régional ou local, c'est avant tout parce que cette démarche et son contenu sont restés confidentiels.

Peut-on parler d'une stratégie ?

Son appropriation et sa mise en œuvre ont été d'autant plus difficiles qu'il s'agissait d'un chantier très vaste — une stratégie globale —, fondé sur une batterie d'une centaine d'objectifs à atteindre, qui concernent aussi bien le taux de croissance, la lutte contre le chômage (atteindre un taux d'emploi de 70 % de la population active et de 60 % pour les femmes), les dépenses de l'État en recherche et développement (avec un minimum 3 % du produit intérieur brut), la libéralisation du marché de l'électricité, l'accès à Internet, l'ouverture des marchés financiers, etc. En outre, à cette grande dispersion d'objectifs, s'est ajouté leur caractère trop exclusivement quantitatif.

Par ailleurs, la méthode adoptée, dite « méthode ouverte de coordina-

3. JONES Hywel. « Le processus de Lisbonne à mi-parcours ». *Politiques d'éducation et de formation*, n° 14, septembre 2005, à paraître, IEEPS (Institut européen d'éducation et de politique sociale, Paris).

4. *Croissance, compétitivité, emploi. Les défis et les pistes pour entrer dans le XXI^e siècle*. Bruxelles : Commission européenne, 1993.

LE RAPPORT KOK

La Commission européenne a multiplié chaque année le nombre de rapports établis sur l'état d'avancement des objectifs de Lisbonne. Alors que cette surabondance n'aboutissait qu'à une vision impressionniste, au printemps 2004 l'ancien Premier ministre néerlandais Wim Kok a été nommé par les chefs d'État et de gouvernement européens à la tête d'un groupe d'experts de haut niveau destiné à proposer des solutions pour relancer la stratégie de Lisbonne. Le rapport Kok a été présenté à la Commission et au Conseil européen en novembre 2004¹.

Il procède à une évaluation sans concessions des méthodes et des instruments mis en œuvre depuis son lancement, qui révèle « un programme trop chargé », une « coordination insuffisante », des « priorités divergentes » et, surtout, un manque de volonté politique des États membres. En revanche, les pistes visant à impliquer davantage les États membres et les parties prenantes dans la poursuite des objectifs de Lisbonne ont moins convaincu. Au-delà de l'incitation faite aux États membres d'établir des plans d'action nationaux et de la volonté de les rendre responsables de leur mise en œuvre, les solutions avancées n'ont pas été jugées assez concrètes. Le rapport a par ailleurs relancé le débat sur le respect d'un équilibre des trois piliers économique, social et environnemental de la stratégie.

E.F.

1. KOK Wim. *Relever le défi. La stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi*. Luxembourg : Office de publication des communautés européennes, novembre 2004.

tion », qui est fondée sur une logique intergouvernementale, a laissé aux États le soin d'atteindre les objectifs fixés, sans hiérarchisation européenne générale et encore moins déclinée par État, selon les situations de départ et sans que la Commission européenne, ou toute autre institution, ne puisse exercer de contrainte. Les spécificités nationales devaient être respectées car ni les priorités, ni les moyens nécessaires pour les atteindre n'étaient les mêmes dans tous les États membres, et le rôle de la Commission était limité à assurer une diffusion des bonnes pratiques en Europe. Mais cette méthode a pâti d'un manque de volonté politique des gouvernements nationaux, et d'un manque de préparation à la réforme de l'en-

semble des acteurs publics et privés concernés, au niveau national et régional. En l'absence d'information et de débat public, il ne pouvait y avoir de mobilisation.

Enfin, la conjonction d'un ralentissement global de l'économie, de faibles marges de manœuvre budgétaires et monétaires imposées par le respect des critères du Pacte de stabilité, et d'une priorité claire affichée par les gouvernements nationaux à la réduction des coûts — y compris pour certains la réduction du budget communautaire —, n'a pas facilité, voire permis de réaliser les investissements très élevés qui étaient par ailleurs nécessaires pour favoriser l'essor d'une économie de la connaissance.

Le bilan à mi-parcours est-il pour autant décevant ? Il l'est par la lenteur des réformes entreprises (des marchés financiers, de la protection sociale, etc.) et par leurs retombées en matière de création d'emplois, de protection de l'environnement, de mise en place de pôles d'excellence, etc. Néanmoins, plusieurs grands chantiers ont été lancés (libéralisation des télécommunications, bientôt de l'énergie, etc.). S'ils ne peuvent être directement imputés au processus de Lisbonne ⁵, les gouvernements nationaux ont pu s'appuyer sur ce dernier pour faire passer des réformes impopulaires. Si certains pays européens, en particulier parmi les plus petits, semblent être de fait parvenus à s'approcher, voire à réaliser certains des objectifs de la stratégie de Lisbonne, par exemple en ce qui concerne les taux d'emploi, le bilan est beaucoup plus défavorable pour d'autres, parmi lesquels les trois grands pays du continent européen (France, Allemagne et Italie).

Une relance possible ?

Le nouveau président de la Commission européenne, José Manuel Barroso a entrepris de faire de la relance de cette stratégie la priorité de sa mandature, en recentrant celle-ci sur la croissance et l'emploi. Le Luxembourg, qui a assuré la présidence du Conseil du 1^{er} janvier au 30 juin 2005, s'est néanmoins engagé à maintenir les objectifs de cohésion sociale et développement

durable en refusant de les négliger au profit de la seule compétitivité.

L'absence d'une personnalité forte qui porte cette stratégie, comme Jacques Delors l'avait fait en son temps pour l'achèvement du marché unique et l'adoption de l'euro, a fréquemment été invoquée pour justifier le bilan d'avancement très négatif établi lors du conseil de mars 2005. Mais tous les gouvernements se sont mis d'accord pour ne pas accorder plus de pouvoir à la Commission européenne en la matière, voire à son président.

On retiendra ainsi du conseil de printemps de mars 2005, la proposition alternative de nommer, au sein de chaque gouvernement national, un coordinateur qui veille à ce que, à tous les niveaux, l'on s'approprie les objectifs de Lisbonne, notamment par un travail d'information des parlementaires et de tous les responsables du secteur économique.

La relance de la stratégie de Lisbonne passe par une mobilisation nationale plutôt que par plus d'Europe. Comme le souligne Charles Wyplosz ⁶, en l'absence d'une démocratisation du système politico-économique qui suppose une plus grande intégration communautaire, on ne peut mettre en place de véritable gouvernement économique européen qui soit acceptable par les gouvernements nationaux. Tant que les objectifs de Lisbonne ne seront pas un sujet de débat au sein des parlements nationaux et plus large-

5. DALY Kevin. « The Lisbon Strategy and the Future of European Growth ». *Global Economics Paper*, n° 121, 21 janvier 2005, Goldman Sachs. Voir encadré *infra*.

6. BLANCHARD Olivier, PISANI-FERRY Jean et WYPLOSZ Charles. *L'Europe déclassée*. Paris : Flammarion, 2005.

ment des opinions publiques, il n'y aura pas appropriation des enjeux à tous les niveaux, ni contrôle et comptes possibles.

Néanmoins, sur ces points et l'engagement politique que cela exige de la part des chefs d'État et de gouvernement, le conseil de mars n'a pas apporté d'élément majeur.

En revanche, si les moyens financiers nécessaires à la relance de cette stratégie dépendent largement des gouvernements nationaux, l'assouplissement des critères du Pacte de stabilité peut être déterminant pour les pays qui ont entrepris des réformes peu populaires, comme en France la réforme des régimes de retraite, et en Allemagne les réformes du marché du travail et des systèmes sociaux de l'« Agenda 2010 » défini par Gerhard Schröder⁷, et les débats du Conseil ont été focalisés sur ce point.

De même, une plus grande convergence des objectifs de Lisbonne et des programmes développés dans le cadre des perspectives financières 2007-2013 (notamment une attribution prioritaire des fonds structurels vers les objectifs de formation, innovation et recherche), permettrait à l'Europe de contribuer au financement des initiatives prises à l'échelle nationale et régionale.

En France, les débats du conseil de mars 2005 et la relance de la stratégie de Lisbonne ont en fin de compte été largement occultés par la pression du référendum de mai 2005 sur la Constitution européenne et

par la polémique sur la directive Bolkestein, sur laquelle s'est focalisée la classe politique. Ce bilan à mi-parcours n'a pas permis de sensibiliser davantage l'opinion publique aux enjeux fondamentaux de Lisbonne, que ce soit en termes de démographie, d'emploi, de protection sociale ou de compétitivité mondiale, alors même que son soutien est indispensable pour mener à bien des réformes de grande ampleur. En particulier, il apparaît que dans les grands pays du continent européen, les rentes dégagées par certaines entreprises, partiellement captées par les salariés et que des réglementations nationales protègent d'une réelle concurrence intra-européenne, ne sont pas impopulaires. La défense des statuts et d'avantages particuliers se dissimule souvent derrière celle de l'intérêt collectif et du service public. Cela rend bien entendu plus complexe toute mise en œuvre du processus de réforme. Mais comment ne pas voir là l'effet d'une carence d'explications ?

On regrettera d'ailleurs que durant la campagne référendaire du printemps 2005, qui a été tout à fait atypique compte tenu de la mobilisation générale qu'elle a suscitée dans l'opinion publique, il n'ait guère été question de la stratégie de Lisbonne. Cette dernière aurait pourtant permis de nuancer l'opposition caricaturale qui a été faite par certains entre Europe sociale et Europe ultralibérale, en rappelant que pour défendre une économie sociale de marché, il faut une volonté politique et des moyens, qui supposent une

7. STARK Hans. « Réformes, contestations et nouvelles données politiques ». *Note du CERFA [Comité d'études des relations franco-allemandes]*, n° 15, septembre 2004.

STRATÉGIE DE LISBONNE : LE POINT DE VUE DE KEVIN DALY

Économiste chez Goldman Sachs, Kevin Daly a publié, début 2005, une analyse détaillée du bilan à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne, en particulier du point de vue de l'emploi et de la croissance européennes. En voici les grandes lignes.

La stratégie de Lisbonne adoptée en mars 2000 fixe comme objectif à l'Union européenne (UE) de devenir l'économie la plus dynamique et la plus compétitive du monde d'ici 2010, tout en assurant la croissance de l'emploi et une plus grande cohésion sociale. À mi-parcours, cependant, les progrès sont décevants selon lui. Les économies de l'UE ont échoué concernant les objectifs quantifiables qui avaient été définis :

— Concernant l'emploi, l'objectif principal était de faire passer le taux d'emploi de 61 % en 2000 à 67 % en 2005 et 70 % en 2010. Pour l'heure, le taux d'emploi de l'UE à 15 n'est que de 64,4 %.

— En matière de croissance, les dirigeants européens s'étaient fixé comme objectif « réaliste » un taux d'environ 3 %. Cinq ans plus tard, rien n'indique que le rythme de croissance potentielle s'accélère et la croissance actuelle du PIB (produit intérieur brut) se situe en moyenne autour de 2 %.

Cela ne doit cependant pas pousser au pessimisme. Tout d'abord, selon Kevin Daly, les performances économiques de l'Union font régulièrement l'objet d'analyses trop négatives, or quand on les regarde sur longue période, elles sont loin d'être mauvaises. De 1994 à 2004, la croissance tendancielle du PIB de l'UE avoisine 2,2 % l'an. C'est certes moins que les 3,1 % des États-Unis, mais cette différence tient essentiellement au facteur démographique : la population européenne n'a augmenté que de 0,4 % par an, contre 1,2 % pour les États-Unis. De fait, au cours des 10 dernières années, le PIB de l'UE par habitant a évolué au même rythme que celui des États-Unis (respectivement 1,8 % et 1,9 %) ; tout comme la croissance de la productivité (1,8 % contre 2 %) — quoique depuis 2000, la productivité américaine augmente à un rythme plus soutenu que celle de l'UE.

Par ailleurs, sur le plan économique, des réformes ont été engagées, même si elles émanent largement d'initiatives gouvernementales nationales et non directement de Lisbonne. C'est le cas, en particulier, s'agissant des marchés du travail : réformes Hartz en Allemagne ; allègement des obligations des employeurs envers les travailleurs à temps partiel en France et en Italie, assouplissement des 35 heures en France. Ce sont autant de changements qui ont aidé le taux d'emploi à progresser. D'ailleurs, de manière générale, ce n'est pas tant la loi qui incite les marchés de l'emploi à se réformer, selon K. Daly, que la menace pendante de délocalisations vers l'Europe de l'Est.

En outre, estime-t-il, l'UE en tant qu'institution a beaucoup contribué à l'évolution de la productivité et de l'emploi en Europe. La création d'un grand marché unique pour les biens et les capitaux a permis d'accroître les économies d'échelle et de mieux allouer les ressources existantes. L'élargissement devrait renforcer cet aspect des choses. Néanmoins, tout cela s'est fait de manière essentiellement nationale : la stratégie de Lisbonne ne peut guère se targuer d'être à l'origine de ces changements puisque aucune autorité commune n'en assure la mise en œuvre et puisqu'il n'y a pas de coordination particulière entre États pour l'appliquer. Sans doute les réformes auraient-elles eu lieu en l'absence même de stratégie...

Cependant, souligne l'auteur, il reste encore à faire pour améliorer le marché unique : des secteurs entiers sont toujours protégés et non soumis à une concurren-

ce pleine et entière (énergie, transports...). Et ce sont souvent les pays européens dits « moteurs » qui freinent cette étape supplémentaire, à savoir la France et l'Allemagne (qui comptent parmi les plus mauvais élèves s'agissant de transposer les directives européennes dans leur droit interne).

Finalement, la stratégie de Lisbonne relève essentiellement de la déclaration d'intentions, selon K. Daly. Elle vise à promouvoir les idées réformatrices, et à montrer les avantages et inconvénients des réformes en cours ou achevées dans les pays membres. Pour une plus grande efficacité en tant que mécanisme de réforme, elle devrait se focaliser davantage sur la question de la hausse de l'emploi et de la productivité.

Dans un autre registre, selon lui, seul le recours à l'immigration peut dynamiser la croissance du PIB européen (et pas uniquement celle du PIB par habitant). Néanmoins, pour respecter l'objectif de Lisbonne (3 % de croissance par an), il faudrait faire appel à trois millions d'immigrants supplémentaires (nets) chaque année dans l'UE, ce qui rend l'hypothèse fort peu vraisemblable selon lui.

Enfin, K. Daly propose un certain nombre de projections de croissance économique à l'horizon 2014, basées sur les projections de croissance de la population d'âge actif et les tendances d'évolution de la productivité, de la durée du travail... Elles sont résumées dans le tableau ci-dessous. Selon lui, les perspectives sont moins sombres qu'on ne l'annonce en général : dans le scénario central, la croissance de l'UE se maintient à un taux annuel de 2,2 %, ce qui est plutôt performant compte tenu des perspectives démographiques peu favorables qui sont les siennes.

La croissance européenne : tendances passées et perspectives					
Taux de croissance annuel moyen	1994-2004		UE15 2004-2014		
	UE15	États-Unis	Scénario pessimiste	Scénario central	Scénario optimiste
PIB	2,2	3,1	1,7	2,2	2,7
Population	0,4	1,2	0,2	0,2	0,2
Productivité (PIB/heure)	1,8	2,0	1,6	1,8	2,0
Facteur travail	0,0	-0,1	-0,1	0,2	0,5
<i>dont Nombre moyen d'heures travaillées</i>	-0,4	-0,2	-0,3	-0,1	0,1
<i>Taux d'emploi</i>	0,5	0,0	0,4	0,5	0,6
<i>Population d'âge actif</i>	0,0	0,0	-0,2	-0,2	-0,2

Parmi ces scénarios, le scénario idéal, selon K. Daly, serait celui dans lequel l'UE tire profit de la diffusion des gains de productivité récemment observés aux États-Unis et renforce l'augmentation de la durée du travail : en ce cas, la croissance européenne se situerait autour de 2,7 % l'an sur les 10 prochaines années. Le pire scénario, à l'inverse, repose sur une croissance de la productivité d'environ 1,6 %, un ralentissement des progrès en matière d'emploi et une baisse du nombre d'heures travaillées : en ce cas, la croissance du PIB européen se situerait autour de 1,7 %.

Futuribles

Source : DALY Kevin. « The Lisbon Strategy and the Future of European Growth ». *Global Economics Paper*, n° 121, 21 janvier 2005, Goldman Sachs, 25 p.

véritable mobilisation collective à tous les niveaux.

Le plus grand mérite de la stratégie de Lisbonne serait ainsi, en fin de compte, de parvenir à redéfinir un scénario économique positif pour l'Europe, et à doter ses États membres d'un optimisme d'avenir com-

parable à celui des États-Unis et des nouveaux concurrents venus d'Asie. En d'autres termes, la stratégie de Lisbonne pourrait être l'occasion d'un débat européen, décliné de façon parallèle mais cohérente dans chaque pays selon ses spécificités, sur des objectifs économiques et sociaux communs à moyen et long termes.

À PROPOS DE L'EUROPE, VOIR NOTAMMENT DANS *FUTURIBLES* :

« Productivité, croissance, emploi. Le déclin de l'Europe ». Dossier spécial. N° 299, juillet-août 2004, pp. 5-44.

« Les valeurs des Européens. Les tendances de long terme ». Numéro spécial. N° 277, juillet-août 2002, 216 p.

BONNAURE Pierre. « L'Europe en crise : quelle issue ? » N° 296, avril 2004, pp. 57-70.

CARTON Benjamin, LACOSTE Olivier. « Union européenne : quel pouvoir de décision ? » N° 308, mai 2005, pp. 55-64.

CHAPONNIÈRE Jean Raphaël. « L'adhésion de la Turquie à l'Union européenne ». N° 303, décembre 2004, pp. 23-43.

COHENDET Patrick, STOJAK Lucy. « La fracture numérique en Europe ». N° 305, février 2005, pp. 5-28.

DELANGHE Henri, DUCHÈNE Vincent, MUL DUR Ugur. « À l'aube d'une nouvelle vague de croissance ? La cinquième vague de croissance longue : avec ou sans l'Europe ? » N° 300, septembre 2004, pp. 19-44.

DREVET Jean-François. « Les fonds communautaires et l'élargissement ». N° 282, janvier 2003, pp. 31-50.

FABRY Elvire. « Une Constitution pour une démocratie européenne ? » N° 300, septembre 2004, pp. 85-93.

GAUDEMET Yves. « La subsidiarité en Europe : un principe ambigu et discutable ». N° 280, novembre 2002, pp. 5-14.

LEBEAU André. « Promouvoir la petite entreprise en Europe ». N° 303, décembre 2004, pp. 65-71 ; et « Galileo : une ambition européenne ». N° 294, février 2004, pp. 41-54.

SCHMÉDER Geneviève. « "Sécurité humaine" : une nouvelle doctrine pour l'Europe ». N° 307, avril 2005, pp. 5-19.

TOULEMON Robert. « La Constitution européenne. Son origine, ses vertus, ses faiblesses ». N° 307, avril 2005, pp. 21-33.

Pour plus d'informations, consulter l'index de la revue, en ligne sur le site Internet de Futuribles : www.futuribles.com, ou nous contacter au 33 (0)1 53 63 37 71

Frédéric Allemand ¹

La France face à la stratégie de Lisbonne : un bilan mitigé

L'Europe aime les défis. Moins de 10 ans après la réalisation du grand marché intérieur et une année seulement après la réussite de l'introduction de l'euro, les chefs d'État et de gouvernement fixaient, lors du conseil européen extraordinaire de Lisbonne du printemps 2000, un nouvel objectif stratégique pour l'Union : devenir à l'horizon 2010 « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde ² ».

Cinq ans plus tard, le bilan de « Lisbonne » est apparu suffisamment en demi-teinte pour que le Conseil européen, réuni à Bruxelles en mars 2005, décide de réaménager sa stratégie ³. À l'aune de sa

relance ⁴, il est utile de s'arrêter sur la situation de la France, mais également de ses partenaires européens, pour apprécier les progrès et les retards pris vis-à-vis de l'atteinte des objectifs souscrits en 2000. Cette étude ne tend pas à l'établissement d'un classement entre États ⁵. Comme a pu l'indiquer le Conseil économique et social français dans une communication récente ⁶, « l'ampleur et la diversité des domaines concernés par ces indicateurs rendent difficile une analyse d'ensemble, la situation d'un même pays pouvant être bonne au regard de tel ou tel volet de la stratégie de Lisbonne, et peu satisfaisante au regard de ses autres volets ».

1. Doctorant à l'université de Paris I, chargé de mission à la fondation Robert Schuman.

2. Conseil européen de Lisbonne, conclusions de la Présidence, 23-24 mars 2000.

3. Conseil européen de Bruxelles, conclusions de la Présidence, 22-23 mars 2005 ; COMMISSION EUROPÉENNE. *Travaillons ensemble pour la croissance et l'emploi. Un nouvel élan pour la stratégie de Lisbonne*. Bruxelles : Communication COM (2005)24, 2 février 2005 ; KOK Wim. *Relever le défi. La stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi*. Luxembourg : Office de publication des communautés européennes, novembre 2004.

4. COMMISSION EUROPÉENNE. *Lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi (2005-2008)*. Bruxelles : Communication COM (2005)141, 12 avril 2005.

5. *A contrario*, le rapport présenté par Wim Kok au conseil européen de décembre 2004 proposait que soit établi par la Commission un classement annuel des États membres. Cf. KOK Wim. *Op. cit.*, p. 43 ; MURRAY Alasdair et WANLIN Aurore. *The Lisbon Scorecard V. Can Europe Compete?* Londres : Centre for European Reform, mars 2005, site Internet www.cer.org.uk.

6. PICHENOT Évelyne (rapporteur). *Situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne*. Paris : Conseil économique et social (CES), Communication de la délégation pour l'Union européenne, février 2005, site Internet : www.ces.fr.

La France, dans la moyenne de l'Union

L'analyse globale de la situation française au regard des différents indicateurs structurels établis par la Commission et arrêtés par le Conseil européen depuis 2001, renvoie l'image d'un pays ne se distinguant pas particulièrement⁷. Sans retards excessifs par rapport à ses partenaires européens, la France ne brille pas non plus par l'excellence de ses performances.

Dans sa communication (*op. cit.*), le Conseil économique et social français procède à une répartition des États en quatre voire cinq groupes selon leurs performances au regard d'une liste restreinte de 14 indicateurs (sur la centaine existante)⁸. Dans 12 cas, la France se situe dans le groupe présentant des résultats moyens voire satisfaisants.

Ces résultats en demi-teinte de la France sont également confirmés par l'analyse réalisée annuellement par le Centre for European Reform sur la base de l'ensemble des indicateurs de Lisbonne⁹. La France se classe à la 10^e place, en remplissant trois des objectifs fixés en 2000. Les auteurs notent à son égard que « la

performance de la France et de l'Allemagne peut être considérée comme décevante ; bien qu'elles se classent 9^e et 10^e dans la liste, c'est assez désastreux. Ces pays disposent encore d'atouts significatifs, comme leur socle d'innovation, et demeurent parmi les États membres les plus riches. Cependant, l'évolution du classement laisse penser que leurs performances en termes relatifs pourraient diverger fortement dans un proche avenir. »

La situation française au regard des indicateurs structurels

La présente analyse est organisée en six volets, conformément à l'approche suivie par la Commission¹⁰ : contexte économique général, emploi, innovation et recherche, cohésion sociale, réformes économiques et environnement.

Le contexte économique général

S'agissant du contexte économique général, le conseil européen de Lisbonne a fixé un objectif général : « un taux de croissance économique moyen de 3 % environ [...] pour les années à venir¹¹ ». Marquée par un

7. L'ensemble des données statistiques disponibles à la date de rédaction de cet article sont présentées dans le tableau 2.

8. Ces indicateurs sont : 1) PIB (produit intérieur brut) par habitant en standard de pouvoir d'achat (SPA) ; 2) productivité de la main-d'œuvre en SPA ; 3) taux d'emploi ; 4) taux d'emploi des travailleurs âgés (55-64 ans) ; 5) niveau d'instruction des jeunes (20-24 ans) ; 6) dépenses de recherche et développement en % du PIB ; 7) investissements des entreprises en % du PIB ; 8) niveaux des prix comparés ; 9) taux de risque de pauvreté ; 10) taux de chômage de longue durée ; 11) dispersion des taux d'emploi régionaux ; 12) émissions de gaz à effet de serre ; 13) intensité énergétique de l'économie ; et 14) volume du transport. Cf. COMMISSION EUROPÉENNE. *Communication sur les indicateurs structurels*. Bruxelles : COM (2003)585, 8 octobre 2003.

9. MURRAY Alasdair et WANLIN Aurore. *Op. cit.*

10. Communication COM (2003)585. *Op. cit.*

11. Point 6 des conclusions de la Présidence.

Tableau 1 — Classement des États membres par groupes au regard des 14 indicateurs structurels de la stratégie de Lisbonne

	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5
	+ ← — Respect des objectifs de Lisbonne — → -				
PIB par habitant en SPA (standard de pouvoir d'achat)	LU, IE	FR , NL, FI, SE, DK, RU, DE, AT, IT, BE	EL, CY, SI, ES, MT	CZ, SK, HU, PT	PL, LT, LV, EE
PIB par personne occupée en SPA	FR , BE, IE, RU, IT, LU	ES, EL, DE, NL, DK, SE, FI, MT, AT	CY, PT, CZ, HU, SI	SK, PL, EE, LT, LV	
Taux d'emploi des hommes et femmes (15-64 ans)	RU, NL, DK, SE	FR , PT, AT, DE, CZ, FI, CY, IE	BE, LU, ES, EE, LV, LT, SI	PL, SK, HU, EL, IT, MT	
Taux d'emploi des travailleurs âgés (55-64 ans)	CY, IE, RU, NL, DK, AT	PT, ES, DE, CZ, EL, SE, LU, MT	FR , BE, FI, EE, IT, SI	LT, LV, PL, SK, HU	
Dépenses intérieures brutes de recherche et développement	SE, FI	FR , BE, DE, AT, DK	ES, IE, RU, IT, SI, CZ, HU, NL, LU	PT, CY, MT, SK, PL, LV, LT, EE, EL	
Niveau d'éducation des jeunes	IE, SE, FI, PL, CZ, SK, SI, HU	FR , RU, EL, CY, EE, LT, AT, BE, MT	NL, DE, LV, LU, DK	PT, ES, IT	
Investissement des entreprises (1)	ES, EL, CZ, SK, SI, EE, LV, MT	IE, BE, AT, DK, LT, PT	FR , DE, NL, IT, CY, LU	SE, FI, PL, RU	
Niveaux des prix comparés (2)	IT, RU, BE, LU, CY, NL, AT, FR , DE	ES, EL	PT, SI, SE, FI, IE, MT	EE, DK, HU, CZ, LV, LT, PL, SK	
Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux (3)	DK, SE, CZ, HU	BE, NL, DE, AT, SI, FI	FR , RU, PL, LT, LV	EE, SK, EL, MT, IT, ES, PT, IE	
Taux de chômage de longue durée	RU, SE, AT, CY, NL, DK, LU	FR , BE, ES, PT, IE, FI, CZ, HU, SI	EL, IT, DE, EE, LT, LV, MT	PL, SK	
Dispersion des taux d'emploi régionaux (4)	EL, NL, AT, PT	FR , DE, FI, CZ, UK, SE	BE, ES, HU, PL, SK	IT	
Total des émissions de gaz à effet de serre (5)	CZ, SK, HU, PL, EE, LT, LV, CY	FR , RU, SE	EL, DE, FI, SI, NL	BE, LU, PT, IT, IE, DK, AT, ES	
Intensité énergétique de l'économie	AT, DE, DK, IE	FR , IT, NL, LU	ES, PT, RU, EL, MT, CY, FI, SE, BE	EE, LT, LV, PL, CZ, SK, HU, SI	
Volume du transport intérieur de fret (6)	SI, HU, BE	RU, DK, CY, MT, EL, IT, PT, SE	FR , LV, IE, ES, DE, AT	LT, NL, PL, LU	CZ, EE, SK

AT : Autriche ; BE : Belgique ; CY : Chypre ; CZ : République tchèque ; DE : Allemagne ; DK : Danemark ; EE : Estonie ; EL : Grèce ; ES : Espagne ; FI : Finlande ; FR : France ; HU : Hongrie ; IE : Irlande ; IT : Italie ; LT : Lituanie ; LV : Lettonie ; LU : Luxembourg ; MT : Malte ; NL : Pays-Bas ; PL : Pologne ; PT : Portugal ; RU : Royaume-Uni ; SE : Suède ; SI : Slovaquie ; SK : Slovaquie.

(1) Données non renseignées pour la Hongrie.

(2) Le classement opéré pour cet indicateur est effectué au regard de l'écart absolu entre le niveau comparé de chaque État et la moyenne de l'Union à 25 (base 100).

(3) Données non renseignées pour Chypre.

(4) Données non disponibles pour DK, IE, LU, CY, EE, LT, LV, MT et SI.

(5) Données non disponibles pour Malte.

(6) La répartition repose également sur la part de la route dans le transport de fret intérieur.

Sources : PICHENOT Évelyne, CES. *Op. cit.* ; Eurostat, mai. 2005.

tassement de la consommation et des niveaux d'exportations assez faibles, la France a connu, en 2004, un taux de croissance de son PIB de 2,4 % et mise pour 2005 sur une croissance comprise entre 2 % et 2,5 %¹². Sur la période 2000-2004, son taux de croissance annuel s'établit en moyenne à 2 %. Si ces résultats demeurent en-deçà de l'objectif des 3 %, la France se place légèrement au-dessus de la moyenne de l'Union à 15 (1,88 % par an) et de celle de l'Union à 25 (1,94 %). Cette situation favorable de la France est confirmée par les deux indicateurs retenus pour apprécier le contexte économique général :

— en 2004, le PIB français par habitant calculé en SPA est supérieur de 1,7 point à celui de l'Union à 15 et de 10 points à celui de l'Union à 25 ;

— la productivité de la main-d'œuvre est estimée pour l'année 2004 à 119 points soit 11 points au-dessus de la productivité de l'Union à 15 et 19 points de plus que celle de l'Union à 25 ; cependant, il faut noter une tendance à la stagnation voire à une légère baisse de cet indicateur depuis 1998.

L'emploi

Au regard de l'emploi, la stratégie de Lisbonne, confirmant les orientations adoptées lors du conseil euro-

péen extraordinaire de Luxembourg de 1997, vise à « rétablir les conditions propices au plein emploi ». Dans cette perspective, un objectif général de taux d'emploi¹³ de 70 % a été adopté (avec un seuil intermédiaire fixé à 67 % pour 2005) ; il est complété par un objectif complémentaire : faire en sorte que la proportion de femmes actives dépasse 60 %.

Malgré les progrès accomplis depuis 2000 pour améliorer son taux d'emploi, la France est en retard de quatre points sur l'objectif intermédiaire (63,2 %). Pour autant, ce retard doit être relativisé, eu égard au retard général pris par la majorité des États membres. Pour l'année 2003, le taux d'emploi dans l'Union à 25 s'établit à 63 % et celui de l'Union à 15 à 64,4 % ; par ailleurs, seuls huit États ont d'ores et déjà atteint soit l'objectif intermédiaire, soit l'objectif des 70 %¹⁴.

Le retard se retrouve également au niveau du taux d'emploi de la population féminine, qui égale 57,4 %. Cependant, il importe de noter que, d'une part, ce taux est supérieur à la moyenne de l'Union à 25 comme de l'Union à 15 ; et d'autre part, l'écart entre les taux d'emploi des populations féminine et masculine est en constante diminution et se situe dans la moyenne basse européenne¹⁵.

12. *Perspectives économiques 2005-2006*. Paris : ministère de l'Économie et des Finances, mars 2005, site Internet www.finances.gouv.fr.

13. Ce taux correspond au nombre de personnes ayant entre 15 et 64 ans occupant un emploi, rapporté au total de la population de la même classe d'âges.

14. Il s'agit du Danemark (75,1 %), de Chypre (69,2 %), des Pays-Bas (73,5 %), de l'Autriche (69 %), du Portugal (68,1 %), de la Finlande (67,7 %), de la Suède (72,9 %) et du Royaume-Uni (71,8 %).

15. De 14,4 points en 2000, l'écart entre les taux d'emploi des hommes et des femmes est passé à 12,2 points en 2003. Sur la même période, il est passé de 17,7 à 15,8 points dans l'Union à 25, et de 18,7 à 16,6 points dans l'Union à 15.

Tableau 2 — Les États membres

	AT	BE	DE	DK	ES	FI	FR	EL	IE	IT	LU	NL	PT	SE
PIB par habitant en SPA [2004]	120,9	117,6	108,9	121,5	97,3	114,5	111	82,1	133,8	104,6	216,8	119,2	73,1	116
Productivité de la main-d'œuvre en SPA [2004]	102,2	127,7	100,5	103,5	102,1	210,1	119	96,9	127,2	107,8	142,2	102,7	66,5	105
Taux d'emploi en % [2003]	69	59,6	65,1	75,1	59,7	67,7	63,2	57,8	65,4	56,1	62,7	73,5	68,1	72,9
Taux d'emploi des 55-64 ans en % [2003]	30,1	28,1	39,5	60,2	40,8	49,6	36,8	42,1	49	30,3	30	44,8	51,6	68,6
Niveau d'instruction des 20-24 ans [2004]	85,3	82,1	72,5	76,1	62,5	84,6	79,8	81,7	85,3	69,9	/	/	49	86,3
DIRD en % du PIB [2003]	2,19	2,33	2,5	2,6	1,11	3,51	2,19	0,62	1,12	/	/	/	0,79	/
FBCF en % du PIB [2004]	20,7	17	15,8	17,9	22,9	15,8	16,2	21,4	20,7	16,9	14,3	17,1	19,3	12,9
Niveau des prix comparés [2003]	107,2	103,9	108,9	139,3	85,6	125,9	108	84,3	127	102,2	105,3	106,6	79,5	124
Taux de risque de pauvreté [2001]	12	13	13	20	19	11	13	20	21	19	12	12	20	9
Dispersion des taux d'emploi régionaux [2003]	2,9	7,7	6	/	8,9	6,1	5	3,6	/	17	/	2,4	3,9	4,3
Taux de chômage de longue durée en % [2003]	1,2	3,7	4,7	1,1	3,9	2,3	3,5	5,1	1,5	4,9	0,9	1	2,2	1
Intensité énergétique en kgep pour 1000 euros [2002]	147,21	214,27	165,7	124,8	229,3	272	189,5	258,4	164,2	184,2	198,5	202,2	255	224
Volume du transport de fret en tonne-km/PIB [2003]	118,5	95,2	104,5	87,2	139,2	91,5	93,7	122,7	141,7	93,4	109	89,3	118,3	90,8

Source : Eurostat, mai 2005.

L'innovation et la recherche

La fin de la décennie 1990 a révélé l'existence d'un écart grandissant entre les seuils de croissance potentielle des États-Unis et des États européens. Parmi les causes avancées pour expliquer ce phénomène, est régulièrement mentionné le retard pris par l'Europe dans le secteur des technologies de pointe et des nouvelles technologies de l'information et de la communication¹⁶. Dans cette perspective, divers axes d'intervention ont été définis : création

d'un espace européen de la recherche et de l'innovation, poursuite de la libéralisation du secteur des télécommunications, augmentation des investissements dans le capital humain, mise en place dans toutes les écoles de l'Union d'un accès à Internet...

Afin de juger des avancées dans ce domaine, deux indicateurs ont été établis à titre principal :

— Le montant des dépenses intérieures brut de recherche et déve-

16. Le conseil européen de Lisbonne note ainsi que « le passage à une économie numérique fondée sur la connaissance [...] sera un puissant facteur de croissance, de compétitivité et de création d'emplois » (point 8).

et les 14 indicateurs structurels

	UK	CY	CZ	EE	HU	LT	LV	MT	PL	SI	SK	UE15	UE25	Objectif de Lisbonne 2010
	120	81,1	70,9	50,2	61,5	47,8	43,6	71,7	47,2	78,2	53,8	109	100	Faire de l'Europe la zone de croissance la plus dynamique
	109	71,9	63,4	49,9	69,2	49,6	43,4	84	59,9	76	61,2	106	100	Accroître la productivité
	71,8	69,2	64,7	62,9	57	61,1	61,8	54,2	51,2	62,6	57,7	64,4	63	70 %
	55,5	50,4	42,3	52,3	28,9	44,7	44,1	32,5	26,9	23,5	24,6	40,2	41,7	50 %
	76,4	80,1	90,9	82,3	83,4	86,1	76,9	47,9	89,5	89,7	91,3	73,5	76,4	Réduire de 50 % le nombre de 20-24 ans sans instruction
	/	0,33	1,35	0,77	0,97	0,68	0,39	/	0,59	1,53	0,57	2	1,95	3 %
	15,1	14,6	22,8	25	29,1	18,7	23,9	16,4	14,8	21,9	22,2	16,9	17	Accroître les niveaux d'investissements des entreprises
	103	93,9	55,2	62,2	58	54,4	55,1	72,8	53,3	77,1	49,8	104	100	Accroître l'intégration des marchés
	19	/	8	18	11	17	/	/	/	11	/	16	15	Éradiquer la pauvreté
	6	/	5,8	/	8,5	/	/	/	7,2	/	7,6	12	13	Renforcer la cohésion sociale et territoriale
	1,1	1,1	3,8	4,6	2,4	6,1	4,3	3,5	10,7	3,4	11,1	3,3	4	Réduire le taux de chômage de longue durée
	215	280	930,5	1 156	574,2	1273	749	268	650	343	964,8			Améliorer l'efficacité énergétique
	85,4	99,6	99	190	87,2	120,9	133	/	78,4	93,3	48,6	101	99,7	Découpler croissance économique et demande de transports

loppement (DIRD) par rapport au PIB : l'objectif à atteindre a été fixé à 3 % du PIB. La France s'en trouve encore relativement éloignée, puisque le montant de DIRD égale 2,19 % du PIB pour l'année 2003, c'est-à-dire un montant équivalent à celui de l'année 1998 (2,18 %). Cependant, la comparaison avec les autres États européens nuance le retard pris par la France. Cette dernière se situe au-dessus de la moyenne communautaire (1,95 % dans l'UE à 25 et 2 % dans l'Union à 15) ; elle se classe ainsi en cinquième position, *ex æquo* avec l'Autriche, après la Finlande (3,5 %), le Danemark (2,6 %), l'Allemagne (2,5 %) et la Belgique (2,3 %).

— Le niveau d'éducation des jeunes ayant entre 18 et 24 ans : la stratégie de Lisbonne prévoit la réduction de moitié du nombre de personnes n'ayant pas accompli le premier cycle de l'enseignement secondaire (lycée). À ce niveau, la France se révèle dans une situation relativement favorable puisqu'elle se distingue par un taux d'éducation de la population des 18-24 ans des plus élevés dans l'Union (79,8 % de l'ensemble de la population des 18-24 ans contre 76,4 % dans l'Union à 25 et 73,5 % dans l'Union à 15). Le CES note dans l'étude précitée que, parallèlement, le taux de jeunes ayant un niveau d'éducation égal ou inférieur à l'enseignement secondaire place

la France en cinquième position (13,4 %), derrière l'Autriche (9,5 %), la Finlande (9,9 %), la Suède (10 %), la Belgique (12,4 %) et l'Allemagne (12,5 %).

Ces performances satisfaisantes françaises s'expliquent notamment par les niveaux élevés des dépenses publiques consacrées à l'éducation : celles-ci sont estimées en 2002 à 5,81 % du PIB contre 5,22 % au niveau de l'Union.

La réforme économique

La transition de l'Europe vers une économie de la connaissance et des services suppose, en application de la stratégie de Lisbonne, que soit d'une part instauré un climat propice aux investissements productifs générant de l'innovation, et d'autre part poursuivie l'intégration des marchés européens. Deux indicateurs¹⁷ permettent de mesurer les évolutions dans ce domaine :

— Le niveau de formation brute de capital fixe (FBCF) dans les entreprises privées, où la France se distingue par la faiblesse du niveau de l'investissement privé par rapport à ses partenaires européens. La FBCF en France s'établit en 2003 à 16,2 % du PIB alors que la moyenne de l'Union à 25 est de 17 % et celle de l'Union à 15 de 16,9 %. Certes, cet écart entre le taux français et la moyenne européenne se justifie partiellement par l'importance du niveau de FBCF dans les nouveaux

États membres¹⁸ (en cours de rattrapage économique). Cependant, en moyenne période, il apparaît que la France est un des pays développés dont les entreprises investissent le moins, avec un taux moyen d'investissement, entre 1995 et 2004, de 15,99 % du PIB contre 18,38 % pour l'Espagne, 18,37 % pour la Belgique, 18,33 % pour l'Allemagne et 16,71 % pour l'Italie. Seul le Royaume-Uni se caractérise par des niveaux d'investissements inférieurs à ceux de la France (15,17 %).

— Le niveau des prix comparés exprimé par rapport à la moyenne de l'Union à 25 (indice 100) témoigne d'une forte convergence des prix français par rapport aux prix européens : il s'établit en 2004 huit points au-dessus de la moyenne. Cette convergence apparaît plus explicitement quand l'Union à 15 est prise comme base de référence : l'indice français égale alors 99,7. Cette situation se révèle conforme avec les niveaux d'intégration dans l'économie européenne des marchés de biens et de services français.

L'analyse de la réforme économique engagée dans les différents États membres ne saurait être complète si n'était mentionnée la situation de la France vis-à-vis du cadre établi par l'Union pour faciliter la transition vers l'économie de la connaissance. Le conseil européen de 2000 a ainsi souligné la nécessité de préserver la stabilité macroéconomique, d'assurer la mise en œuvre

17. Un troisième indicateur concernant le degré de convergence des taux bancaires devrait venir compléter les deux existants lors de la révision en 2007 de la liste restreinte des indicateurs structurels.

18. À l'exception de Malte, Chypre et de la Pologne, l'ensemble des nouveaux États membres ont des taux de FBCF égaux ou supérieurs à 18,7 % du PIB.

des directives communautaires liées à l'approfondissement du marché intérieur et de favoriser l'intégration des marchés financiers.

Sur chacun de ces points, la France rencontre certaines difficultés : suite au constat fait d'un niveau de déficit public avoisinant les 4 % du PIB, une procédure pour déficit excessif a été engagée par la Commission européenne le 2 avril 2003 ; les mesures prises par le Conseil contre la France ont été abrogées au mois de décembre 2004, suite à l'engagement pris par celle-ci de réduire à 3 % du PIB son déficit en 2005.

S'agissant de la transposition des 83 directives communautaires liées aux objectifs de Lisbonne, la France se place, début 2005, au 20^e rang européen, avec un taux de transposition de 74,2 %¹⁹.

En matière d'intégration financière, le plan d'action sur les services financiers²⁰ prévoit la mise en œuvre de 39 mesures comprenant notamment des directives communautaires. Sur 13 directives qui devaient être transposées au début de l'année 2005, la France n'était en conformité avec le droit communautaire que pour huit d'entre elles.

La cohésion sociale

S'appuyant sur l'Agenda social européen adopté lors du conseil européen extraordinaire de décembre

1997, la stratégie de Lisbonne contribue à la mise en œuvre des objectifs communautaires de promotion du progrès social, de renforcement de la cohésion économique et sociale et de solidarité²¹. Trois indicateurs structurels permettent de juger des progrès réalisés en ce domaine :

— Le taux de risque de pauvreté, qui mesure la proportion de personnes dont le revenu disponible est inférieur au seuil de pauvreté. Avec un *ratio* de 13 %, la France se situe, au titre de l'année 2001, légèrement en-dessous de la moyenne européenne à 25 (15 %). Sur moyenne période, la France connaît une tendance à la baisse de ce taux, alors qu'il se stabilise dans l'Union.

— Le taux de chômage de longue durée, pour lequel la France obtient des résultats à nouveau proches de la moyenne de ses partenaires. Avec un taux de 3,5 % en 2003, elle se place légèrement au-dessus du taux mesuré dans l'Union à 15 (3,3 %) mais nettement en-dessous du taux de l'Union à 25 (4 %).

— Le degré de dispersion des taux d'emploi régionaux, qui révèle des performances françaises relativement honorables. Avec un taux évalué à 5 % en 2003, la France se classe au sixième rang européen.

L'environnement

Signataire du protocole de Kyoto, et conformément à l'objectif de pro-

19. Elle devance ainsi la Suède, la République tchèque, la Belgique, *ex aequo* avec le Luxembourg, et la Grèce.

20. Cf. Communication COM (1999)232. Bruxelles : Commission européenne, 1999.

21. Article 2 du traité de l'Union européenne (UE) ; article 2 du traité de la Communauté européenne (CE).

motion d'un développement durable et équilibré inscrit dans les traités ²², l'Union s'est engagée à en assurer la mise en œuvre d'ici 2010-2012. Pour autant, il faut attendre le conseil européen de Göteborg de juin 2001 pour qu'une dimension environnementale soit adjointe aux dimensions socio-économiques de la stratégie de Lisbonne ²³.

La détermination des indicateurs ²⁴ est en partie liée aux exigences fixées dans le protocole de 1997 (émissions de gaz à effet de serre ; intensité énergétique de l'économie), mais aussi aux politiques menées par l'Union dans des domaines connexes tels que les transports ²⁵ (volume du transport par fret par rapport au PIB).

Comme ont pu le noter la Commission européenne dans son rapport de printemps 2004 ²⁶ et le CES en 2005, la France apparaît assez bien placée par rapport à chacun de ces trois indicateurs. Elle a déjà réalisé l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre qui lui a été fixé ²⁷. En 2002, elle avait ainsi

réduit de 2 % son niveau d'émission par rapport à l'année de référence (1990) alors qu'elle n'était tenue que par un objectif de stabilité.

En matière d'intensité énergétique de l'économie, la France se situe, en 2002, parmi les meilleurs élèves européens obtenant un *ratio* de 189,5 kilogrammes d'équivalent pétrole (kgep) pour 1 000 euros produits ; la moyenne de l'Union à 25 est de 209 kgep pour 1 000 euros. Cependant, ces résultats doivent être relativisés eu égard à la faible diminution de ce taux sur moyenne période. Alors qu'entre 1992 et 2002, le taux d'intensité énergétique de l'Union à 15 a baissé de 21 points, la diminution n'a été que de 13 points pour la France.

Concernant enfin la mesure de la massification des transports et du transfert du fret de la route vers le fer ou les voies d'eau, la France se situe dans la moyenne basse de ses partenaires. Avec un indice de volume de fret rapporté au PIB égal à 93,7 en 2003, la France est six points sous la moyenne de l'Union à

22. Article 2 du traité UE ; article 3 du traité CE qui mentionne plus explicitement l'objectif d'amélioration de la qualité de l'environnement ; et le titre XIX du traité CE dont l'article 174 rappelle que la politique de la Communauté contribue à « la préservation, la protection et l'amélioration de la qualité de l'environnement ».

23. Conclusions de la présidence du Conseil européen, 15-16 juin 2001.

24. Les objectifs quantifiés ont été précisés dans le sixième programme d'action pour l'environnement adopté par le Conseil des ministres et le Parlement européen en 2002.

25. Cf. en particulier le Livre blanc sur la politique des transports présenté par la Commission en 2001 (*La Politique des transports à l'horizon 2010 : l'heure des choix*. Bruxelles : Commission européenne), qui préconise le développement de l'intermodalité.

26. COMMISSION EUROPÉENNE. *Réalisons Lisbonne. Réformes pour une Union élargie*. Bruxelles : COM (2004)29, 21 janvier 2004.

27. Si l'Union a un objectif global d'une réduction de 8 % du volume émis de gaz à effet de serre à l'horizon 2012 par rapport à l'année 1990, les objectifs propres à chaque État membre ont été arrêtés dans une décision du Conseil des ministres (Décision 2002/358/CE, modifiée par la décision du Conseil 280/2004/CE, afin de prendre en compte les États membres ayant adhéré au 1^{er} mai 2004).

Tableau 3 — Total des émissions de gaz à effet de serre*

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	Objectif Lisbonne 2010
UE25	92,1	94,1	92,5	92,2	90,7	90,4	91,5	91,0	–
UE15	97,0	99,0	97,3	97,8	96,2	96,3	97,6	97,1	92
Malte	122,3	123,3	119,7	121,6	125,5	128,5	128,5	128,5	–
Espagne	110,3	108	115,2	118,8	129,1	134,3	133,7	139,4	115
Autriche	101,7	106,1	105,6	105,1	102,7	103,4	108,2	108,5	87
Danemark	111,5	130,8	116,9	109,6	105,1	98,2	100,4	99,2	79
Irlande	107,8	110,9	116,1	120,0	124,0	127,8	131,1	128,9	113
Italie	103,3	101,8	103,0	105,4	106,4	107,1	109,1	109,0	93,5
Portugal	116,4	111,7	116,8	124,6	137,4	134,6	135,4	141,0	127
Luxembourg	78,9	79,9	73,8	65,1	71,0	74,8	76,9	84,9	72
Belgique	105,2	108,4	102,1	105,5	100,9	101,8	101,6	102,1	92,5
Finlande	99,3	106,5	105,1	101,8	100,9	97,7	105,0	106,8	100
Slovénie	92,0	95,7	97,8	96,2	93,2	93,1	98,1	98,7	92
Pays-Bas	105,7	110,2	102,6	105,3	100,1	100,4	101,7	100,6	94
Allemagne	87,8	89,3	86,3	84,3	81,4	81,1	82,0	81,1	79
Grèce	103,2	106,7	111,7	116,2	115,6	121,2	126,1	126,5	125
France	99,2	102,1	100,7	103,2	99,9	98,8	99,5	98,1	100
Royaume-Uni	92,0	94,9	91,7	91,1	86,9	86,8	88,0	85,1	87,5
Suède	102,1	106,8	100,7	101,7	96,9	93,4	94,5	96,3	104
Rép. tchèque	79,8	80,6	82,7	77,3	73,1	76,8	77,0	74,3	92
Slovaquie	74,3	75,1	75,2	72,9	71,3	67,7	72,3	71,8	92
Hongrie	69,6	70,8	68,8	74,0	76,5	68,7	69,8	69,0	94
Pologne	73,8	77,4	75,6	71,4	71,0	68,3	67,7	67,7	94
Estonie	51,2	53,7	54,1	49,2	45,0	45,2	44,7	44,8	92
Lituanie	65,0	57,9	50,9	43,9	42,9	41,8	40,8	39,8	92
Lettonie	48,0	43,3	41,6	39,4	36,6	35,0	37,3	36,9	92
Chypre	120,1	126,3	127,8	137,5	143,0	149,7	–	–	–

*Pourcentage d'évolution depuis l'année de base et cibles selon le protocole de Kyoto / Décision du Conseil de l'UE pour 2008-2012 (en équivalents CO₂). Indice année de base = 100

25 et sept points sous celle de l'Union à 15. Par rapport à l'année de référence choisie pour cet indicateur (1995), il faut noter que le volume de fret rapporté au PIB a diminué de 6 % (contre une stabilisation au niveau de l'Union européenne). Cependant, cette baisse ne signifie nullement un transfert du fret de la route vers les autres modes. Sur la même période, la part de la route par rapport au total du transport intérieur de fret, est passée en France de 76,5 % à 78,8 %, de 72,2 % à 76,4 %

au niveau de l'Union à 25, et de 76,6 % à 79,4 % au sein de l'Union à 15.

**

Dans le rapport d'évaluation annuelle de la stratégie de Lisbonne qu'elle a remis au Conseil européen en 2004, la Commission soulignait au titre des points négatifs français l'existence d'un déficit public excessif, des réformes insuffisantes du marché du travail et, plus générale-

ment, ses faibles résultats en termes d'emploi, l'importance de l'absence ou de la mauvaise transposition des directives communautaires ²⁸. Un an plus tard, peu d'améliorations sont constatées.

Espérons que le réaménagement et la rationalisation de la stratégie de Lisbonne actuellement en cours conduisent à un véritablement engagement de chaque acteur et de la France en particulier.

28. Cf. la synthèse des points positifs et négatifs réalisée par le CES dans son avis de février 2005 (*op. cit.*).

Jean Pisani-Ferry ¹

La réforme du Pacte de stabilité : ni règles, ni discrétion ?

Négocié en 1996 à la demande de l'Allemagne, en vue de garantir la discipline budgétaire au sein de la zone euro, le Pacte de stabilité et de croissance (PSC) a été mis en œuvre à partir de 1999, en même temps que naissait la monnaie unique. En novembre 2003, le Conseil des ministres des Finances a décidé de suspendre l'application à la France et à l'Allemagne de son volet punitif, ouvrant ainsi la voie à une réflexion sur sa réforme. En mars 2005, un accord politique a été trouvé sur une reformulation du Pacte. Cependant, la réforme est controversée. Certains y voient le triomphe du laxisme, d'autres la victoire du pragmatisme.

Le présent article ² ambitionne de répondre à deux questions : Quels sont les enseignements des premières années de mise en œuvre du PSC ? La réforme de mars 2005 va-t-elle dans la bonne direction ?

Les enseignements de l'expérience

Le Pacte doit être jugé du point de vue de la discipline budgétaire, de la stabilisation macroéconomique et de sa contribution à la croissance à long terme. Sur la base de ces trois critères, il n'est pas excessif de dire qu'il n'a pas atteint ses objectifs.

Le PSC n'a pas assuré la discipline budgétaire

Alors que les États s'étaient engagés sur l'objectif de soldes budgétaires « proches de l'équilibre ou en excédent », le déficit agrégé de la zone euro, qui était de 2,3 % du PIB (produit intérieur brut) en 1998, a atteint 2,7 % en 2004, et la dette publique au sens de Maastricht n'a été que faiblement réduite, de 74,1 % en 1998 à 71,3 % en 2004 ³.

1. Université Paris-Dauphine, BRUEGEL (Brussels European and Global Economic Laboratory).

2. Cet article prend appui sur ma communication au Congrès des économistes belges de langue française de février 2005.

3. *Source* : Commission européenne.

Les déviations les plus marquantes par rapport aux objectifs affichés tiennent aux années de bonne conjoncture, particulièrement à l'année 2000 où la croissance a atteint 3,5 % mais où le solde structurel⁴ s'est détérioré. Il s'agit d'une défaillance de ce qu'il est convenu d'appeler le volet « préventif » du Pacte, explicable notamment par l'accent mis initialement sur le solde observé, et par la faiblesse des dispositifs d'incitation à la réduction des déficits structurels en période de croissance. Les programmes de stabilité n'ont pas joué le rôle d'ancrage de la politique budgétaire qui était attendu d'eux et ont plutôt fait figure de cibles mouvantes.

La mise en œuvre de la surveillance budgétaire a elle-même été défaillante. Le recours à divers *gimmicks* comptables a été très répandu. La mise sous surveillance des seuls déficits et la négligence à l'égard de la dette, ont par ailleurs permis le maintien d'opérations de débudgétisation, avec pour conséquence une dérive des *ratios* de dette.

Le Pacte a enfin été mis en cause dans ses fondements par la nécessité de mettre en œuvre la procédure de déficit excessif à l'égard de près de la moitié des États. Ses architectes avaient voulu priver la Commission de son pouvoir d'appréciation discrétionnaire, tout en préservant intégralement celle du Conseil. Lorsque celui-ci s'est trouvé en position d'exercer ce pouvoir par le vote, il s'est, sans surprise, comporté comme un organe politique.

La combinaison de règles strictes et du jugement des pairs ne pouvait fonctionner qu'à la condition que l'application des procédures reste rare. Les événements en ont décidé autrement.

Le bilan est donc sévère et il est étonnant que le Pacte première manière continue pour certains à faire figure de garantie de la discipline. Amender le PSC, dit-on, porte atteinte à sa crédibilité. Mais on est en peine de dire où réside celle-ci.

Le PSC n'a pas favorisé une gestion macroéconomique contracyclique

Il y a deux manières d'évaluer la stabilisation budgétaire au sein de la zone euro : en comparaison du passé et au regard de ce qui serait souhaitable. La première méthode conduit à formuler un jugement modérément favorable sur la performance des dernières années, la deuxième débouche sur une appréciation plus sévère.

Dans un papier qui fait référence⁵, J. Gali et R. Perotti ont fait observer que la qualité de la stabilisation macroéconomique dans la zone s'était plutôt améliorée en comparaison des années 1980, où les politiques budgétaires discrétionnaires étaient en moyenne fortement procycliques. Les contraintes auraient donc surtout eu pour effet d'éviter des politiques déstabilisatrices. Le test n'est cependant pas très exigeant. Si l'on prend comme référence, au lieu d'une comparaison avec le passé, la politique budgétaire qui aurait été

4. Ou corrigé des effets du cycle, par opposition au solde observé qui ne l'est pas.

5. GALI Jordi et PEROTTI Roberto. « Fiscal Policy and Monetary Integration in Europe ». *Economic Policy*, n° 37, octobre 2003.

souhaitable au regard de la situation cyclique de l'économie, l'image devient nettement moins favorable. La politique budgétaire agrégée de la zone euro a été nettement expansionniste en 2000 et 2001, avant de devenir globalement neutre au cours des années suivantes. Elle a donc amplifié le *boom* conjoncturel du début de la décennie et n'a pu éviter ensuite d'amplifier le ralentissement qu'au prix d'entorses aux règles.

Par-delà ces effets mécaniques, ce qui est préoccupant est qu'au cours de ce premier cycle de l'euro, le régime de politique macroéconomique de la zone n'a pas bien rempli sa fonction d'assurance. Dans une économie soumise à des aléas, entreprises et ménages règlent leurs comportements en fonction de la perception qu'ils ont de la capacité de la politique économique à répondre à ces chocs. Une confiance en celle-ci leur permet de prendre des risques. Un doute quant à son aptitude à réagir adéquatement les conduit à préférer la sécurité, avec des conséquences négatives pour la productivité et la croissance. De ce point de vue, l'expérience des premières années de l'euro n'est pas satisfaisante.

Le PSC n'a pas encouragé les réformes structurelles

Le troisième critère pour évaluer le Pacte est plus subtil que les deux premiers. Plutôt que de ses effets directs, il s'agit ici de l'interaction entre le cadre budgétaire et l'ensemble des politiques dont l'Europe a besoin pour affronter les défis de moyen terme et accélérer sa croissance économique : réformes éco-

nomiques et restructuration de la dépense publique. En fixant une limite au déficit, le PSC a-t-il freiné certaines politiques qui auraient nécessité un accompagnement budgétaire ?

Le test le plus direct porte sur la composition de la dépense publique. Le PSC ne distingue pas les dépenses d'investissement et peut les défavoriser. Effectivement, la part de l'investissement public dans le PIB est passée de 4 % au début des années 1970 à 2 % récemment, mais l'essentiel de cette chute s'est opérée avant la mise en application du PSC. Il n'est donc pas en cause.

Un effet plus indirect touche aux réformes structurelles. Par nature, ces réformes impliquent le plus souvent un arbitrage entre gains (économiques ou budgétaires) à long terme et coûts (économiques, budgétaires ou politiques) à court terme. C'est particulièrement le cas des réformes des retraites qui peuvent impliquer des coûts immédiats, soit en raison de la nécessité d'offrir des compensations à certaines catégories sociales, soit (pour les réformes plus ambitieuses) du fait de la conversion en dette d'engagements implicites futurs. Une contrainte budgétaire instantanée peut ainsi bloquer des réformes dont le bilan intertemporel est positif.

Quelle pertinence cet argument a-t-il en pratique ? On dispose encore de peu d'études sur ce point, mais l'analyse suggère que l'interdépendance entre politique macroéconomique et politique structurelle, qui a été longtemps négligée en Europe, mérite davantage d'attention.

Les orientations de la réforme

La Commission a fait siennes les principales critiques adressées au Pacte⁶. Initialement divisé, le conseil ECOFIN s'est lui aussi convaincu de la nécessité d'une réforme. Les institutions insistent désormais sur le contenu économique du Pacte. Elles ont renoncé à l'obsession d'obliger les États à la sagesse en s'appuyant sur la seule lettre des engagements auxquels ils ont souscrit, sans se soucier de la rationalité économique des recommandations qui en découlent.

Le contexte de l'élargissement a également joué en faveur d'une application plus différenciée qui reconnaisse qu'un même déficit n'a pas les mêmes effets dans un pays où la croissance nominale approche 10 % et dans un autre où celle-ci n'excède pas 2 % ou 3 %. Cette orientation est empreinte de réalisme. L'élargissement de la zone euro va considérablement accroître la diversité des situations de départ, mais aussi le potentiel de chocs asymétriques. Un cadre uniforme sera moins adapté encore demain qu'il ne l'était hier.

Cette direction nouvelle est, à bien des égards, un retour à l'esprit des discussions sur la surveillance des politiques budgétaires au moment de Maastricht. Elle pose cependant trois questions. La première a trait à l'objectif des réformes. La deuxième touche à la mise en œuvre du Pacte.

La troisième a trait à la gouvernance. Toutes sont importantes.

Les objectifs : le besoin de clarté

Pour réformer le PSC, diverses pistes avaient été avancées par les économistes, qui peuvent être regroupées autour de quatre orientations : améliorer les propriétés cycliques du Pacte en incitant davantage à la discipline en haut de cycle et en introduisant davantage de flexibilité en bas de cycle ; mettre l'accent sur la soutenabilité et relâcher en contrepartie les contraintes de court terme ; mettre en œuvre une forme de « règle d'or » en excluant les dépenses d'investissement du déficit ; réformer les institutions plutôt que raffiner les règles. Dans ses propositions de l'automne 2004, qui ont inspiré la décision du Conseil, la Commission avait fait le choix d'adopter les deux premières et d'exclure la troisième, et elle avait retenu de la quatrième l'idée qu'il serait bon de faire participer des institutions nationales à la surveillance des finances publiques.

À la lumière de l'expérience, l'insistance sur le volet préventif du Pacte est naturelle et elle s'inscrit dans une évolution engagée depuis plusieurs années. Il ne s'agit cependant pas d'une évolution anodine. Elle implique en effet que la politique budgétaire d'un État membre puisse être contestée alors même que son déficit ne dépasse pas la limite fixée. Cette éventuelle mise en cause requiert un jugement en

6. COMMISSION EUROPÉENNE. *Strengthening Economic Governance and Clarifying the Implementation of the Stability and Growth Pact*. Bruxelles : communication au Conseil et au Parlement, septembre 2004.

probabilité sur le risque d'un ralentissement et la capacité de l'État à éviter alors un creusement de son déficit. On s'écarte du modèle simple que certains des avocats du Pacte avaient en tête : celui d'une règle fixe d'application mécanique.

L'accent sur la dette résulte d'une évolution plus récente. Il se justifie à plusieurs titres. Le principal est que la vraie menace, pour une union monétaire, est la dérive des finances publiques vers un endettement insoutenable. Affirmer que la soutenabilité doit venir au premier rang des critères d'évaluation, c'est donc renouer avec une saine conception de la discipline budgétaire, d'ailleurs présente dans le traité, mais que la volonté de ne pas exclure de l'euro l'Italie ou la Belgique avait conduit à mettre sous le boisseau dans les années 1990. C'est aussi en finir avec une focalisation sur le déficit qui avait abouti à tolérer les dérives italiennes tandis qu'une procédure était engagée à l'encontre des Pays-Bas. Cet engrenage, qui finissait par absoudre le pays le plus endetté tout en poursuivant l'un des plus vertueux, ne pouvait que miner très profondément la crédibilité du Pacte. Privilégier la soutenabilité, c'est enfin ouvrir la voie à une prise en compte des effets intertemporels des politiques économiques — qu'il s'agisse des réformes des retraites ou d'autres politiques structurelles susceptibles d'affecter dans la durée la croissance et les finances publiques.

Les risques d'une solution intermédiaire

Les orientations qui président à la réforme en chantier témoignent donc d'une réelle prise en compte

des leçons de ces dernières années. Pour autant, la réforme est-elle celle dont l'Europe a besoin ? Ce n'est pas sûr. Le souci de continuité avec les dispositions actuelles conduit en effet à enfermer la réflexion dans un cadre trop étroit. La banque centrale européenne a fait savoir qu'elle pouvait accepter des retouches à la doctrine et aux procédures de mise en œuvre du Pacte, mais non une révision de ses dispositions elles-mêmes. L'ECOFIN a tenu à conserver à la norme des 3 % son statut central. Cela risque d'aboutir à une construction aux fondements incertains, peu lisible et dont la mise en œuvre sera sujette à contestations.

Pour le comprendre, le plus clair est de partir de ce que serait une réforme ambitieuse fondée sur la notion de soutenabilité de la dette. Avec un tel « pacte de soutenabilité », l'appréciation de la situation budgétaire des États devrait se fonder sur une évaluation aussi complète que possible de leur passif : à côté de la dette de marché, elle devrait donc faire place aux engagements hors bilan et notamment à ceux qui résultent du déséquilibre à venir des régimes de retraite par répartition. La logique d'une telle approche serait de faire perdre à la norme des 3 % son caractère primordial. Pour certains pays, dont la situation financière est saine, la discipline budgétaire instantanée pourrait être relâchée, ce qui autoriserait des variations plus amples du déficit. Pour d'autres, les plus nombreux d'ailleurs, elle serait très probablement accentuée. Pour tous, elle aurait un caractère plus intertemporel et permettrait donc des déficits temporairement plus élevés, en

contrepartie d'une contrainte de moyen terme plus stricte.

L'inspiration de la réforme est voisine. Mais la décision laisse dans un certain flou le traitement des engagements hors bilan. Au nom de la continuité, certains plaident pour ne pas inclure explicitement ces engagements, pour se contenter de les prendre en compte indirectement en fixant, pour tous, un objectif de moyen terme ambitieux pour le solde budgétaire. Une telle démarche revient à dire que la rigueur budgétaire ne peut pas être inappropriée. Elle fait penser au proverbe « Bats ta femme, si tu ne sais pas pourquoi, elle le sait. » Ce n'est pas la meilleure manière de susciter une discussion informée sur la situation des finances publiques.

Par ailleurs, la prise en compte des « autres facteurs pertinents » mentionnés à l'article 104.3 dans l'appréciation du caractère « exceptionnel et temporaire » du dépassement, prévue par le Pacte, laisse de nombreuses possibilités de sauver les apparences en maintenant le Pacte en vigueur, tout en assouplissant sa mise en œuvre. Le risque de cette approche est que l'illisibilité du système donne prise à l'accusation d'arbitraire.

Le Pacte ne peut être à la fois fondé sur la dette et le déficit, les règles strictes et le jugement, des normes uniformes et un traitement au cas par cas. À vouloir réformer sans rien changer aux textes, tirer les leçons de l'expérience sans s'écarter de la ligne initiale, préserver l'uniformité du Pacte tout en faisant place à la différenciation, conserver un système fondé sur la règle mais aussi

laisser place à l'interprétation, les Européens risquent que seul le premier cercle des *insiders* comprenne la logique du système. Ce n'est pas le meilleur moyen d'assurer sa légitimité et son acceptabilité.

Les risques d'une gouvernance faible

Par-delà la définition des objectifs et des procédures, la réforme en cours soulève un problème d'un autre ordre, au moins aussi important, qui a trait à la gouvernance européenne. Quelles que soient ses caractéristiques techniques, le nouveau Pacte marque un changement de philosophie. À un modèle fondé sur le droit et l'uniformité de la règle se substitue un modèle fondé sur le jugement et la décision collégiale. Il s'inspire de ce que les économistes nomment la « discrétion contrainte », c'est-à-dire un mode de décision qui rejette à la fois la rigidité des règles fixes et l'arbitraire du cas par cas, pour fonder la décision sur des indicateurs déterminés en fonction d'objectifs explicites.

Il ne manque pas d'arguments économiques solides en faveur d'une telle méthode. En revanche, la capacité d'un collègue de décideurs politiques à se plier à une telle discipline intellectuelle fait question. Si le Pacte initial s'était fondé sur des règles fixes, c'était largement par méfiance à l'égard des politiques. Il serait imprudent de supposer que la difficulté pourra être demain évitée et il vaut mieux se demander à quelles conditions les ministres peuvent envisager de démentir les jugements pessimistes. Énonçons-en deux principales.

La première touche à l'indépendance de l'expertise technique et à son caractère incontestable. Une décision collégiale qui ne s'appuie pas sur une base objective solide est inévitablement otage des alliances et des comportements de vote stratégique. Il est donc essentiel de renforcer le soubassement technique des décisions. Pour cela, il faut que les services de la Commission disposent des moyens et de l'autorité intellectuelle requis pour collecter les données, établir des évaluations fiables, et formuler des propositions argumentées. Le fait que même la simple collecte soit aujourd'hui sujette à caution mine profondément la crédibilité de l'ensemble du processus de surveillance budgétaire. Le pendant de cette évolution doit évidemment être de retirer au Conseil toute responsabilité d'évaluation, *ex ante* ou *ex post*. Quelle peut être, en effet, l'utilité de voter sur les faits, si ce n'est pour prendre le risque de les distordre ?

La seconde touche à la capacité de décision du Conseil. Beaucoup d'économistes estiment que le pouvoir de décision doit lui être retiré pour être confié soit à la Commission, soit à une ou des instances indépendantes à créer. Cette solution suppose cependant le problème résolu, puisqu'elle prend pour acquis que l'instance décisionnaire aura la légitimité voulue pour que ses décisions s'imposent aux États et que le Conseil acceptera de se dessaisir de ses prérogatives. Mieux vaut, de manière réaliste, explorer les conditions requises pour que le Conseil puisse remplir sa tâche. Le passage à une présidence stable de l'Euro-groupe est un pas significatif, qui

invite à réfléchir à une réforme plus profonde.

Pour asseoir sa crédibilité, le Conseil devrait d'abord clarifier sa doctrine économique. Aucun texte juridique ne remplace une philosophie partagée. La zone euro souffre aujourd'hui encore de l'incertitude quant à ses principes économiques. Il importe donc de remettre en chantier l'élaboration de tels principes. Le Conseil devrait ensuite améliorer sa capacité de décision. La stabilité de la présidence devrait en effet être un gage de progrès dans la cohérence temporelle. Le Conseil de la zone euro devrait ainsi pouvoir décider à la majorité qualifiée sur les questions directement liées à la gestion de la monnaie unique — quitte à prévoir une procédure de sauvegarde des intérêts des pays ne participant pas à l'euro.

La mise en œuvre de ces orientations serait certainement facilitée par une décentralisation de la discipline budgétaire. Le Pacte de stabilité a eu pour effet de déléguer celle-ci à « Bruxelles », alors qu'avant d'être un enjeu vis-à-vis des partenaires européens, la politique budgétaire est un enjeu entre les générations au sein d'un même pays. La mise en place, au sein de chaque État, d'institutions indépendantes qui pratiqueraient en continu l'audit des finances publiques et des propositions budgétaires émanant du gouvernement ou du Parlement, aurait pour effet de rendre un peu de consistance aux débats budgétaires nationaux.

Au total, l'idée sous-jacente à ces réflexions est très simple : il s'agit

avant tout de légitimité. Pour passer d'un système de règles fixes à un modèle de discrétion contrainte, le Conseil a besoin de légitimité technique (la qualité de l'expertise), éco-

nomique (l'importance réelle des enjeux) et politique (la qualité des procédures de décision). Aujourd'hui, les trois lui font défaut. C'est dire l'ampleur de la tâche.

KOGYO IKEN : LE PLAN DÉCENNAL JAPONAIS DE 1884

J'ai eu l'occasion de travailler, voici bien longtemps, sur le *Kogyo Iken*¹ qui, à maints égards, fut sans doute le premier plan de développement économique du monde et qui, à partir de 1884, marqua le début du grand essor économique du Japon.

Ce plan demeure un modèle du genre dans la mesure où, ayant procédé à un diagnostic très détaillé de l'économie et de la société japonaises, il aboutit à l'élaboration d'ambitions nationales d'ensemble, définit des objectifs spécifiques pour une période décennale, et énonce des recommandations politiques ciblées adressées à l'ensemble des acteurs du développement.

Les objectifs que se fixait alors le Japon surpassaient à l'évidence ce que la capacité normale des ressources et des techniques permettait de réaliser effectivement. Les auteurs, toutefois, s'en expliquaient en soulignant que, peut-être, le possible n'était-il pas assez spectaculaire pour gagner l'assentiment du peuple aux perturbations et sacrifices qui accompagnaient nécessairement l'engagement de la nation sur une trajectoire ascendante. Que l'objectif à 10 ans avait été le produit d'une exagération délibérée afin de susciter une véritable mobilisation de l'ensemble des acteurs. Que toutefois, anticipant le fait que ceux-ci n'arriveraient pas à atteindre leur objectif et que, par exemple, la stimulation très forte de la création d'entreprises se traduirait par des faillites et des frustrations, il était important en même temps d'établir un filet de sécurité, afin qu'après une période de grand enthousiasme, celle-ci ne soit pas suivie d'un profond désenchantement.

Ainsi est-il remarquable de constater que dans ce premier plan de développement décennal, les autorités japonaises reconnaissaient la nécessité d'une très forte mobilisation humaine au profit du développement, à cette fin devaient définir des objectifs très ambitieux de nature à entraîner l'enthousiasme de l'ensemble de la population ; mais convenaient néanmoins qu'il fallait se prémunir contre les déceptions qui, nécessairement, en résulteraient.

Rien de tel dans les plans de développement actuels, pour autant qu'ils existent : ne figurent ni grande ambition mobilisatrice ni objectifs ciblés et politiques correspondantes. Ainsi apparaissent-ils trop souvent comme une série de vœux pieux.

Hugues de Jouvenel, Futuribles

Source : INUKAI Ichirou et TUSSING Arlon R. « *Kogyo Iken* : le plan décennal japonais de 1884 ». *Analyse & prévision*, vol. IX, 1970, pp. 265-278.

1. L'édition originale japonaise comprend 30 volumes d'informations variées en quantité et en qualité, relatives à l'économie et à la société envisagées du point de vue aussi bien national que régional.

Marjorie Jouen ¹

Le budget européen 2007-2013

LA FUTURE POLITIQUE DE COHÉSION EUROPÉENNE FACE AUX DÉFIS DE L'ÉLARGISSEMENT, DE LA COMPÉTITIVITÉ ET AUX CONTRAINTES FINANCIÈRES

Dans le débat européen actuel qui doit aboutir à la fixation du budget de l'Union européenne (UE) pour la période 2007-2013, la politique de cohésion économique et sociale fait l'objet d'âpres discussions. En effet, les États membres et le Parlement européen doivent en principe s'accorder avant la fin 2005 sur le contenu et le montant d'une politique qui compte pour plus du tiers de ce budget ².

Conçue dans une Europe à 12, elle a vu son budget annuel passer de 5 milliards à 35 milliards d'euros en 15 ans et a été aménagée au fil des trois programmations qui se sont succédé (1988-1993, 1994-1999, 2000-2006) pour refléter des préoccupations multiples : préparation de l'Union économique et monétaire, chômage persistant, égalité hommes-femmes, protection de l'environnement, élargissement à 15 et future

adhésion de 12 nouveaux pays. Tenue de redéfinir ses objectifs pour répondre aux besoins d'une Europe à 27, la Commission européenne a présenté des propositions financières et réglementaires, qui sont discutées depuis presque un an dans des enceintes séparées pour le volet budgétaire et le volet réglementaire. Ces négociations éclairent les atouts de la politique de cohésion et les aménagements attendus ; elles permettent d'évaluer la proposition de la Commission, même si l'arbitrage final budgétaire obligera à des ajustements de dernière minute, dont la teneur reste encore incertaine.

Objectif : répondre aux principaux défis

Suite à l'élargissement le plus important de son histoire et selon le troisième rapport sur la cohésion ³,

1. Consultante à Notre Europe.

2. JOUEN Marjorie. *L'Adaptation de la politique de cohésion à l'Europe élargie et aux objectifs de Lisbonne et de Göteborg*. Rapport pour le Parlement européen, in *Notre Europe*, site Internet www.notre-europe.asso.fr, janvier 2005.

3. COMMISSION EUROPÉENNE. *Un nouveau partenariat pour la cohésion : convergence, compétitivité, coopération. Troisième rapport pour la cohésion économique et sociale*. Bruxelles : Commission européenne, février 2004.

l'UE sera confrontée dans le proche avenir à quatre problèmes majeurs : l'accroissement des disparités régionales et sociales puisque l'adhésion des 10 nouveaux États a multiplié par deux les écarts de richesse entre les régions, de nouvelles inégalités territoriales, la persistance ou l'aggravation de l'exclusion sociale car la pauvreté touche encore 55 millions de personnes, et enfin, la désaffection des citoyens envers le projet européen. On peut y ajouter un cinquième défi lié aux médiocres performances économiques de l'UE face à la concurrence mondiale.

En matière budgétaire, les contraintes du Pacte de stabilité et de croissance, s'avèrent particulièrement exigeantes au regard de la capacité de dépenses des États membres. C'est ce qui a amené six États membres, parmi les plus gros contributeurs, à demander une limitation du futur budget européen à 1 % du revenu national brut (RNB) au lieu de 1,24 % autorisé. Leur raisonnement s'appuie sur une approche en termes de contributions nettes, très répandue, mais dont le fondement économique est contestable puisqu'il néglige les contributions financières des régions et les capitaux privés investis dans les programmes de développement régional, et qu'il ne tient pas compte des retombées positives du marché unique pour le commerce entre États membres.

Cette contrainte financière amène certains pays à préconiser la rena-

tionalisation de la solidarité entre les régions dans les pays riches, la concentration des interventions structurelles sur les régions ou les pays les plus pauvres, c'est-à-dire les nouveaux adhérents, et la réduction au maximum des dispositifs de soutien transitoire pour les régions qui perdent leur éligibilité aux fonds structurels. D'autres s'en tiennent à l'introduction d'une conditionnalité plus grande, liée soit à la bonne gestion des crédits, soit à la durée de l'aide, celle-ci allant en régressant si le territoire ne fait pas de progrès en matière de niveau de développement.

Dans ce contexte, la Commission européenne a présenté ses propositions pour la future politique de cohésion le 14 juillet 2004⁴. Elle suggère de consacrer pour 2007-2013 un budget de 336 milliards d'euros, en augmentation de 33 % par rapport à la période de programmation précédente⁵.

Dans un but de simplification et de meilleure adéquation avec les stratégies de Lisbonne et de Göteborg, l'organisation des dépenses serait modifiée avec la création de trois objectifs prioritaires :

— L'objectif de convergence, recevant 79 % des fonds, bénéficierait aux régions dont le produit intérieur brut (PIB) par habitant est inférieur à 75 % de la moyenne communautaire de l'UE à 25, aux régions affectées par l'effet statistique de l'élargissement qui diminue la moyenne com-

4. *Propositions de règlement du Conseil*. Bruxelles : Commission européenne, COM (2004)490 final, COM (2004)492 final, COM (2004)493 final, COM (2004)494 final, COM (2004)495 final, COM (2004)496 final et COM (2004)497 final, 14 juillet 2004.

5. La Commission a présenté début avril 2005 une proposition légèrement ajustée à 338,7 milliards d'euros.

munautaire de 12,5 %, aux pays dont le RNB est inférieur à 90 % de la moyenne communautaire, attributaires du Fonds de cohésion, et au financement d'un programme spécifique pour les régions ultrapériphériques. Outre les domaines habituels d'intervention, un nouvel accent serait mis sur la recherche, l'innovation et la prévention des risques.

— L'objectif de compétitivité et d'emploi viserait à renforcer la compétitivité et l'attractivité des régions. Disposant de 13 % des fonds, il aiderait toutes les zones non couvertes par l'objectif de convergence, conformément aux propositions ultérieurement présentées par les États membres et les régions de l'actuel objectif 1⁶ qui perdent leur éligibilité du fait des progrès économiques accomplis. Les interventions s'inscriraient dans un triptyque thématique : innovation et économie de la connaissance, environnement et prévention des risques, accessibilité aux services d'intérêt économique général. De plus, le lien avec la stratégie européenne pour l'emploi serait renforcé.

— L'objectif de coopération territoriale européenne serait doté de 4 % des fonds. Il soutiendrait les actions de coopération transfrontalière, pour les régions situées le long des frontières internes et de certaines frontières externes ; il contribuerait aux volets transfrontaliers des futurs Instrument européen de voisinage et de partenariat, et Instrument de préadhésion. Il bénéficierait aux

actions de coopération transnationale, et aux réseaux de coopération et d'échange.

Les régions ultrapériphériques, les zones à handicap naturel (montagnes et îles), à faible ou très faible densité et les anciennes zones de frontières externes bénéficieraient d'un traitement particulier, à savoir d'un taux de concours communautaire majoré pour la compensation des surcoûts.

Afin de mieux faire jouer la subsidiarité et la décentralisation, la Commission propose d'instaurer un nouveau système de mise en œuvre des programmes, fondé sur des orientations stratégiques de la Communauté et des cadres de référence stratégique nationaux. Le système de gestion, de contrôle et d'évaluation serait allégé au niveau européen et renforcé au niveau national. Dans un but de simplification, le principe « un fonds par programme » serait appliqué et le complément de programmation supprimé.

Par comparaison avec la période 2000-2006, la proposition de la Commission aboutit à une redistribution substantielle des dotations entre les États membres, au profit des nouveaux adhérents. L'effet cumulé de l'élargissement avec les progrès économiques, au niveau national et dans plusieurs régions, induit une baisse des sommes à recevoir très importante pour l'Irlande et l'Espagne, moindre pour l'Allemagne, le Royaume-Uni et les Pays-Bas.

6. Les régions dites « de l'objectif 1 » sont celles en retard de développement, dont le produit intérieur brut par habitant est en dessous de 75 % de la moyenne communautaire (NDLR).

Les atouts de la politique de cohésion

Sur le fond, la politique de cohésion n'est pas remise en cause car elle a fait ses preuves. En effet, l'abondante littérature scientifique consacrée à l'efficacité et l'efficacités de la politique de cohésion s'accorde à reconnaître que la contribution des fonds structurels au renforcement de la cohésion tient autant aux sommes distribuées — la Commission évalue que les fonds structurels apporteront aux nouveaux États membres un surcroît de croissance de l'ordre de 8 % à 16 % sur sept ans⁷ — qu'aux principes de base fixés en 1988 : la concentration des aides, l'additionnalité, la programmation pluriannuelle, le partenariat. Ces conditions imposées pour l'octroi des fonds ont joué un rôle essentiel dans le changement des méthodes de gestion publique des États membres et des régions, dans l'évolution des mentalités, et finalement dans les performances obtenues⁸. L'Irlande et le Portugal en offrent le meilleur exemple.

Ainsi, la valeur ajoutée communautaire⁹ ne se limite pas aux seuls projets qui dépassent les frontières nationales ou de taille européenne ; l'intervention communautaire peut créer ses propres synergies. Il en va

notamment des « initiatives communautaires », qui soutiennent la coopération en réseau et stimulent l'innovation entre régions, villes, entreprises, syndicats et associations issues de la société civile. Elles induisent une vaste mobilisation des Européens sur des projets locaux et contribuent au renforcement du sentiment d'appartenance.

Si l'objectif principal de la politique de cohésion est la réduction des disparités régionales, la compétitivité ne lui est pas étrangère ; elle contribue au soutien de l'emploi, de l'entrepreneuriat, de l'inclusion sociale, du développement durable, des investissements dans les infrastructures, dans les technologies de l'information, dans la recherche-développement et dans les ressources humaines. L'analyse des programmes des fonds structurels dans l'UE à 15 montre que 60 % à 80 % des actions financées participent aux priorités de la stratégie de Lisbonne. Pour la période 2000-2006, le Fonds de cohésion et les fonds structurels ont investi environ neuf milliards d'euros dans la recherche, la technologie et l'innovation, environ 21 milliards d'euros dans la modernisation et le développement des petites et moyennes entreprises, et six milliards d'euros dans les infrastructures de la société de l'information¹⁰.

7. *Analyse d'impact élargie relative à la proposition de paquet législatif portant révision des règlements applicables à la gestion des fonds structurels et de cohésion*. Bruxelles : Commission européenne, Document de travail, SEC (2004)924, COM (2004)492 à 496, 2004.

8. KOHLER-KOCH Beate. *La Renaissance de la dimension territoriale en Europe : entre illusion et réalité*. Florence : RSC (Robert Schuman Centre for Advanced Studies)-EUI (European University Institute), Working Paper, RSC n° 98/38, 1998.

9. BACHTLER John, TAYLOR Sandra. *The Added Value of the Structural Funds: a Regional Perspective*. Glasgow : EPRC (European Policies Research Center), université de Strathclyde, 2003.

10. HÜBNER Danuta. *Lisbon and Cohesion Policy: Complementary Objectives*. Bruxelles : Union des industries de la Communauté européenne, *Competitiveness Day*, discours 04/535, 9 décembre 2004.

En matière de développement durable, pour la période 2000-2002, le soutien financier structurel aux projets pour l'environnement a atteint trois milliards d'euros par an, dont les deux tiers provenaient du FEDER (Fonds européen de développement régional) et un tiers du Fonds de cohésion. De plus, du fait du cofinancement, les interventions européennes orientent fortement celles des États membres, sans parler des investissements privés.

La piste de la renationalisation envisagée notamment par le gouvernement britannique ¹¹, qui peut séduire certains pays de petite taille où les inégalités régionales sont faibles, ne constitue pas une réelle alternative à la politique de cohésion. Elle n'offre pas une perspective attrayante aux pays plus vastes où les disparités régionales sont importantes et les identités plus variées. Cette piste ignore le rôle joué aujourd'hui par les régions ou les capitales qui s'affirment de plus en plus comme des acteurs économiques territoriaux sur la scène mondiale, devant leur pays. Elle correspond le plus souvent davantage à un projet frileux et illusoire de retour aux anciens États providence.

Des aménagements à apporter

La politique de cohésion est cependant encore appelée à évoluer

pour satisfaire une demande constante de simplification, pour offrir un cadre adapté aux besoins évolutifs des nouveaux États membres, pour contribuer au dynamisme économique de l'UE et pour remplir les nouvelles exigences constitutionnelles en matière de cohésion territoriale.

L'évolution sociale et économique des nouveaux États membres, et leur réactivité face aux fonds structurels d'ici 2013 restent difficiles à anticiper. Si l'on se base sur l'expérience des quatre dernières années, ils apparaissent en moindre capacité d'en tirer un profit immédiat que les pays méditerranéens ou nordiques lors de leur adhésion ¹², du fait de la bureaucratie et de la faiblesse des institutions publiques. Le besoin de diversification de leurs économies est beaucoup plus grand que celui des régions actuelles de l'objectif 1 ; ils souffrent souvent d'un environnement dégradé du fait des productions industrielles et, plus que dans les anciens États membres, ils sont soumis au risque de l'émigration des jeunes très qualifiés. Il importe donc que les dotations pour les investissements soient combinées avec un soutien continu à l'amélioration de l'administration sur le terrain, à la formation du personnel et au développement de moyens efficaces de gestion, de coordination, de suivi et d'évaluation des programmes, spécialement au niveau régional.

11. *A Modern Regional Policy for the United Kingdom*. Londres : Her Majesty Treasury, Department of Trade and Industry, and Office of the Deputy Prime Minister, mars 2003.

12. ALPHAMETRICS et APPLICA. *Needs of Objective 1 Regions in the Accession Countries and in Existing EU 15 Member States in Areas Eligible for Structural Funds*. Bruxelles : rapport pour la Commission européenne, 2004.

Pour améliorer encore la congruence entre la stratégie de Lisbonne et la politique de cohésion, il semble possible d'imposer une conditionnalité plus grande pour le choix de projets plus « rentables socialement » ou plus innovants. Cependant, l'alignement de la politique de cohésion sur les objectifs et la méthode de la stratégie de Lisbonne n'apparaît pas souhaitable. D'abord, parce que les objectifs de convergence et de compétitivité peuvent s'avérer contradictoires, la priorité donnée aux zones d'excellence ou aux projets les plus rentables pouvant aggraver les inégalités régionales et sociales. Ensuite, parce que la méthode ouverte de coordination est inadaptée à la gestion des fonds structurels et constituerait un recul dans la conduite des politiques communes ¹³.

À l'inverse, comme l'avait noté le rapport de Wim Kok ¹⁴, la stratégie de Lisbonne n'ayant pas tiré parti du dynamisme régional ni du savoir-faire de la politique de cohésion en matière de gouvernance (partenariat, programmation stratégique, complémentarité active entre les différents niveaux), il importe d'encourager les États membres à associer davantage les régions à la définition et à la mise en œuvre des objectifs de compétitivité, ce qui leur donnera une plus grande visibilité.

Enfin, la cohésion territoriale a été introduite dans le traité constitutionnel comme un nouvel objectif

pour l'Union européenne, mais le concept reste flou et parfois controversé. Sa reconnaissance est le fruit d'un très long processus de coordination intergouvernementale qui a abouti en 1999 au Schéma de développement de l'espace communautaire (SDEC) et à la création d'un réseau d'experts nationaux en 2002, l'Observatoire en réseau de l'aménagement du territoire européen (ORATE).

Deux approches sont possibles pour mobiliser les fonds structurels. Soit le choix est fait de s'en tenir à des critères objectifs pour garantir aux zones géographiquement les plus fragiles un droit à recevoir une compensation sous forme financière ou réglementaire, la situation risque alors de devenir problématique. Déjà la liste des territoires présentant des handicaps particuliers et nécessitant un traitement spécifique s'allonge : les régions ultrapériphériques, les frontières externes, les îles, les régions à très faible densité ou arctiques, les zones de montagne, etc. Soit une approche plus dynamique est retenue, en essayant de les aider à mieux résoudre les problèmes qui leur sont propres et de mettre en place un vrai programme de coopération interrégionale géré à l'échelle européenne sur le modèle des « initiatives communautaires ». À plus d'un titre, ce traitement paraît préférable, mais la Commission semble y avoir renoncé en supprimant toutes les initiatives communautaires.

13. COLLIGNON Stefan et alii. « La stratégie de Lisbonne et la méthode ouverte de coordination : 12 recommandations pour une stratégie à plusieurs niveaux plus efficace ». *Notre Europe, Policy Paper*, site Internet www.notre-europe.asso.fr, mars 2005.

14. KOK Wim. *Relever le défi. La stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi*. Luxembourg : Office de publication des communautés européennes, novembre 2004.

En définitive, la Commission propose une réorganisation substantielle et bienvenue de ses priorités pour les accorder davantage aux besoins actuels. Elle réalise d'importants efforts de simplification et de décentralisation dans la gestion des fonds structurels, mais court un ris-

que en renonçant à certains des instruments qui ont contribué à asseoir la valeur ajoutée communautaire. Sur le plan financier, si l'on se réfère aux réactions des États membres et du Parlement européen, la proposition de la Commission apparaît raisonnable.

publicité

FUTURIBLES INTERNATIONAL

Table ronde

Lundi 19 septembre 2005 — « Le déclin de l'Occident », avec **François Heisbourg**, directeur de la Fondation pour la recherche stratégique, président de l'International Institute for Strategic Studies et du Centre de politique de sécurité de Genève, auteur de *La Fin de l'Occident ? L'Amérique, l'Europe et le Moyen-Orient* (Paris : Odile Jacob, 2005).

Les membres de Futuribles International ayant acquitté leur cotisation sont invités aux tables rondes. Des frais de participation de 50 euros sont demandés aux personnes non membres.

Vous pouvez recevoir les invitations aux tables rondes par courrier électronique, en nous communiquant vos nom et adresse électronique, le plus lisiblement possible, à l'adresse ci-dessous.

Inscriptions et renseignements : Laurence Faupin • Futuribles International
55, rue de Varenne • 75007 Paris • Tél. 33 (0)1 53 63 37 73 • Fax 33 (0)1 42 22 65 54
E-mail : forum@futuribles.com • Site Internet : www.futuribles.com

FUTURIBLES INTERNATIONAL • GROUPES D'ÉTUDE

**PROSPECTIVE DU MARCHÉ DES HYDROCARBURES
À MOYEN ET LONG TERMES**

Futuribles International souhaite engager une étude prospective, aux horizons 2020 et 2050, dressant des scénarios contrastés pour l'offre et la demande énergétiques mondiales en tenant compte : de la démographie, du contexte géopolitique mondial, des substitutions énergétiques possibles en fonction des usages, de la montée des préoccupations environnementales.

L'objectif de ces scénarios n'est pas d'élaborer des prévisions précisément chiffrées comme le font les centres d'études spécialisés dans l'énergie, mais de construire des scénarios contrastés prenant mieux en compte à la fois les hypothèses de déplétion des ressources d'hydrocarbures, les enjeux géopolitiques et les modes de développement énergétique originaux qui pourraient émerger. Il n'en reste pas moins que ces scénarios seront chiffrés avec l'aide d'un institut spécialisé pour s'assurer de leur cohérence *in fine*.

Cette étude est lancée en souscription. Une présentation détaillée de ce projet, ainsi que les tarifs de souscription sont disponibles sur demande.

Contact : Véronique Lamblin, directrice des études de prospective et de stratégie
Tél. 33 (0)1 53 63 37 75 • Fax 33 (0)1 42 22 65 54 • E-mail : vlamblin@futuribles.com

**VIGIE : SYSTÈME DE VEILLE MUTUALISÉE
SUR L'ÉVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT STRATÉGIQUE
DES ENTREPRISES ET DES ORGANISATIONS**

On qualifie trop souvent de stratégiques des informations et réflexions qui n'ont en réalité aucun caractère confidentiel, et concernent des éléments de cadrage extérieur pouvant faire l'objet d'études à frais partagés. Ainsi, par exemple, des perspectives démographiques, des approvisionnements en ressources de base, des grandes tendances de l'économie mondiale, des forces et faiblesses respectives des grands pôles, des transformations structurelles des économies modernes ou en voie de modernisation rapide, des facteurs de stabilité et d'instabilité du contexte géostratégique, des défis liés à la gestion de l'écosystème, de l'évolution des valeurs et des comportements, des grandes tendances d'évolution des sciences et des techniques...

Futuribles International, qui a une longue expérience en matière de veille et de prospective, et possède un dispositif, une équipe et un réseau qui lui permettent déjà d'animer et de coordonner un tel système de veille, se propose de créer avec un certain nombre d'entreprises et d'organisations partenaires un système de veille collectif sur l'évolution de l'environnement stratégique des entreprises et des organisations, dont le coût serait réparti entre les membres.

Contact : Geoffrey Delcroix, chargé d'études • Céline Laisney, responsable de la veille
Tél. 33 (0)1 53 63 37 78 • 33 (0)1 53 63 37 72 • Fax 33 (0)1 42 22 65 54
E-mail : prospective@futuribles.com • documentation@futuribles.com

www.futuribles.com

Michel Godet, Évelyne Sullerot ¹

La famille, une affaire publique

MORCEAUX CHOISIS ²

Dans la foulée du dossier consacré au bilan de la stratégie de Lisbonne, publié dans ce numéro, Michel Godet et Évelyne Sullerot, auteurs d'un rapport à paraître sur la famille, soulignent l'urgence qu'il y a à investir dans le capital humain. L'Europe, nous disent-ils, est en train de prendre conscience de son vieillissement, notamment par rapport aux États-Unis, et de ses conséquences à moyen et long termes sur la croissance économique (la population active de l'Europe des 25 pourrait baisser de plus de 20 millions entre 2010 et 2030). Dans une telle perspective, sans un regain important de natalité et un recours substantiel à l'immigration, point de salut.

Or, il ressort de nombreuses enquêtes que la baisse de la fécondité des femmes, en Europe, ne serait pas une fatalité — le désir d'enfant(s) est bien là — mais le résultat de politiques publiques insuffisamment volontaristes. La France fait certes figure d'exception en matière de fécondité en Europe, mais elle n'est pas pour autant épargnée par les constats qui précèdent. C'est dans ce contexte que le Premier ministre a demandé au CAE de l'éclairer sur les « enjeux économiques de la politique familiale et ses rapports avec les autres politiques sociales ».

Un groupe de travail a été officiellement constitué le 1^{er} juillet 2004 par Christian de Boissieu, président délégué du CAE, en présence notam-

1. Michel Godet est professeur au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) et membre du Conseil d'analyse économique auprès du Premier ministre (CAE) ; Évelyne Sullerot est sociologue, cofondatrice du Planning familial et auteur de *La Crise de la famille*. Paris : Hachette Littérature (Pluriel), 2000.

2. Ce texte reprend des morceaux choisis du rapport *La Famille, une affaire publique*, que les auteurs ont rédigé dans le cadre du CAE, à paraître à l'automne 2005 à La documentation Française (Paris).

ment des rapporteurs Michel Godet et Évelyne Sullerot. Cet article propose quelques morceaux choisis de ce rapport, encourageant les pouvoirs publics à lutter contre la paupérisation des familles avec enfants et à améliorer la conciliation vie familiale / vie professionnelle.

S.D.

Si le vieillissement par le haut est inévitable et constitue une bonne nouvelle (nous vivons plus longtemps en bonne santé), le vieillissement par le bas (non-renouvellement des générations) n'a rien de fatal et est lourd de conséquences pour l'avenir, qui paraît compromis et déséquilibré faute de relève suffisante.

Malgré sa relative bonne santé démographique (au royaume des aveugles...) comparée à ses voisins, la France n'est pas épargnée par ce phénomène d'effondrement de la base jeune de la population : en 1999, il y avait 2,5 millions de jeunes de moins dans la tranche des 0-18 ans qu'en 1975 (12,8 millions contre 15,3 millions). Avec un indicateur conjoncturel de fécondité proche de 1,4, l'Europe aura, demain, des générations de jeunes actifs un tiers moins nombreuses que celles d'aujourd'hui.

Pas de développement durable sans enfants

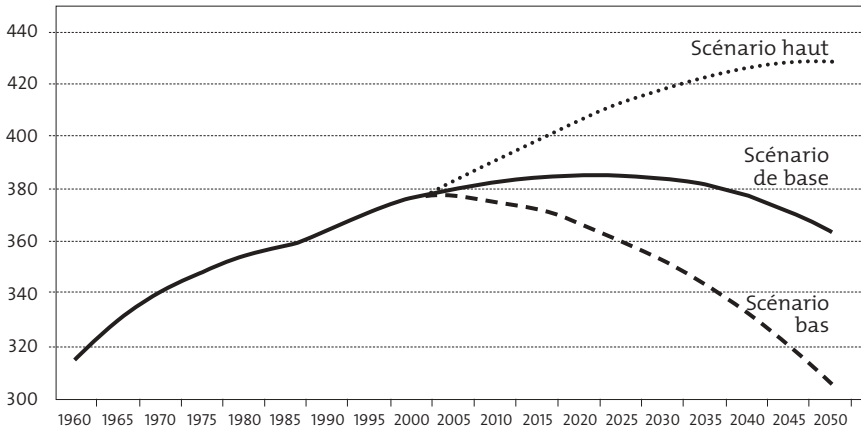
Le principe de précaution devrait s'appliquer aussi à l'économie et à la société, notamment en ce qui concerne la troublante corrélation entre croissance (récession) économique et dynamique (régression) démographique. Le lien de causalité n'est pas prouvé mais, dans le doute, nous devrions, comme en matière écologique, stimuler les recherches sur les modèles de croissance endogène et sur l'hypothèse d'un multiplicateur démographique et, surtout, en attendant les résultats de ces recherches, faire comme si la vitalité démographique était la première condition de la croissance durable : il n'est de richesses que d'hommes éduqués dans une société de confiance³.

Dès 1987, le rapport Brundtland définissait « le développement durable, comme celui qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs⁴ ». On le comprend, s'il n'y a pas de générations futures, la question du développement durable devient

3. Naturellement, cette comparaison ne vaut que pour les pays développés dans lesquels l'investissement en capital humain est élevé, et ne s'applique pas aux pays en développement où la relation entre la dynamique démographique et la croissance économique peut s'avérer négative si les conditions favorables à la croissance (niveau d'éducation, climat de confiance) ne sont pas réunies.

4. BRUNDTLAND Gro Harlem. *Notre avenir à tous*. Rapport de la Commission des Nations unies sur l'environnement et le développement. Montréal : Éd. du Fleuve, 1987.

**Graphique 1 — L'implosion démographique de l'Europe des Quinze
(population de 1960 à 2050, en millions d'habitants)**



Source : Eurostat, 2005 pour les données rétrospectives, 1995 révision 1999 pour les projections.

N.B. : Les trois scénarios résultent de différences d'estimation de l'indicateur conjoncturel de fécondité, de l'espérance de vie et du solde migratoire pour la zone de l'Europe des Quinze. Le scénario de base est fondé sur un indice de fécondité qui progresse lentement jusqu'à 1,6 en 2050, avec un solde migratoire net de 0,6 million par an et une augmentation de 5 ans de l'espérance de vie. Le scénario bas reste à 1,4 de fécondité, suppose 0,3 million de solde migratoire, avec une augmentation de seulement 3 ans de l'espérance de vie. Le scénario haut, quant à lui, table sur une progression de la fécondité à 1,9 à l'horizon 2050, fait l'hypothèse d'un solde migratoire de 0,9 million par an et d'une augmentation de 8 ans de l'espérance de vie.

sans objet. Le risque d'implosion démographique de l'Europe devrait être la première préoccupation des écologistes.

L'Europe devrait ouvrir ses frontières à l'immigration de manière plus choisie (comme les États-Unis), et s'attacher à réussir l'intégration par des politiques publiques et familiales plus volontaristes. Cette dernière se fera d'autant mieux qu'il y aura brassage et mixité, notamment dans les écoles, d'où la nécessité d'une relance de la natalité dans les vieux pays européens où, d'après Eurobaromètre, une femme sur deux voudrait un enfant de plus mais doit y renoncer en raison des difficultés à concilier vie familiale et vie professionnelle ⁵.

Il ne servirait à rien d'avoir sauvé les baleines s'il n'y avait plus d'enfants pour les observer et se servir des ordinateurs.

5. *Attitudes of Europeans towards Fertility: Ideals, Desires and Realizations*. Bruxelles : Commission européenne, Eurobaromètre n° 56.2, 2002, 75 p. Voir aussi DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EMPLOI ET DES AFFAIRES SOCIALES. *Rapport du Groupe de haut niveau sur l'avenir de la politique sociale dans une Union européenne élargie*. Bruxelles : Commission européenne, mai 2004, 104 p.

Le « refus de voir » le lien entre croissance économique et dynamique démographique

Alfred Sauvy dénonçait « le refus de voir⁶ » la réalité du non-renouvellement des générations et un développement économique du présent peu soucieux des générations futures, ce qui est contraire à la définition même du développement durable. La solidarité intergénérationnelle ne consiste pas à faire systématiquement payer aux jeunes les erreurs de gestion et de prévision des anciens. Si ces derniers ont des problèmes de retraites, c'est d'abord parce qu'ils ont eu moins d'enfants (d'après le « théorème » de Sauvy, « les enfants d'aujourd'hui font les retraites de demain »). En effet, l'augmentation des taux de dépendance qui menace les régimes de retraite peut provenir d'une hausse du numérateur (une augmentation du nombre de retraités) comme d'une baisse du dénominateur (le nombre de cotisants par exemple), pour des raisons démographiques, mais aussi comme conséquence de choix malhonnêtes sur le travail des jeunes et des *seniors*.

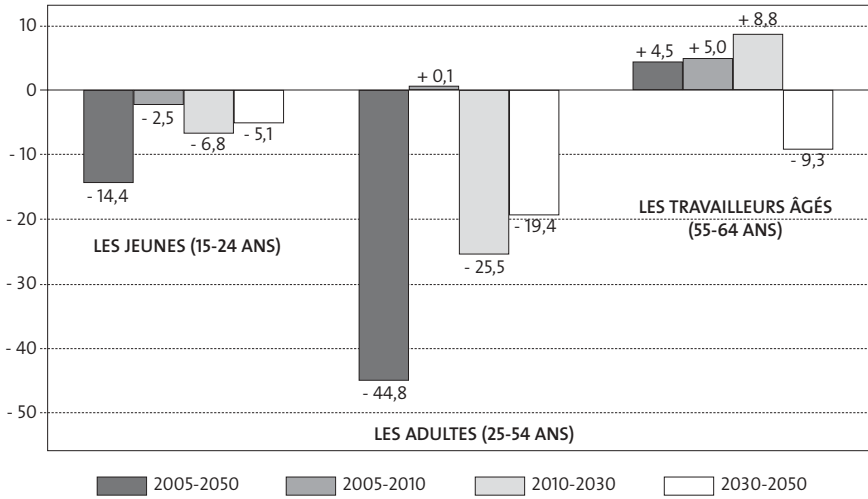
Ce n'est pas non plus aux générations futures de rembourser les dettes publiques accumulées par leurs ascendants. Gérard Calot, dans son testament intellectuel rédigé en 2000⁷, rappelait : « Une chute de naissances est, pour un pays, l'équivalent de ce qu'est pour une entreprise, une diminution d'investissement ; cela permet de bénéficier, pendant un certain temps, d'une trésorerie plus confortable, au prix de problèmes graves ultérieurs ; la politique familiale, c'est un investissement pour le long terme. [...] Une basse fécondité est accueillie de la manière la plus favorable par tous les acteurs de la société : moins de dépenses d'éducation, moins d'interruptions d'activité pour les femmes, plus de revenu disponible pour les ménages. »

Les dirigeants européens ont déjà pris conscience du vieillissement par le haut. Ils savent que l'équilibre des systèmes de retraite et de santé nécessitera des mesures douloureuses. Il faudra aussi assurer le financement de la dépendance des personnes âgées de 80 ans ou plus, dont le nombre pourrait doubler en France d'ici à 2035, pour dépasser les six millions de personnes ! On pourra objecter que l'âge de la vieillesse a reculé depuis la définition qu'en donnait Pierre de Richelet, en 1680, dans son fameux dictionnaire : « On appelle vieillard, un homme depuis 40 ans jusqu'à 70 ans. » On prétendra que l'on peut vivre « jeune », bien portant et autonome jusqu'à 80 ans. Néanmoins, au-delà de 85 ans, la dépendance devient majoritaire. On peut reculer les échéances, mais il faudra que les plus jeunes, encore actifs mais moins nombreux, paient pour les anciens.

6. SAUVY Alfred. « Démographie et refus de voir ». In *L'Enjeu démographique*. Paris : éditions de l'Association pour la recherche et l'information démographique (APRD), 1980.

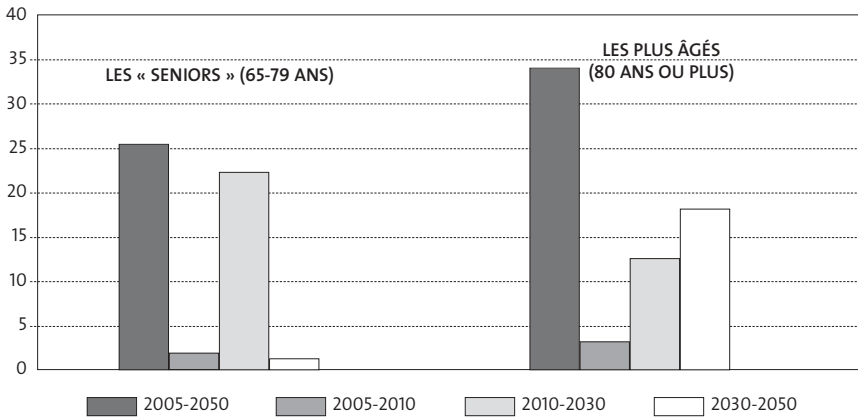
7. CALOT Gérard. « Le vieillissement de la population : un sujet qui fâche ». *Panoramiques*, n° 57, 2002.

Graphique 2 — Évolution de la population par structure d'âge de l'Europe des 25 (variation sur la période, en millions)



Source : Eurostat, 2005.

Graphique 3 — Vieillesse de la population par structure d'âge de l'Europe des 25 (variation sur la période, en millions)



Source : Eurostat, 2005.

Dans l'Europe vieillissante de cette fin de siècle, la jeunesse est devenue minoritaire. C'est toute la différence avec 1968 ; les jeunes de moins de 20 ans étaient deux fois plus nombreux que les plus de 60 ans, alors qu'en 2050, cela pourrait être l'inverse.

Le virage du 29 octobre 2004 vers un « pacte européen pour la jeunesse »

Pendant 30 ans, la question de la jeunesse n'a jamais été portée à l'ordre du jour des sommets européens des chefs d'État. L'Allemagne, où il y a désormais plus de cercueils que de berceaux, a redécouvert la question démographique : une couverture célèbre du quotidien *Der Spiegel* (montrant un couple avec un troisième enfant en pointillé) témoigne de cette prise de conscience. Le chancelier Gerhard Schröder a lancé un ambitieux programme de crèches et de droits pour les parents à disposer de possibilités de garde pour leurs enfants à l'horizon 2010⁸. Il s'est même autorisé un long article à la une du journal *Le Monde* en 2001, relevant que « la plupart des problèmes auxquels nous sommes confrontés sont liés d'une façon ou d'une autre à la famille⁹ ».

La conjoncture économique défavorable traversée par les pays de l'Union depuis 2002 n'a guère permis d'entendre le message. L'Europe continentale avait à réussir le passage à l'euro et l'élargissement à 10 nouveaux pays. Passé l'échec de l'adoption de la Constitution européenne, nous formulons l'espoir que la question à l'ordre du jour en Europe ne soit plus le soi-disant *gap* technologique vis-à-vis des États-Unis, mais le *gap* démographique. Le changement de *gap* et de cap est aisé puisque le pays de référence reste le même. Si tel est le cas, la lettre commune signée par quatre chefs d'État ou de gouvernement européens (le président Chirac, le chancelier Schröder, le chef de gouvernement Zapatero et le Premier ministre de la Suède Göran Persson), et adressée le 29 octobre 2004 au président du Conseil européen, fera date et marquera la fin de l'*omerta* démographique qui régnait jusqu'ici en Europe. Cette lettre est passée complètement inaperçue en France ; elle nous a été signalée par un lecteur du magazine *Time*¹⁰ et on la trouve aisément sur le site Internet de l'Élysée (cf. ci-contre).

Cette lettre rappelle la nécessité pour l'Europe de compléter les objectifs de Lisbonne (centrés sur l'activité, l'emploi, la technologie et la formation)¹¹ par ce qu'il est convenu d'appeler « un pacte européen pour la jeunesse ». L'Europe vieillissante ne doit, en effet, pas oublier sa jeunesse en se préoccupant uniquement des problèmes de retraite, de santé et de dépendance des anciens. Elle doit permettre à celle-ci de s'insérer plus facilement dans le monde du travail et la société (logement) ; elle doit aussi « engager des actions nouvelles pour soutenir la démographie européenne et améliorer la conciliation

8. CNAF (Caisse nationale des allocations familiales). « L'Allemagne veut investir dans la petite enfance ». *Horizon* 2015, n° 3, septembre 2004.

9. SCHRÖDER Gerhard. « Famille, progrès, bonheur ». *Le Monde*, 14 mars 2001.

10. GRAFF James. « We Need More Babies! » *Time*, 29 novembre 2004, pp. 40-41.

11. Voir le dossier consacré au bilan de la stratégie de Lisbonne à mi-parcours, pp. 31 à 65 de ce numéro (NDLR).

LETTRE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL EUROPÉEN

Paris, Berlin, Madrid, Stockholm, le 29 octobre 2004

Monsieur le Président,

L'objectif que nous avons défini ensemble à Lisbonne il y a quatre ans, bâtir une économie européenne compétitive fondée sur la connaissance, garde toute sa pertinence. C'est une démarche essentielle pour promouvoir les ambitions que rappelle le projet de Constitution pour l'Europe : un développement durable fondé sur une croissance économique équilibrée, la recherche du plein emploi, le progrès social.

Dans ce contexte, s'engager pour la jeunesse est un choix capital parce qu'il exprime la confiance dans l'avenir, la volonté de mouvement, la conviction que le modèle européen peut et doit garder toute sa force.

Nos réflexions collectives et nos politiques ont été dominées au cours des dernières années par la nécessité de répondre aux conséquences économiques et sociales du vieillissement de nos populations. Les réformes engagées, en particulier celles du financement des régimes de retraite et de l'assurance maladie, sont indispensables et constituent l'une des expressions des nouvelles formes de la solidarité entre les générations que nous devons impérativement réaliser.

Ces réformes étant en cours, notre responsabilité est de consacrer toute l'attention nécessaire à la situation des plus jeunes dans nos sociétés :

— Les jeunes sont souvent, aujourd'hui, les plus vulnérables : davantage confrontés au chômage, plus susceptibles d'avoir de faibles revenus, plus souvent victimes de la précarité et de la pauvreté.

— Au niveau européen, le nombre des jeunes sur le marché du travail va diminuer dans les 10 à 15 prochaines années ; or c'est sur le dynamisme qu'apporterait à nos sociétés l'afflux de jeunes mieux éduqués et formés que reposent nos objectifs de croissance et de compétitivité.

L'Europe ne doit pas se résigner à la fatalité du vieillissement et du scepticisme ; elle doit faire, au contraire, le pari du dynamisme et de la jeunesse. Nous proposons donc que l'Union européenne en fasse une priorité, dans le cadre du processus de réexamen de la stratégie de Lisbonne, auquel le rapport de M. Wim Kok que nous venons de recevoir apporte une contribution importante.

Il s'agit pour nous de travailler ensemble à l'élaboration d'un nouveau « pacte européen pour la jeunesse », autour des idées suivantes :

— Donner à tous les jeunes Européens les moyens de la réussite, en répondant plus efficacement au chômage des jeunes et à leurs difficultés d'insertion sociale et professionnelle.

— Rechercher une meilleure cohérence dans les actions de l'Union qui concernent ou affectent la situation des jeunes (formation, recherche, éducation, encouragement à l'esprit d'entreprise, mobilité, culture, etc.).

— Engager des actions nouvelles pour soutenir la démographie européenne et améliorer la conciliation entre vie professionnelle, vie personnelle et vie familiale, afin de permettre en particulier aux couples d'avoir autant d'enfants qu'ils le souhaitent.

Il appartiendra bien entendu aux deux présidences successives et à la Commission d'organiser le travail nécessaire à cette fin, afin que nous puissions en tirer les conclusions dans le cadre des décisions attendues du prochain Conseil européen de printemps.

Nous transmettons copie de ce courrier à tous les membres du Conseil européen.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

*Jacques Chirac, président de la République française
Gerhard Schröder, chancelier de la république fédérale d'Allemagne
Jose Luis Rodriguez Zapatero, président du gouvernement espagnol
Göran Persson, Premier ministre du royaume de Suède
Jan Peter Balkenende, président du Conseil européen*

entre vie professionnelle, vie personnelle et vie familiale, afin de permettre en particulier aux couples d'avoir autant d'enfants qu'ils le souhaitent. »

La France, qui n'est pas souvent exemplaire en Europe, a sur le plan démographique un rôle éminent à jouer car sa bonne fécondité interpelle et son modèle assez unique de politique familiale peut donner à réfléchir, même s'il reste très imparfait et à compléter en s'inspirant aussi de ce que font les autres en matière de politiques de conciliation des vies familiale et professionnelle. Ajoutons que l'école française de démographie et de statistique fait partie des rares pôles d'excellence du pays : c'est une raison supplémentaire pour avancer un diagnostic et des propositions crédibles dans ce domaine.

Mars 2005, une bonne nouvelle : l'Europe s'attaque au défi démographique

Pour relever le défi démographique souligné dans le rapport de Wim Kok¹², la Commission européenne convient, dans son « Livre vert » de mars 2005¹³, de l'urgence de mettre résolument en œuvre la stratégie de Lisbonne (cf. encadré ci-contre).

L'ensemble des questions rassemblées dans ce Livre vert seront débattues dans le cadre d'une conférence organisée au mois de juillet 2005 et viendront, en particulier, alimenter l'initiative du Pacte européen pour la jeu-

12. KOK Wim. *Relever le défi. La stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi*. Luxembourg : Office de publication des communautés européennes, novembre 2004.

13. *Face aux changements démographiques, une nouvelle solidarité entre générations*. Bruxelles : Commission des Communautés européennes, Livre vert, COM (2005)94 final, 16 mars 2005, 26 p.

EXTRAIT DU LIVRE VERT DE LA COMMISSION EUROPÉENNE ¹

« L'Europe connaît aujourd'hui des changements démographiques sans précédent par leur ampleur et leur gravité. En 2003, l'accroissement naturel de l'Europe fut de seulement 0,04 % par an. [...] Dans de nombreux pays, l'apport de l'immigration est devenu crucial pour assurer une croissance de la population. Le taux de fécondité est partout inférieur au seuil de renouvellement des générations (environ 2,1 enfants par femme) ; il est même tombé en dessous de 1,5 enfant par femme dans de nombreux États membres. [...] On n'a jamais vu dans l'histoire une "croissance sans berceaux". [...]

« Cependant les Européens n'ont pas le nombre d'enfants qu'ils désirent. [...] Les enquêtes montrent aussi l'écart qui existe entre le nombre d'enfants que les Européens désirent et le nombre d'enfants qu'ils ont en réalité : 2,3 enfants contre 1,5. Cela signifie que si des mécanismes appropriés existent pour permettre aux couples d'avoir le nombre d'enfants qu'ils désirent, le taux de fécondité pourrait croître, bien que la taille désirée de la famille varie considérablement d'un État membre à l'autre. [...] C'est le signe de contraintes de toutes sortes. [...] En effet, des contraintes qui pèsent sur les choix privés : accès tardif ou instable à l'emploi, logement coûteux, manque de dispositifs incitatifs (allocations familiales, congés parentaux, offre de garde d'enfants, égalité de rémunération). Ces dispositifs peuvent en effet avoir une influence positive sur la natalité tout en favorisant la hausse de l'emploi, notamment des femmes, comme le montrent certains pays. [...]

« Mais c'est aussi le signe que les familles, dont les structures sont variées mais qui forment une composante

essentielle de la société européenne, ne profitent pas d'un environnement qui les incite à élever davantage d'enfants. Si l'Europe veut renverser la tendance au déclin démographique, les familles devraient être davantage encouragées par des politiques publiques permettant aux femmes et aux hommes de concilier vie familiale et vie professionnelle. De surcroît, la famille continuera à jouer un rôle important dans la solidarité entre les générations. L'Union doit donc mieux connaître la situation des familles dans les différents États membres, notamment en matière d'emploi et de revenu des familles monoparentales, d'accès au logement, de prestations sociales et de soins aux personnes âgées.

« [...] l'Union doit prendre conscience que sa jeunesse devient une ressource rare qui n'est pas suffisamment mise en valeur. [...] Pour compenser la baisse prévisible de la population d'âge actif [...], un effort supplémentaire est à faire en ce qui concerne l'insertion dans la vie professionnelle des jeunes et l'accompagnement de leurs itinéraires professionnels devenus "non linéaires" avec l'alternance entre l'emploi, les études, le chômage et la requalification ou la remise à niveau de leurs compétences. [...] Les jeunes actifs peuvent souhaiter disposer de davantage de temps pour leurs enfants et travailler davantage à un autre moment de la vie. C'est donc une nouvelle organisation du travail, plus adaptable et plus flexible, que les changements démographiques peuvent contribuer à faire émerger. [...]

« Le taux d'emploi des plus de 55 ans — 40,2 % en 2003, soit environ 20,5 millions de personnes dans l'emploi — reste très en-deçà de l'objectif euro-

1. *Face aux changements démographiques, une nouvelle solidarité entre générations.* Bruxelles : Commission des Communautés européennes, Livre vert, COM (2005)94 final, 16 mars 2005, 26 p.

péen d'un taux d'emploi de 50 %. Les seniors (65-79 ans) verront leur nombre s'accroître fortement après 2010 et jusqu'en 2030 environ (+ 37,4 %). [...] Ils pourront souhaiter poursuivre une activité professionnelle, ou combiner emploi à temps partiel et retraite, ce qui se développe aux États-Unis. Le taux d'activité des 65-74 ans est de 5,6 % dans l'Union en 2003 contre 18,5 % aux États-Unis. Certains seront aussi désireux d'aider leurs enfants et petits-enfants, et d'assurer une transmission progressive de leur patrimoine aux générations les plus jeunes.

« Nos sociétés devront inventer des voies nouvelles pour mettre en valeur le potentiel de croissance que représentent les jeunes générations et les citoyens plus âgés. [...] De nouvelles solidarités doivent être développées entre les générations, faites de soutien mutuel, et de transfert de compétences et d'expériences. [...] Les familles ne pourront résoudre seules la question de la prise en charge des personnes très âgées, qu'elles soient dépendantes ou autonomes. [...] [Elles] devront donc être soutenues davantage qu'aujourd'hui. »

nesse. La Commission place les enfants et la famille au cœur des solutions pour retrouver les chemins de la croissance : « Nous devons nous poser deux questions simples : quelle priorité attachons-nous aux enfants ? Souhaitons-nous donner aux familles, quelle que soit leur forme, la place qui leur est due dans la société européenne ? »

Désir d'enfant, travail féminin et paupérisation des familles

Si la fécondité moyenne de l'Europe des 25 est faible (1,4 enfant par femme), cet indicateur recouvre de grandes disparités : il apparaît que les pays où la fécondité est la plus élevée, comme la France, sont ceux qui ont le mieux réussi à rendre compatible le désir d'enfant avec le travail féminin. La corrélation est même devenue positive : tout se passe comme si les femmes voulaient l'emploi d'abord, l'enfant après. D'autres tendances, liées au contexte sociologique, expliquent ces écarts de fécondité, comme la tolérance vis-à-vis des naissances hors mariage, particulièrement élevée en France (56 % des premières naissances).

Le rapport réalisé pour le CAE relève ainsi douze tendances et répond à six questions (*cf.* encadré ci-contre) et recueille un grand nombre d'idées surprenantes sur la famille dont on trouvera un florilège dans l'encadré suivant.

Au-delà des contraintes de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, il apparaît que le désir d'enfant est contrecarré par la perte de niveau de vie qu'entraîne la venue des enfants. En effet, le coût de l'enfant est loin d'être compensé par les suppléments de revenu accordés par la collecti-

FÉCONDITÉ, TRAVAIL FÉMININ : DOUZE TENDANCES ET SIX QUESTIONS**Douze tendances :**

- 1) La fécondité augmente avec le travail féminin.
- 2) La fécondité baisse malgré le désir d'enfant.
- 3) La descendance finale ne serait plus assurée en France.
- 4) Le retard des naissances et ses risques.
- 5) La fécondité baisse avec le niveau de formation des femmes.
- 6) Les bienfaits démographiques des naissances hors mariage.
- 7) La montée des divorces et des séparations.
- 8) Les risques de la dissolution familiale.
- 9) La progression du travail féminin quel que soit le nombre d'enfants.
- 10) L'activité des femmes augmente avec le niveau de formation.

- 11) La féminisation massive de certains métiers et du temps partiel.
- 12) La production domestique reste conjuguée au féminin.

Six questions :

- 1) Vers une remontée durable des taux d'activité des jeunes ?
- 2) La fécondité en France est-elle meilleure grâce aux immigrés ?
- 3) Le PACS (pacte civil de solidarité) va-t-il supplanter le mariage ?
- 4) Les familles monoparentales sont-elles plus souvent « pauvres » que les autres ?
- 5) Le temps partiel est-il favorable pour l'emploi et la vie familiale ?
- 6) Les 35 heures ont-elles amélioré la vie des familles avec enfants ?

Source : *La Famille, une affaire publique*. Paris : La documentation Française, à paraître à l'automne 2005.

QUELQUES FAITS SURPRENANTS SUR LA FAMILLE EN FRANCE

— Le solde des migrations internationales consolidées de l'Europe des Quinze (1,3 million de personnes en 2002) dépasserait désormais celui des États-Unis.

— Dans les pays les plus avancés dans l'émancipation des femmes, le taux de fécondité progresse avec le travail féminin. Dorénavant, l'emploi précède l'enfant. L'emploi d'abord et l'enfant après, telle est la règle qui prévaut chez les femmes. Si la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle est trop difficile, c'est à l'enfant que l'on va renoncer.

— Les trois quarts des enfants de moins de 16 ans vivent avec leurs deux pa-

rents, mais à l'âge de 16 ans, un tiers des enfants a vu ses parents se séparer.

— Il y a 1,5 fois plus d'enfants pauvres (de moins de 25 ans) dans les familles nombreuses que dans les familles monoparentales et deux fois plus pour les enfants de moins de 18 ans.

— Il y a trois fois plus de pauvres dans les familles en couple que dans les familles monoparentales (1,9 million d'individus contre 560 000).

— Il n'y a jamais eu aussi peu de femmes sans enfant (10 %), mais cette proportion risque d'augmenter en raison de la progression du nombre de femmes diplômées de l'enseignement

supérieur (une sur quatre reste inféconde en France, mais 40 % en Allemagne et en Suisse). En effet, ces dernières font moins d'enfants et s'unissent moins facilement.

— La descendance finale de la génération 1960 (arrivée en fin de période féconde) est proche de 2,1 enfants par femme, malgré un indicateur conjoncturel de fécondité qui oscille entre 1,8 et 1,9 enfant par femme. Le remplacement des générations ne devrait pas pour autant être assuré, car l'âge moyen des premières maternités a été retardé de trois ans depuis 1970.

— Les ouvriers représentent 19 % des ménages, mais près de 35 % des enfants de moins de 25 ans sont de référence ouvrière. Au total, c'est le quart de la population française qui est de référence ouvrière (50 % pour les familles de quatre enfants ou plus).

— Le montant de la CSG (contribution sociale généralisée) est 1,2 fois plus élevé que celui de l'impôt sur le revenu. Pour les familles nombreuses comme pour les familles monoparentales, le montant de la CSG est deux fois plus important que celui de l'impôt sur le revenu.

Source : *La Famille, une affaire publique*. Paris : La documentation Française, à paraître à l'automne 2005.

tivité aux familles avec enfants (de 2 400 euros en moyenne par an, jusqu'à 5 000 euros pour les enfants de moins de trois ans).

Les familles avec enfants ne représentent que le tiers des 24 millions de ménages, mais 54 % de la population et 43 % du revenu disponible ¹⁴, alors que les ménages actifs sans enfants ne représentent que 25 % la population et 33 % du revenu disponible. On l'a compris, le niveau de vie des familles diminue avec le nombre d'enfants : de l'ordre de 10 % en moyenne avec le premier enfant, on relève une chute supplémentaire de 10 % avec le deuxième, et de 5 % à 10 % par enfant supplémentaire au-delà. Ainsi, par exemple, le niveau de vie d'une famille de référence « ouvriers » avec trois et quatre enfants est respectivement inférieur de 29 % et 39 % à celui d'un couple de même catégorie sociale sans enfants. Ce qui confirme que le surplus de revenu ne compense pas le coût de l'enfant (ce dernier étant défini « conventionnellement par la théorie économique comme le revenu supplémentaire dont doit disposer une famille pour conserver le même niveau de vie qu'avant l'arrivée de cet enfant ¹⁵ »). Pour apprécier ce dernier, il n'est pas inutile de se référer au coût de la « non-famille », c'est-à-dire la somme que la collectivité doit déboursier pour confier un enfant à une famille d'accueil lorsque ses parents sont défaillants. Ces dernières perçoivent 15 000 euros par an pour « une

14. Nous ne suggérons pas d'instaurer un vote familial comme le proposait le code de la famille en 1939, ni même d'abaisser l'âge du droit de vote à 16 ans, mais plutôt de renforcer les politiques en faveur des jeunes ménages avec enfants (logement, conditions de garde...).

15. ALBOUY Valérie, ROTH Nicole. *Les Aides publiques en direction des familles : ampleur et incidence sur les niveaux de vie*. Paris : rapport au Haut Conseil de la population et de la famille, 2003.

bouche de plus à nourrir » et élever. Lorsque l'enfant est confié à une structure publique, le coût double pour passer à 30 000 euros. C'est dire que la famille qui éduque correctement ses enfants fait faire d'énormes économies à la collectivité dans l'investissement en capital humain.

On ne sera donc pas surpris de découvrir que les familles nombreuses en couple, qui représentent 7 % des ménages et 37 % des enfants (42 % avec les familles monoparentales), comptent deux fois plus d'enfants pauvres de moins de 18 ans que les familles monoparentales d'un enfant ou deux. Au passage, relevons que le concept de pauvreté monétaire, abondamment repris par les médias, mériterait d'être fortement relativisé : en effet, c'est d'abord un indicateur d'inégalité de la répartition (nombre d'individus qui vivent avec un revenu inférieur à la moitié du revenu médian), de sorte que l'augmentation générale du revenu peut entraîner une augmentation mécanique du nombre de « pauvres », même si ces derniers ont vu leurs revenus augmenter sensiblement. Cet indicateur est aussi très sensible aux effets de seuil : le nombre d'enfants pauvres passe de 300 000 individus à 1,7 million suivant que l'on augmente ou que l'on diminue de 60 euros le seuil considéré. La focalisation sur les taux de pauvreté a fait oublier les masses : plus de la moitié des pauvres sont d'abord des couples actifs avec enfants, alors que les familles monoparentales n'en représentent que 16 %. Il serait donc justifié que les organismes de recherche et de statistiques prêtent au moins autant d'attention aux familles nombreuses qu'aux familles monoparentales (7 % des ménages, 15 % des enfants) qui suscitent une abondante littérature.

Comment faire pour atténuer la paupérisation des familles avec enfants ? Le rapport montre que la fiscalité et les transferts jouent un rôle déterminant dans les comportements. Les familles ne font pas des enfants pour de l'argent, mais peuvent renoncer à un désir d'enfant pour des raisons économiques, de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, ou des arbitrages quantité / qualité qui amènent certaines catégories en désir d'ascension sociale, comme les employés et les professions intermédiaires, à faire moins d'enfants pour mieux investir dans leur éducation, les familles nombreuses étant un peu plus fréquentes chez les cadres, mais surtout chez les ouvriers (ces derniers représentant la moitié des familles très nombreuses avec quatre enfants ou plus).

Dans ces conditions, si l'on veut permettre aux hommes et aux femmes d'avoir les enfants qu'ils désirent tout en travaillant, la collectivité doit intervenir pour atténuer les écarts de niveau de vie (exprimé en pouvoir d'achat par unité de consommation) entre les familles avec enfants et les ménages sans enfants. Le rapport préconise, tout d'abord, de ramener le coefficient conjugal de 2 à 1,7 et d'affecter les ressources fiscales ainsi dégagées aux familles avec enfants. Mais surtout, il pose la question de la nécessaire « familialisation » de la CSG (contribution sociale généralisée). Dès lors que celle-ci représente 120 % de l'impôt sur le revenu, elle ne peut plus être considérée comme une simple cotisation qui serait proportionnelle aux revenus sans tenir compte de

la capacité contributive des ménages concernés, conformément au préambule de la Constitution.

Le tableau ci-dessous montre clairement que les retraités, comme les actifs sans enfants, paient beaucoup moins de CSG que d'impôt sur le revenu. A *contrario*, les couples avec trois enfants ou plus et les familles monoparentales paient deux fois plus de CSG que d'impôt sur le revenu ! Dès lors que la CSG contribue à la paupérisation relative des familles avec enfants, il faut cesser de l'augmenter sans se préoccuper de ses conséquences sur le niveau de vie des familles avec enfants, incohérentes avec la politique familiale.

	Masses (%)		Effectifs (%)	
	Impôt sur le revenu après prise en compte de la prime pour l'emploi	CSG-CRDS*	Nombre de ménages	Nombre d'individus
Ménages sans enfants dont la personne de référence est âgée de plus de 60 ans	22	18	31	21
Ménages sans enfants dont la personne de référence est âgée de moins de 60 ans	41	34	35	25
Couples avec trois enfants ou plus	4	8	5	12
Familles monoparentales avec un enfant	1	2	3	2

*CSG : contribution sociale généralisée ; CRDS : contribution au remboursement de la dette sociale.
Source : DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques)-INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques).

Les arguments ne manquent pas pour dire qu'il ne faut pas toucher à la CSG. Certains avancent même qu'il s'agit d'une cotisation sociale dont les familles avec enfants profitent plus que les autres. Faut-il faire payer à ces dernières le fait de prendre en charge, à titre gracieux, une grande partie de l'investissement en capital humain dans la jeunesse dont la société aura besoin demain pour assurer le financement des solidarités intergénérationnelles ? Pour méditer ce point et justifier la « familialisation » de la CSG que nous appelons de nos vœux, il suffit de se rappeler que l'Allemagne a introduit un malus pour les assurés sans enfants. Comme le relève Francis Kessler : « En Allemagne, la redistribution, caractéristique de l'assurance sociale, ne se fait plus seulement en fonction du niveau des salaires des plus riches vers les plus pauvres, mais en fonction des choix de vie ¹⁶. » Le rapport ne propose pas un malus, mais un bonus pour le calcul de la CSG, qui tiendrait compte du nombre d'enfants à charge. Le taux unique et proportionnel ne serait pas mis en cause, mais les revenus concernés tiendraient compte du nombre d'enfants

16. *Le Monde*, 26 avril 2005.

SOMMAIRE DU RAPPORT DU CAE À PARAÎTRE*Préambule**Chapitre I - Les enjeux économiques et familiaux du vieillissement*

1. Pas de développement durable sans enfants
2. Dynamiques démographiques et économiques en France, en Europe et dans le monde
3. Les fractures territoriales et sociales : les six France de 2030
4. La famille : pilier des identités et foyer des solidarités

Chapitre II - La famille au carrefour des mutations

1. Trois révolutions ont traversé la famille en deux générations
2. Fécondité, travail féminin : douze tendances et six questions
3. Un enjeu majeur : la conciliation vie familiale / vie professionnelle

Chapitre III - Les enfants défavorisés, environnement familial et cadre de vie

1. La pauvreté des enfants et des familles : définitions, origines et conséquences
2. Le poids de la reproduction sociale
3. Les désillusions de l'École comme ascenseur social
4. L'*apartheid* urbain et scolaire des enfants défavorisés
5. Familles « intactes », familles dissociées : les méfaits de la mésentente

Chapitre IV - Clarifier la politique familiale avec les trois volets universel, horizontal et vertical

1. La politique « familiale » n'empêche pas la paupérisation des familles avec enfants
2. Quel périmètre retenir pour la politique familiale ?
3. Le volet universel pour éviter les effets pervers du tout-ciblage
4. Le volet horizontal pour éviter la paupérisation des familles
5. Le volet vertical pour corriger les inégalités sociales entre familles
6. Investissement en capital humain : les coûts de l'enfant et de la « non-famille »

Conclusions et propositions pour l'action publique

avec un coefficient qui pourrait être de 0,5 par enfant, comme pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Une famille avec deux enfants paierait ainsi deux fois moins de CSG, c'est-à-dire à peu près autant que d'impôt sur le revenu. On pourrait aussi attribuer, comme avec l'impôt sur le revenu, une part supplémentaire à partir du troisième enfant. Ce bonus enfant de la CSG pourrait être reversé sous forme de crédit d'impôt ou d'impôt négatif.

Ces deux propositions fiscales ne sont pas les seules, le rapport formulant 12 propositions majeures et urgentes pour l'action publique. Elles s'inscrivent dans le cadre d'une clarification des enjeux respectifs de la politique familiale et de la politique sociale. Le rapport propose de bien distinguer les trois volets de la politique familiale :

- le volet universel pour éviter les effets pervers du tout-ciblage ;
- le volet horizontal pour mieux répartir la charge fiscale entre familles ;
- et le volet vertical pour corriger les inégalités sociales entre familles.

En effet, si les prestations universelles font partie intégrante de la politique familiale, il n'en est pas de même de la politique sociale non « familialisée ». Il faut renforcer le volet horizontal et de redistribution familiale de la politique sociale. Il faut également garder au quotient familial sa vocation de juste répartition horizontale de l'impôt à payer entre les foyers fiscaux qui y sont assujettis.

Le recentrage sur les plus modestes pose partout le problème de la définition des seuils à partir desquels les ménages peuvent être dans la « modestie ». Se pose également partout la question de l'acceptation de payer des autres catégories de la population. Que le ciblage soit envisagé dans une logique de complément ou de remplacement, trois principaux effets pervers, observés, attendus ou redoutés, sont généralement présentés. Le premier porte sur la technique même du ciblage (effet de seuil), le deuxième sur les bénéficiaires marqués par le ciblage (effet de marquage), le troisième retentit sur toute l'architecture de la protection sociale (effet de délitement). Ainsi, lorsque le ciblage intervient en substitut d'une politique universelle, il finit par rater sa cible. Antoine Math a clairement analysé ce mécanisme en montrant que « des mesures ciblées sur les pauvres finissaient par être de pauvres mesures ¹⁷ ».

Retenons le message central du rapport : dans l'investissement en capital humain, la famille a de loin le meilleur rapport qualité / prix. En aidant mieux les familles les plus modestes à s'en sortir et à élever correctement les enfants qu'elles désirent, la collectivité ferait de sérieuses économies de dépenses et serait mieux à même de garantir le financement durable des solidarités intergénérationnelles.

17. MATH Antoine. « Le ciblage en question ». *Informations sociales*, n° 108, 2004.

Pincipale revue de prospective réellement
interdisciplinaire, *Futuribles* analyse chaque
mois ce qui peut advenir (les futurs possibles)
et ce qui peut être fait (les politiques
et les stratégies) pour les grands défis du futur

**Abonnez-vous à *Futuribles*,
1 an, 11 n°, 110 €* au lieu de 132 €**

Pour souscrire un abonnement à *Futuribles*, envoyez
vos coordonnées et votre règlement à :

Futuribles - 55, rue de Varenne - 75007 Paris - France
Tél : 33 (0)1 53 63 37 71 - Fax : 33 (0)1 42 22 65 54 - E-mail : diffusion@futuribles.com

*Prix France métropolitaine - Autres pays / outre-mer 1 an 115 € - Enseignants / Étudiants sur présentation d'un justificatif, 1 an : 55 € (France), 63 € (autres pays / outre-mer) - valable jusqu'au 31/12/2005

www.futuribles.com

L'Europe face à la révolution de l'intelligence

ANDRÉ-YVES PORTNOFF ¹

Dans la foulée du dossier spécial consacré au bilan de la stratégie de Lisbonne à mi-parcours, André-Yves Portnoff souligne ici le retard croissant pris par l'Union européenne face à la révolution de l'intelligence. Si les objectifs de Lisbonne, très ambitieux, étaient louables — en particulier celui de faire de l'Europe la société de la connaissance la plus dynamique à l'horizon 2010 —, force est de constater que les moyens d'y parvenir n'ont pas été mis en œuvre.

Cela fait plusieurs décennies, nous dit A.-Y. Portnoff, que les Européens sont à la traîne dans les secteurs moteurs de l'économie : télécommunications, informatique en particulier. Faute d'un véritable effort de promotion de l'innovation, parallèlement à la définition d'une vision d'avenir conforme aux valeurs des citoyens européens et soutenue par une volonté politique forte, l'Europe va continuer à creuser sa tombe économique. L'essentiel, selon l'auteur, serait d'alléger les pesanteurs technocratiques, à Bruxelles comme dans certains États membres dont la France, d'encourager les synergies et de revaloriser la place de l'homme, pour permettre à des entreprises de taille modeste de libérer leur créativité — les grands groupes ayant fait la preuve de leur essoufflement.

Sans action en ce sens et sans volonté stratégique, l'Europe risque d'accélérer son retard dans la révolution de l'intelligence et de rater tous les trains des innovations à venir dans les technologies de l'information et de la communication. Or, c'est bien dans ces secteurs que se joue l'avenir aujourd'hui.

S.D.

1. Directeur de l'Observatoire de la révolution de l'intelligence, au sein du groupe Futuribles.

Il y a cinq ans, 15 chefs d'État européens s'engageaient, lors du conseil de Lisbonne, à faire en 2010 de l'Europe « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable, accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale, dans le respect de l'environnement ». Cette « stratégie de Lisbonne » visait « à réaliser la vision que l'Europe a de ce qu'elle veut être et de ce qu'elle veut conserver ² » de son patrimoine. Elle semblait apporter enfin une réponse au diagnostic que nous avons formulé il y a exactement 20 ans : nous annoncions que le déclin européen allait se poursuivre « tant que les investissements intellectuels et éthiques indispensables n'auraient pas été accomplis » (cf. encadré ci-contre). La stratégie de Lisbonne, visionnaire et volontariste, avait tout d'une politique européenne de développement basée sur les ressources immatérielles et visant à renforcer celles-ci.

Hélas, il nous faut déchanter ! L'ancien commissaire européen chargé de la recherche, Philippe Busquin, l'un des inspirateurs de Lisbonne, vient de publier un livre ³ dont le titre résume la situation : *Le Déclin de l'Empire scientifique européen*. Chargé d'un bilan à mi-parcours, un groupe présidé par Wim Kok, ancien Premier

ministre néerlandais, a conclu en novembre 2004 avec une insolite franchise : « l'écart de croissance s'est creusé par rapport à l'Amérique du Nord et à l'Asie ⁴ ».

Ni vision, ni volonté, ni valeurs pertinentes

La régression de la puissance européenne s'accélère en effet. Pour ne prendre que deux exemples, l'Europe, il y a 15 ans, pouvait se prévaloir d'une recherche biologique de haut niveau et d'une supériorité dans les télécommunications. Ce dernier atout est largement perdu à cause de la faiblesse en informatique. Les téléphones sont devenus des ordinateurs. Coréens et Japonais mènent la danse pour les communications mobiles à haut débit ⁵. Quant aux biotechnologies, les entreprises américaines investissaient en 2003 presque trois fois plus que leurs homologues européennes ⁶, d'où le cri d'alarme du député français Jean-Yves Le Déaut ⁷ : « La France et l'Europe décrochent dans le domaine des biotechnologies. Et si la situation n'est pas encore irréversible, il est urgent de réagir. » Les succès d'*Airbus* et *Ariane*, réels mais très tributaires de technologies américaines, sont des arbres qui cachent une forêt malade.

L'initiative de Lisbonne s'est réduite à une tentative velléitaire, un effet

2. KOK Wim. *Relever le défi. La stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi*. Luxembourg : Office de publication des communautés européennes, novembre 2004.

3. BUSQUIN Philippe et LOUIS François. *Le Déclin de l'Empire scientifique européen. Comment enrayer la chute ?* Bruxelles : éd. Luc Pire, 2005, 160 p. (cf. encadré *infra*).

4. *Op. cit.*

5. C'est l'un des rares points qui a échappé au rapport Kok.

6. EUROPABIO (The European Association for Bioindustries). *Biotechnology in Europe: 2005 Comparative Study*. 13 avril 2005, site Internet : www.europabio.org.

7. LE DÉAUT Jean-Yves. *La Place des biotechnologies en France et en Europe*. Paris : Sénat, rapport de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, 2005, 436 p.

1985 : « TANT QUE LES INVESTISSEMENTS MORAUX ET INTELLECTUELS... »

« Nous le constatons en 1983 ¹. Nous ne pouvons malheureusement que répéter, encore aujourd'hui, que nos positions se dégradent face à la vitalité des électroiciens de la Silicon Valley, et à l'agressivité méthodique et collective des Japonais. Il y a, certes, des raisons d'espérer. Mais tant que la situation n'aura pas été réellement comprise, les remèdes demeureront inefficaces.

« S'il ne s'agissait que d'un manque de moyens ou de structures adaptées, on pourrait espérer s'en sortir par des financements, des restructurations. Mais financer des constructions en porte-à-faux avec les réalités humaines, sociales, techniques, internationales, ne sert à rien. Regrouper comme on l'a tant fait, trois usines dont les fabrications ou, pire, les méthodes, les états d'esprit sont dépassés, ne crée pas un bon produit vendable. Les accouplements de dinosaures n'ont engendré que des monstres voués à disparaître. C'est pourquoi, à la veille du XXI^e siècle, continuer à jouer au Monopoly avec les sociétés ne peut mener qu'à des désastres ; les échecs des restructurations effectuées depuis 20 ans le laissent assez prévoir !

« Tant que les investissements moraux et intellectuels ne sont pas accomplis, le repli continue. L'énergie financière et humaine est dissipée en pure perte à protéger l'existant condamné, à gérer les douleurs sociales du déclin. Il faut accomplir une mutation qualitative. Un pari sur l'avenir pour maîtriser celui-ci. Un pari à notre portée ! Nous portons aussi en nous notre réussite. »

Extrait de GAUDIN Thierry et PORTNOFF André-Yves (sous la dir. de). « La révolution de l'intelligence ». *Sciences et techniques*, n^o spécial, 1985, p. 45.

1. Ceci renvoie à la première édition de « La révolution de l'intelligence » : GAUDIN Thierry et PORTNOFF André-Yves (sous la dir. de). « La révolution de l'intelligence ». *Sciences et techniques*, 1983, Paris, p. 22.

d'annonce, car l'efficacité d'une décision dépend moins de son contenu que de la vision, des valeurs et de la volonté de ceux qui la prennent et devraient la mettre en œuvre. Vision, valeur et volonté des dirigeants sont les catalyseurs des ressources potentielles de toute organisation. Or la majorité des dirigeants politiques, administratifs, économiques et autres de l'Europe manquent à la fois de vision de la situation et de la volonté de la regarder en face. Comme le répète le rapport de Wim Kok, l'heure n'est plus à l'autosatisfaction, pourtant « bon nombre d'États membres restent exagérément optimistes », faute de comprendre l'importance

concrète de l'éducation et la recherche pour l'économie. Les décideurs politiques, en majorité, ne prennent pas suffisamment au sérieux leurs propres déclarations sur la science et l'innovation. Ceci vaut aussi pour des dirigeants des grands groupes qui, sinon, résisteraient mieux au court-termisme du tout-financier qui leur fait sacrifier à la première occasion recherche et formation.

Le pire, c'est que l'on n'a pas pris encore la mesure de la mutation en cours. À Lisbonne, on a invoqué la société de la connaissance comme un but à atteindre alors qu'il n'y a pas le choix : *nolens, volens*, l'Europe est

plongée dans une révolution de l'immatériel qui bouleverse les règles du jeu. Si elle n'en tient pas compte, elle ira d'échec en échec.

La technique plus le modèle socio-économique

Dans cette révolution de l'intelligence, qui dépasse la notion floue de société de la connaissance, qui ne se réduit ni à l'irruption d'Internet ni à l'explosion de l'information⁸, l'efficacité résulte désormais non des ressources matérielles ni même des seules connaissances ou techniques disponibles, mais de la réalité de leur mise en œuvre par la mobilisation des talents, leur organisation et les décisions des acteurs. En se focalisant sur la « connaissance », on oublie bonnement les ressorts affectifs, culturels, éthiques de toute décision⁹. D'où des débats confus comme ceux provoqués depuis un an outre-Atlantique par l'article d'un journaliste proclamant, après les remarques de Solow, que les investissements en technologies de l'information « ne comptent pas¹⁰ ». Devant une commission patronale française s'interrogeant sur ces remous, Xavier Dalloz et moi-même venons de rappeler que l'efficacité ne tient pas au volume des dépenses en technique, mais à la conjonction pertinente d'une technique, d'une organisation et d'une volonté stratégique. L'outil technique doit être mis au service d'un modèle économique et d'un système de relations humaines qui traduisent en-

semble une culture, des valeurs, des éléments affectifs et passionnels. Dell n'a pas plus investi dans son système informatique que ses concurrents, mais il exploite le numérique pour partager avec ses fournisseurs de l'information critique, et réduire ainsi les délais et les stocks. De cette façon, il aide ses fournisseurs à mieux produire et ce système produit plus de valeur globalement et pour chacun des partenaires. Des investissements informatiques équivalents sans la culture de partenariat de Dell n'ont pas épargné la faillite à Compaq.

Plus généralement, il ne suffit pas d'investir 3 % du produit intérieur brut en recherche et de diffuser le numérique pour accroître la compétitivité européenne et sauver le modèle socioculturel européen. Il faut simultanément accomplir cet effort et renforcer le modèle socioculturel, le contrat social. Ce second volet d'action est essentiel. Il dépasse les simplifications de procédures administratives annoncées par la stratégie de Lisbonne, vœu pieux inopérant si les dirigeants ne se décident pas à agir plus en profondeur.

Nous ne sauverons pas la culture européenne et ses valeurs sans le courage de lutter contre celles de ses valeurs qui sont régressives et empêchent d'exploiter les autres ressources. À l'ère de l'immatériel, passions, valeurs et culture sont plus déterminantes que les connaissances¹¹. Ce qui produit de la valeur économique et humaine dans le tra-

8. PORTNOFF André-Yves. *Le Pari de l'intelligence / Betting on Intelligence*. Paris : Futuribles (coll. Perspectives), 2004.

9. PORTNOFF André-Yves. « Valeurs et savoirs ». *Futuribles*, n° 304, janvier 2005, pp. 57-63.

10. CARR Nicholas. « IT Doesn't Matter ». *Harvard Business Review*, mai 2004, et BLANC Gérard. « Quelle importance pour les TI ? À propos de l'ouvrage de Nicholas Carr, *Does IT Matter?* » *Futuribles*, n° 308, mai 2005, pp. 43-47.

11. PORTNOFF André-Yves. « Valeurs et savoirs ». *Op. cit.*

vail tient désormais essentiellement, dans tous les secteurs, à deux capacités, l'une intellectuelle, l'autre affective : créer des solutions et construire des relations humaines, car on ne réalise rien seul.

De surcroît, on ne commande ni les idées ni les relations. Or, la culture et les règles qui dominent, dans les administrations comme dans les entreprises, restent empreintes de deux caractéristiques contre-productives : le cloisonnement bureaucratique des savoirs et des acteurs, qui réduit les interactions et donc la création de valeur, et l'autoritarisme chicanier, méfiant, répressif et procédurier. On aura beau créer des aides à l'innovation, si cet esprit perdure, les créatifs seront toujours réprimés et émigreront ou abdiqueront.

Que les politiques aient le courage de briser non les bureaucrates mais l'esprit bureaucratique ! Libérons le bon sens et récompensons partout le travail de chacun, non pour l'application des procédures mais pour sa contribution personnelle à l'efficacité collective. Cela veut dire que nul n'aura le droit d'arguer du respect aveugle d'un texte si, clairement, cela va contre les finalités majeures. Par exemple, au niveau français, les fonctionnaires des Finances doivent comprendre qu'ils ne doivent plus tenter de rattraper par des contrôles fiscaux ciblés ce que le crédit d'impôt accorde aux entreprises faisant de la recherche. Au niveau de Bruxelles, la Commis-

sion doit balayer devant sa porte et simplifier ses procédures, qui excluent les petites entreprises *de facto* et lient les mains des commissaires, comme le rapporte Philippe Busquin¹².

Faux cracks, vrais krachs !

Les mesures de simplification administrative sont indispensables. Mais il faut aller plus loin. Au lieu de se gargariser avec l'expression « capital humain », reconnaissons que l'homme est capital et tirons-en les conséquences pratiques. Faire du social, ce n'est pas de la charité mais de l'intelligence. Un bon exemple est asséné par la réussite du distributeur Costco¹³ qui, dépensant plus en salaires, assurance santé, retraites, pour son personnel que son concurrent Wal-Mart, obtient des résultats financiers nettement supérieurs. Les individus, les jeunes en particulier, ne sont pas contre le travail mais contre les *toxic workplaces* et les *toxic companies*, pour reprendre l'expression de Jeffrey Pfeffer¹⁴. Ils refusent de plus en plus d'être traités en sujets irresponsables par une hiérarchie qui ne les écoute pas et ne reconnaît souvent ni leurs différences ni leurs apports. Combien d'entreprises aujourd'hui parlent « d'intelligence économique » mais n'entendent pas leurs cadres qui pourraient amender les stratégies définies par les grands chefs ? C'est très exactement ce qui a conduit le géant AT&T à sa disparition en janvier 2005¹⁵ et ce qui handicape en ce

12. BUSQUIN Philippe. *Op. cit.*, p. 91.

13. HOLMES Stanley, ZELLNER Wendy. « The Costco Way. Higher Wages Mean Higher Profits. But Try Telling Wall Street ». *Business Week*, 12 avril 2004.

14. PFEFFER Jeffrey. *The Human Equation: Building Profits by Putting People First*. Boston : Harvard Business School Press, 1998.

15. AT&T : American Telephone and Telegraph. Cf. MULLER Amy, VÄLIKANGAS Liisa. « Strategy Creation in Turbulent Times: An ODD Reaction to Strategy Failure in America's Largest Telco ». *European Management Journal*, février 2003.

moment Intel. Alors, puisque, comme le dit le rapport Kok, l'heure est trop grave pour que l'on use de précautions oratoires avec ceux qui agissent contre l'intérêt général européen, osons dire au management tant privé que public qu'il est plus que temps de passer du discours à la pratique, et que la révolution du management participatif doit s'accomplir partout où elle n'est pas intervenue, sinon les investissements tant techniques que financiers seront vains.

La Commission elle-même, qui, sous l'influence britannique, met constamment en avant la libéralisation des marchés, doit rompre avec une vision sacralisant trop le dieu Marché et s'investir dans la promotion de ce que les capitalismes rhénan et scandinave ont de plus humain. Ces modèles sont plus favorables à la mobilisation des intelligences que le « tout-pour-l'actionnaire », qui instrumentalise les autres parties prenantes. Le bon sens démontre que l'on ne peut espérer exploiter l'intelligence des personnels en les prenant pour des imbéciles et en les traitant comme des « consommables ».

Il est non moins évident que si l'on sacrifie les investissements de long terme, recherche, formation, solidarité avec le personnel, pour maximiser le profit à trois mois, on accepte un processus destructeur d'entreprises lançant dans la course financière de faux *cracks* dopés qui conduisent l'économie et les pays à de vrais *krachs* ruineux. Mais pour que l'on puisse réduire les conséquences de ce modèle poussé en Europe par la loi Sarbanes-Oxley, qu'a dénoncée un Hervé Sérieyx bien seul en l'occasion¹⁶, il faut se

donner une puissance économique qui exige aussi une politique technologique et industrielle résolue.

Des Européens en quête de hauteur (de vue)

Une telle politique ne se conçoit qu'éclairée par une vision prospective des tendances majeures et des enjeux qui en ressortent. Sans avoir la prétention de dicter ici « la » politique que l'Europe doit adopter, on peut esquisser une stratégie possible dans le champ des technologies de l'information où l'Europe est suiviste depuis 60 ans. L'objectif ne doit pas être de s'essouffler à rattraper mais de s'attaquer à l'étape suivante. Celle de l'informatique communicante et de son appropriation par le grand public.

Il s'agit d'inventer les ordinateurs, les machines à communiquer, les outils de la vie quotidienne de demain. L'étape que nous abordons va bouleverser les jeux d'acteurs et permettre la naissance de nouvelles entreprises. C'est l'occasion pour l'Europe de renouveler son tissu industriel et pour cette raison, toute politique basée sur les seuls grands groupes actuels ne peut conduire qu'à la gestion d'une bataille en retraite. L'entreprise européenne la plus en pointe en téléphonie n'est pas Alcatel ou Siemens, mais Nokia, marginale encore il y a 15 ans. La téléphonie du futur est probablement mieux représentée par la *start-up* luxembourgeoise Skype, dont le logiciel de téléphonie gratuite sur Internet est utilisé au bout d'un an et demi par 54 millions de personnes, que par les France Télécom et autres anciens champions nationaux. Le modèle

16. SERIEYX Hervé. *Coup de gueule en urgence. Alerte sur notre contrat social*. Paris : Eyrolles, 2004, 176 p.

À PROPOS DU « DÉCLIN DE L'EMPIRE SCIENTIFIQUE EUROPÉEN »

BUSQUIN Philippe / LOUIS François

Le Déclin de l'Empire scientifique européen. Comment enrayer la chute ?

Bruxelles : éd. Luc Pire, 2005, 160 p.

Le premier intérêt de l'ouvrage est de donner la parole à celui qui fut, comme commissaire européen à la recherche, le promoteur d'un renouveau scientifique à Bruxelles et qui a largement marqué la « stratégie de Lisbonne », Philippe Busquin, et de se conclure sur les propos de son successeur, Janez Potocnik, qui l'approuve largement. Le journaliste François Louis retrace quelques étapes du fameux déclin : déroute dans le séquençage du génome humain effectué majoritairement par les Américains (55 %) et les Britanniques (30 %), alors que la voie avait été ouverte par des travaux français en 1990 et européens en 1996 ; chute du nombre de prix Nobel en médecine, physique, chimie... La recherche fondamentale, qui n'est pas (encore) de la compétence communautaire, souffre de redondances et d'absence de synergies, tandis qu'en aval, les entreprises européennes investissent moins en recherche et développement que leurs principaux concurrents, et n'innovent pas assez. Quant au brevet européen, cher et peu efficace, les États ne se décident pas à le réformer. Dans ce contexte difficile, la fuite des cerveaux continue et renforce les États-Unis.

Philippe Busquin, physicien entré en politique et aujourd'hui député (socialiste) européen, a trouvé en arrivant à la Commission européenne à la fois beaucoup de compétences et une forte technocratie. Il s'est efforcé néanmoins de donner des impulsions politiques, reprenant en particulier une idée chère à son prédécesseur des années 1990, Antonio Ruberti, celle d'un « Espace européen de la recherche ». Objectif : construire une véritable politique européenne valorisant les synergies possibles et créer un marché intérieur de la recherche. La clef serait un Conseil européen de la recherche (CER) qui « financerait des recherches sans but économique à l'échelle européenne ». « Les meilleures équipes seraient mises en compétition » et ainsi « mieux identifiées, un peu comme les grands laboratoires américains qui attirent les chercheurs du monde entier par leur réputation ». Le CER a été introduit, sans forte légitimité juridique, dans le septième programme-cadre de recherche pour 2007-2013, mais si le traité constitutionnel finit par être ratifié, il existera de plein droit.

Philippe Busquin note que l'Europe possède aussi des atouts dans le monde, par l'attractivité de sa qualité de vie, par son modèle collaboratif qui va de pair avec le fait de ne pas être perçue comme une puissance menaçante, par sa diversité culturelle et linguistique, difficulté à gérer mais aussi démonstration de tolérance et potentiel de créativité. Mais il reconnaît que « l'absence d'une politique commune de défense constitue une faiblesse » qui handicape aussi l'effort technologique du Vieux Continent.

A.-Y.P.

Skype est fort gênant pour ces opérateurs classiques et les équipementiers. Mais il est porteur d'une facilité de communication planétaire favo-

nable à la création de valeur. L'Europe doit appuyer les Skype qui naissent ça et là, et les aider à grandir, comme l'ont fait Microsoft ou Dell, processus

LE CAPITAL IMMATÉRIEL EUROPÉEN EN 12 REPÈRES

À la lumière du rapport Kok¹ et d'autres études, on peut schématiser la dégradation du capital immatériel de « l'organisation Europe » en exploitant les 12 repères d'une méthodologie mise au point à *Futuribles* pour les entreprises².

Attractivité actuelle

— Pour les actionnaires et financiers : la croissance plus faible et l'évolution de la productivité plus lente qu'aux États-Unis ne sont pas favorables. Le capital-risque est frileux.

— Pour les clients : la poursuite du recul sur les marchés de haute technologie se conjugue avec la pression dans le bas de gamme des pays à bas salaires.

— Pour les personnels, les candidats à l'embauche : la fuite des cerveaux continue, l'Europe finance la formation des employés de ses concurrents et reste peu attractive pour les créatifs. Un atout demeure, le climat de tolérance et la qualité de vie (culture et espérance de vie) supérieure à celle des États-Unis.

— Pour les fournisseurs : il est plus valorisant en général de nouer des partenariats avec des entreprises en pointe.

— Pour les territoires, la société en général : les citoyens européens doutent de l'Europe comme puissance... et de leurs dirigeants. Les lieux de travail sont jugés insuffisamment épanouissants (aux États-Unis sans doute aussi) et le déclin des grands groupes génère chômage et exclusion, voire violences.

Pérennité

— Stratégie claire et partagée ? Il n'y a pas de stratégie européenne et pas de partage d'une vision floue.

— Perméabilité à l'extérieur ? Les dirigeants européens découvrent avec retard chaque mutation technologique.

— Facilité d'adaptation ? Le manque d'écoute, les structures bureaucratiques et hiérarchiques font du parcours de l'innovateur une course d'obstacles généralement mortelle. Les positions tenues par les ex-champions entravent les innovateurs. Exemple : l'arrivée des réseaux wi-fi (sans fil) retardée en France par la réglementation et certains opérateurs.

— Renouveau des compétences ? L'enseignement supérieur reste malade, les chercheurs publics sont souvent démotivés, les apports extérieurs sont très inférieurs à ceux qui profitent aux États-Unis.

— Qualité des synergies internes ? Le rapport Kok parle de « coordination médiocre ». Le mode de management dominant réduit les synergies à tous les niveaux.

1. KOK Wim. *Relever le défi. La stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi*. Luxembourg : Office de publication des communautés européennes, novembre 2004.

2. PORTNOFF André-Yves, avec LAMBLIN Véronique. « Le capital réel des organisations. La méthode VIP, instrument d'évaluation et de pilotage stratégique des organisations ». *Futuribles*, n° 288, juillet-août 2003, pp. 43-62. La méthode en question est actuellement développée par Jean-Louis Joyeux et André-Yves Portnoff avec le groupe *Futuribles*.

— Niveau d'indépendance ? L'Europe dépend de plus en plus des acteurs américains et asiatiques pour les technologies de l'information indispensables dans tous les secteurs. La croissance des achats intra-européens accroît donc son déficit extérieur.

— Gestion des risques ? Les risques de tous types sont largement sous-estimés voire ignorés par la majorité des dirigeants, alors que les citoyens en ressentent l'existence.

A.-Y.P.

rendu quasi impossible en Europe par un environnement hostile aux créatifs.

Le passage à l'informatique communicante pour le grand public remet en cause les quasi-monopoles de Microsoft et Intel. De grandes manœuvres géopolitiques ont commencé. Microsoft est contesté par Linux (dont le père est norvégien), qu'appuient fortement Japonais, Sud-Coréens et Chinois, ainsi que par des logiciels comme Symbian de Nokia, mieux adaptés aux terminaux mobiles. Que fait l'Europe ? Elle asticote juridiquement Microsoft à Bruxelles, mais c'est sur le terrain industriel qu'il faut livrer bataille. Les administrations, française y compris, optent souvent pour Linux et en même temps, la France se réjouit d'accueillir un laboratoire Microsoft associé au principal centre de recherche informatique national, ce qui rapportera beaucoup à la veille amont du géant et fort peu au pays hôte. C'est une incohérence de plus.

Intel est contesté non seulement par le petit américain AMD (Advanced Micro Devices) mais par l'alliance entre IBM, Sony et Toshiba qui vont produire dès cette année une puce innovante, Cell, 10 fois plus puissante que les Pentium. L'Europe est absente. Que font ses champions ?

Le MIT (Massachusetts Institute of Technology) et AMD viennent d'annoncer leur intention de commercialiser bientôt un micro-ordinateur communicant pour l'Asie et l'Inde à moins de 100 dollars US. Il symbolise des options de rupture : système d'exploitation Linux, processeur AMD, interconnexion avec les autres ordinateurs selon une architecture « Mesh » c'est-à-dire de pair à pair, donc sans le réseau téléphonique de troisième génération prôné par les opérateurs classiques de télécommunication. Pourquoi ce projet n'est-il pas né en Europe ? Spécialiste de la micro-électronique, Jean-Paul Colin observe que cet ordinateur bon marché « s'appuie essentiellement sur des technologies de deux générations en retard pour bénéficier des prix les plus bas grâce à l'utilisation de moyens de production déjà amortis. Ces moyens de production sont disponibles en Europe. Si l'Europe n'a rien proposé, ce n'est pas par manque de moyens ou d'argent. » Pourtant, cette occasion ratée tout comme la réussite de Skype montrent un chemin à suivre pour l'Europe, qui doit innover en profitant des briques techniques disponibles pour exploiter au niveau des applications, des usages, en s'appuyant sur son excellence logicielle et sa créativité. Elle doit aussi se concentrer sur les fonctions clés

pour le commerce électronique, et la préservation des libertés de chacun et de la diversité du patrimoine ¹⁷.

L'Europe doit choisir son camp et ses alliés. Elle est un marché assez vaste et un réservoir de créativité encore assez important pour décider de jouer la double carte des logiciels dits libres et des processeurs autres que ceux d'Intel. Elle pourrait nouer des alliances avec des acteurs majeurs nord-américains et asiatiques pour développer avec eux l'après-Microsoft et Intel. Un IBM a pris le risque de partager sa technologie Cell avec Sony car

les investissements dépassaient ses seules possibilités et qu'il voulait réduire ses risques en s'assurant d'emblée un vaste marché. Si des acteurs européens avaient été assez crédibles, ils auraient fait partie de l'alliance. Il faut devenir assez dynamique pour apparaître incontournable. Tout est encore possible mais les délais de grâce sont épuisés. Pour devenir les auteurs de leur futur, pour cesser d'être des figurants en quête d'auteurs américains ou asiatiques, les Européens doivent se hisser à la hauteur des enjeux et des ambitions qu'ils méritent.

17. PORTNOFF André-Yves. « Innovation : pour une nuit du 4 août ! À propos du rapport Beffa, *Pour une nouvelle politique industrielle* ». *Futuribles*, n° 306, mars 2005, p. 15.

La méthode commando

Plaidoyer pour une prospective d'intérêt général

BERNARD CARAYON ¹

Bernard Carayon, député du Tarn, auteur de plusieurs rapports très remarqués sur la nécessité pour la France de se doter de dispositifs « d'intelligence économique » souligne ici, une fois de plus, combien il est indispensable de développer, au sein de l'État, une véritable capacité d'anticipation et de prospective.

Après avoir rappelé les mutations qu'ont connues nos sociétés au cours des dernières décennies, il montre combien la dictature du court terme et le défaut d'anticipation ont retardé sinon écarté, en France, le traitement de grandes questions d'intérêt général. Il appelle donc ici à une prise de conscience des réalités à la fois économiques et sociales du pays, et à une mutualisation des réflexions prospectives afin que la France — comme l'Europe — entreprenne collectivement « les remises en cause nécessaires ».

S.D.

La méthode utilisée par l'initiateur de la création de l'Agence pour l'innovation industrielle (AII) nous indique l'état dans lequel se trouve le système collectif de pré-

paration de l'avenir en France. Ceux qui ont suivi de près la genèse de cette nouvelle agence le confirment : Jean-Louis Beffa ² savait, dès le début de sa mission, quelles en seraient les

1. Député du Tarn et membre de la Commission des finances, de l'économie générale et du plan de l'Assemblée nationale française ; auteur d'un rapport au Premier ministre, *Intelligence économique, compétitivité et cohésion sociale* (Paris : La documentation Française, 2003), et de deux rapports pour la Commission des finances, *Pour une stratégie de sécurité économique* et *Les Outils de la politique industrielle* (Paris : Assemblée nationale, respectivement rapport n° 1664, 2004 et rapport n° 2299, 2005).

2. Auteur d'un rapport au président de la République : *Pour une nouvelle politique industrielle*. Paris : La documentation Française, 2005 — voir l'analyse (« Innovation : pour une nuit du 4 août ! ») publiée dans *Futuribles*, n° 306, mars 2005, pp. 5-19 (NDLR).

conclusions. Ainsi, un homme seul mais déterminé, appuyé par un comité de qualité mais également de circonstance, encouragé et soutenu par un petit nombre de collaborateurs de cabinets et une équipe réduite de jeunes diplômés issus d'un prestataire privé conçoit, après quelques auditions ciblées et beaucoup de navigation sur Internet, ce qui peut devenir demain le fer de lance d'une politique industrielle française et européenne en matière de grands projets innovants. Le « portage politique » du projet et son annonce solennelle par le président de la République en garantit la bonne fin. Ce n'est qu'à ce moment que le projet est connu des ministères naturellement concernés et que les discussions concernant son organisation et son articulation avec les dispositifs existants peuvent commencer !

Les amateurs auront reconnu les caractéristiques d'une « méthode commando » : le secret — hiérarchie parallèle, équipe restreinte —, la surprise — annonce publique des conclusions avant même la fin de la rédaction, ce qui laisse la place à quelques amendements — et l'effet maximum — les observateurs amenés à se positionner, les adversaires potentiels contraints de négocier...

Pourquoi cette méthode a-t-elle été choisie ? Pourquoi a-t-elle été efficace ? Pourquoi ce basculement radical des « élites » ? Lors des auditions effectuées pour le rapport que le Premier ministre m'avait confié, j'avais pu constater combien l'idée de redonner à la France et de porter pour l'Europe une « politique industrielle » semblait incongrue ; aujourd'hui, cette idée est communément admise.

Quatre raisons, selon moi, justifient et rendent efficace le choix retenu ;

elles ouvrent quelques pistes de réflexion sur les conditions de renouvellement d'une approche prospective structurante.

Mutation de nos sociétés

La première est conjoncturelle. Tout a été dit — et ici bien avant qu'elles n'arrivent — sur les mutations que subissent et parfois provoquent nos sociétés. Poursuite de l'essor scientifique et technique qui accentue la fracture entre pays développés et zones laissées pour compte, développement des moyens de communication qui entraînent une compression du temps et de l'espace, développement international des acteurs économiques et montée en puissance de nouveaux États à faible coût de main-d'œuvre et à fort savoir-faire technologique, qui conduisent à la « guerre économique » selon l'expression employée par Bernard Esambert dès 1971. De nouveaux acteurs politiques et sociaux sont apparus, organisations intergouvernementales, organisations non gouvernementales (ONG), qui interviennent dans l'ensemble des champs habituellement dévolus aux politiques nationales.

Cette accélération de l'évolution des sociétés — elle se comptait au mieux en décennies avant les années 1980 — a tourné la tête de certains futurologues qui nous ont alors promis l'avènement d'une société de la connaissance, sans travail, sans usine et la fin prospère de l'histoire. Dans cette utopie, le rôle des États, devenu inutiles grâce à l'autorégulation économique, se limite au maintien de la sécurité.

Quelques éclatements de bulles boursières plus tard, chacun sait qu'il n'en est rien. L'autorégulation de

l'« économie de marché », nouveau nom du capitalisme, ne s'est pas produite, la prospérité n'est pas mieux partagée ; au contraire, les inégalités s'accroissent au sein des pays les plus développés comme entre ces derniers et les moins favorisés.

Parallèlement, les zones de tension se sont multipliées dans le monde, de nouvelles menaces issues de la clandestinité sont apparues — terrorisme, criminalité organisée. La tendance n'est pas à l'universalisme mais plutôt au morcellement. Le nombre d'États ou de quasi-États ne cesse de croître tandis que les communautarismes s'expriment partout et font vaciller les démocraties.

La France n'est pas à l'abri de ces mutations. La société n'y est plus seulement « bloquée » comme la décrivait Michel Crozier : elle est de plus en plus tétanisée. Les revendications communautaires traduisent cette inquiétude où le refuge identitaire apparaît comme une protection face aux mutations du monde et au flou — au moins apparent ! — du projet républicain et collectif.

La dictature du court terme

La deuxième raison concerne justement le politique duquel le citoyen attend l'éclairage de l'avenir. « Gouverner, disait Georges Pompidou, c'est conduire les hommes collectivement dans des voies et vers des objectifs qui ne leur sont ni naturels, ni clairement perceptibles, ni conformes à leurs aspirations immédiates³. » Les critères de Maastricht et le bon sens — on ne peut indéfiniment faire por-

ter le poids des dépenses collectives de fonctionnement aux générations futures — ont donné un angle essentiellement budgétaire à la réflexion politique. Les alternances électorales, les cohabitations et le quinquennat ont poussé le politique à se concentrer sur le court terme, gage de sa survie. À l'issue de leurs fonctions, les ministres reconnaissent qu'ils ont disposé d'une fenêtre de six mois à leur arrivée pour engager les réformes importantes. Cela ne laisse aucune chance à celui qui ne s'y est pas préparé.

À la décharge du politique, ses intuitions ne sont pas toujours prises avec le sérieux qu'elles méritent. Il y a plus de 10 ans, le sénateur Jean Arthuis s'interrogeait sur les liens entre la mondialisation et la délocalisation des entreprises françaises⁴... Les administrations concernées ont balayé ses analyses sans même les étudier. On sait aujourd'hui qui avait raison.

C'est la troisième raison des difficultés françaises : les organismes publics en charge d'anticiper l'avenir sont souvent remis en cause, mais peu sollicités et peu écoutés. Les outils sur lesquels ils s'appuient sont parfois inadaptés. Ainsi, l'appareil statistique de l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) concernant l'industrie date des années 1950. Il a été peu réactualisé et ne permet pas une lecture en temps réel de l'évolution de l'industrie française, pas plus qu'il ne prend en compte les nouveaux secteurs industriels — les industries culturelles notamment. Une évidence de bon sens, la mise en réseau

3. *Le Nœud gordien*. Paris : Plon, 1974.

4. Voir ARTHUIS Jean. « Les délocalisations contre l'emploi. La sombre analyse du rapport Arthuis » et, plus récemment, « Une tendance lourde : les délocalisations ». *Futuribles*, respectivement n° 181, novembre 1993, pp. 29-38 et n° 289, septembre 2003, pp. 65-84 (NDLR).

de ces organismes — parfois redondants — n'a été engagée que l'an dernier. Il faut là faire face à une culture administrative rétive au partage de l'information.

La dernière raison nous concerne tous. L'inquiétude suscitée par les mutations scientifiques et économiques du monde ne favorise pas la prise de risque personnelle ou la remise en cause de certains avantages aujourd'hui non justifiés. Chaque Français est partagé entre sa nature de citoyen — acheteur européen — et celle de consommateur — acheteur meilleur marché —, et parfois même entre la logique du salarié et celle de l'actionnaire. Et je ne dis rien de leur inquiétude quand ils sont sans emploi. Ainsi les réformes qui engagent leur avenir doivent-elles leur être expliquées dans le temps et négociées avec les partenaires sociaux dans une optique d'intérêt général. Le temps est l'ingrédient nécessaire, ce qui nous renvoie à la tyrannie du court terme subie par le politique.

L'économie telle qu'elle est

Face à ce constat que le lecteur trouvera peut-être pessimiste, comment pouvons-nous collectivement agir ? De quoi a-t-on besoin pour être à nouveau en mesure d'anticiper les futurs possibles ? Je crois que la réponse n'est pas essentiellement budgétaire. Elle est dans l'abandon des naïvetés et des logorrhées simplificatrices, dans le changement des comportements, dans une meilleure organisation et la mise en place de quelques outils, et dans l'implication de nouveaux acteurs. Dans un nouveau discours sur la méthode, en somme...

La priorité est bien l'abandon de la vision angélique et iréniste du fonctionnement de l'économie de marché. Seuls les aveugles croient encore à la seule action de la « main invisible » d'Adam Smith pour réguler l'économie. Tous ceux qui connaissent l'entreprise et sont confrontés à la concurrence — chefs d'entreprise, cadres, employés et ouvriers — savent que la main est non seulement visible mais bien souvent armée, qu'elle édicte ses propres règles ou contourne parfois celles communément fixées.

Les critères du prix et de la qualité des produits et services ne suffisent pas à conquérir les marchés les plus stratégiques : ceux notamment de la défense et de l'aéronautique civile, de l'énergie, de la pharmacie, des réseaux... Les partenaires économiques de la France mobilisent toutes leurs ressources pour permettre à leurs entreprises de gagner ces marchés qui ne sont pas seulement créateurs de richesses mais également de puissance et d'influence. N'en déplaise aux thuriféraires du libéralisme pur et parfait, il y a une « économie politique ».

À quoi servirait-il de construire pour la France et l'Europe une politique industrielle si la doctrine en vogue à la Commission est exclusivement celle de la concurrence à tout prix ? À l'automne 2004, un « Livre vert » recommandait l'ouverture des marchés publics de défense des pays membres⁵. La concurrence et l'ouverture sont nécessaires, bien sûr, mais elles doivent être réciproques et ne pas s'exercer au détriment de la sécurité et de l'intégration européennes. Cette idéologie de la concurrence ne doit pas non plus fausser les marchés

5. *Livre vert sur les marchés publics de défense*. Bruxelles : Commission européenne, 2004.

Futurs d'antan

LE DEVOIR DE PRÉVOYANCE DES ÉTATS SELON RICHELIEU

Le texte qui suit est le testament politique du cardinal-duc de Richelieu (1585-1642). Il a été vraisemblablement composé entre 1638 et 1642, publié pour la première fois en 1688, et authentifié aujourd'hui comme ayant été dicté ou largement inspiré par le cardinal.

Futuribles

Rien n'est plus nécessaire au gouvernement d'un État que la prévoyance, puisque par son moyen on peut aisément prévenir beaucoup de maux, qui ne se peuvent guérir qu'avec grandes difficultés quand ils sont arrivés.

Ainsi que le médecin qui sait prévenir les maladies est plus estimé que celui qui travaille à les guérir, ainsi les ministres d'État doivent-ils souvent se remettre devant les yeux et représenter à leur maître qu'il est plus important de considérer l'avenir que le présent, et qu'il est des maux comme des ennemis d'État, au-devant desquels il vaut mieux s'avancer que de se réserver à les chasser après leur arrivée.



Ceux qui en useront autrement tomberont en de très grandes confusions, auxquelles il sera bien difficile ensuite d'apporter du remède.

Cependant, c'est une chose extraordinaire aux esprits communs de se contenter de pousser le temps avec l'épaulé, et d'aimer mieux conserver leur aise, un mois durant, que de s'en priver ce peu de temps pour se garantir du trouble de plusieurs années qu'ils ne considèrent pas, parce qu'ils ne voient pas ce qui est présent et n'anticipent pas le temps par une sage prévoyance.

Ceux qui vivent au jour la journée vivent heureusement pour eux, mais on vit malheureusement sous leur conduite.

Qui prévoit de loin ne fait rien par précipitation, puisqu'il y pense de bonne heure, et il est difficile de mal faire lorsqu'on y a pensé auparavant.

Il y a certaines occasions auxquelles il n'est pas permis de délibérer longtemps, parce que la nature des affaires ne le permet pas. Mais en celles qui ne sont pas de ce genre, le plus sûr est de dormir sur les affaires, et de récompenser par la sagesse de l'exécution le délai qu'on prend pour la mieux résoudre.

Il a été un temps qu'on ne donnait en ce royaume aucun ordre par précaution, et lors même que les maux étaient arrivés, l'on n'y apportait que des remèdes palliatifs parce qu'il était impossible d'y pourvoir absolument sans blesser le tiers et le quart de l'intérêt particulier qu'on préférerait alors au public. Cela faisait qu'on se contentait d'adoucir les plaies au lieu de les guérir, ce qui a causé beaucoup de maux dans ce royaume.

Maintenant on a, grâce à Dieu, depuis quelques années changé cette façon d'agir avec un succès si heureux qu'outre que la raison nous convie à la continuer, le grand fruit qu'on en a reçu y oblige très étroitement.

Il faut dormir comme le lion, sans fermer les yeux, qu'on doit avoir continuellement ouverts pour prévoir les moindres inconvénients qui peuvent arriver, se souvenir ainsi que la phtisie ne rend pas le pouls ému bien qu'elle soit mortelle, ainsi arrive-t-il souvent dans les États que les maux qui sont imperceptibles de leur origine, et dont on a moins de sentiment, sont les plus dangereux et ceux qui viennent enfin à être de plus grande conséquence.

en plein développement comme l'est celui de la sécurité, dans lequel il faut également prendre en compte les intérêts européens : nous serions par exemple bien inspirés de développer la notion de « secret sécurité » comme l'a été depuis toujours celle de « secret défense »...

Il me semble donc impératif d'abandonner nos vulgates, et de regarder l'économie telle qu'elle se pratique et non telle qu'elle s'enseigne.

La préparation de l'avenir

Dans le même ordre d'idées, je pense plus utile de se concentrer sur la préparation de l'avenir que sur l'analyse récurrente du passé. À titre d'exemple, le débat ne devrait plus être aujourd'hui sur la réalité ou non de l'existence des délocalisations mais bien plutôt sur les critères de relocalisation, la définition d'une stratégie et les initiatives à prendre en ce domaine.

Il nous faut également abandonner l'idée selon laquelle seuls les pouvoirs publics travaillent à l'intérêt général et réunissent toutes les compétences nécessaires à sa sauvegarde. L'entreprise qui crée des emplois, développe de nouveaux médicaments, travaille à la fabrication de nouvelles normes, ou l'ONG qui lutte contre le travail des enfants, détient une part des savoirs nécessaires à la compréhension du monde et à la défense ou la promotion des intérêts économiques, culturels et sociaux du pays. Nous devons donc favoriser la mutualisation d'expériences et des connaissances entre le secteur public et le secteur privé.

Un tel comportement ne se décrète évidemment pas. Nous n'échapperons pas à une autre révolution

copernicienne, celle du modèle éducatif. Migrer d'un modèle fondé sur la compétition à un modèle fondé sur la collaboration. À l'heure des réseaux et du travail collaboratif, il s'agit moins aujourd'hui d'être le meilleur de sa génération que de préparer la génération des meilleurs, où le travail d'équipe, sur documents et cas pratiques, a autant de valeur que la performance individuelle fondée sur l'exercice de mémorisation. Bref, passer du « travail personnel encadré » au « travail collaboratif soutenu ».

Cette inflexion des critères de sélection aurait également la vertu de permettre l'émergence de multiples talents, de centaines voire de milliers d'emplois et probablement de quelques entreprises de taille européenne ou mondiale. À la suite de la parution de mon rapport sur l'intelligence économique, j'ai été plusieurs fois interpellé par des chefs d'entreprise lassés de ne pas trouver de soutien auprès d'organismes publics, ou les financements nécessaires à leur développement auprès de banques. Les raisons invoquées sont invariablement l'absence de diplômes reconnus, le manque de garanties financières ou d'antériorité de résultat ! À plusieurs reprises, ces créateurs m'ont indiqué avoir été contactés par des fonds étrangers leur proposant l'investissement contre le pouvoir dans l'entreprise...

L'organisation gouvernementale devrait, de la même manière, évoluer. Puisque tout le monde s'accorde sur la nécessité de construire une véritable politique industrielle française et européenne, je pense qu'il est temps d'affranchir à nouveau l'industrie de la tutelle du ministère des Finances, et d'unir industrie, commerce extérieur et

PME-PMI ⁶ comme il est souhaitable de donner un ministère « plein » à la recherche, afin que cessent les débats stériles entre priorité à la recherche fondamentale — qui ne s'exerce pas simplement dans les laboratoires publics — ou à la recherche appliquée — qui ne s'exerce pas simplement dans les entreprises. L'une n'est rien sans l'autre. L'organisation actuelle est datée et ne correspond plus aux nécessités de ce siècle.

Cette réorganisation gouvernementale permettrait la mise en place de véritables stratégies dont l'objectif ne serait pas essentiellement l'économie budgétaire, et qui organiseraient et favoriseraient le travail collaboratif des agences et organismes à vocations proches ou complémentaires.

Pour une mutualisation des réflexions prospectives

J'ai proposé dans mon rapport au Premier ministre que soit créé un « Centre d'analyse et de prévision » (par analogie avec le CAP du ministère des Affaires étrangères) interministériel. Le faible coût de mise en œuvre et la souplesse permis par les technologies de l'information procurent une solution alternative, à travers la création d'un Intranet gouvernemental dans lequel la production de l'ensemble des organismes publics de prospective serait mise à disposition des administrations et des entreprises. L'expertise serait ainsi connue, partagée et, bien sûr, évaluée par le Parlement.

Enfin, je suis convaincu que de nouveaux acteurs doivent s'engager

dans le débat afin de favoriser l'émergence d'expertises réellement indépendantes. Aux États-Unis, au Japon et dans de nombreux pays d'Europe ⁷, cette expertise indépendante existe, organisée sous forme de fondations — les *think-tanks* — qui apportent analyses et idées nouvelles au débat public, et permettent l'existence d'un véritable « marché des idées ». La « circulation des élites », selon l'expression de Pareto, entre les responsabilités publiques et ce type d'organismes favorise l'attrait pour l'analyse stratégique, la compétence et la constitution de réseaux d'experts. Même si le groupe Futuribles a été pionnier en ce domaine, cette expertise indépendante existe peu en France et les organismes les plus connus sont directement ou indirectement financés par les pouvoirs publics, ce qui ne favorise pas nécessairement la pensée déviante, voire seulement originale ! Ainsi, parler de délocalisations il y a 10 ans était tabou comme le sont encore aujourd'hui l'idée de « TVA (taxe sur la valeur ajoutée) sociale » ou l'extinction des ressources mondiales de pétrole.

C'est semble-t-il une particularité française que de n'être pas capable de débattre sereinement en laissant tous les points de vue s'exprimer. Médias et, par voie de conséquence, politiques et administrations se réfèrent ou font appel en permanence à un petit nombre d'experts — dont l'indépendance n'est pas toujours incontestable —, qui ont la caractéristique essentielle d'être parisiens et de pouvoir présenter leurs idées en moins de 40 secondes à la télévision !

6. PME : petites et moyennes entreprises ; PMI : petites et moyennes industries.

7. Il est intéressant de noter que les *think-tanks* américains s'implantent en priorité dans les nouveaux pays membres de l'Union européenne.

Les entreprises françaises et européennes sont convaincues de cette nécessité et grâce à la confiance de quelques-unes d'entre elles⁸, j'ai créé la fondation d'entreprise Prometheus. Non partisane — j'ai demandé à un parlementaire de l'opposition, Jean-Michel Boucheron, d'en assurer la vice-présidence —, Prometheus a pour mission l'analyse et le traitement opérationnel des enjeux liés à la mondialisation ; elle tentera d'esquisser une vision partagée, un dessin du destin en quelque sorte, quitte à

bousculer certaines idées communément admises ou à déroger à la politique de l'autruche.

En tous secteurs, la France et l'Europe ont parmi les meilleures compétences au monde — entrepreneurs, chercheurs, ingénieurs, ouvriers qualifiés et créateurs. Les mutations du monde seront favorables à la diffusion de leurs savoirs et de leurs compétences si nous savons, collectivement, les accompagner et accomplir les remises en cause nécessaires.

8. Alstom, Areva, Caisse des dépôts, Caisse nationale des Caisses d'épargne, Coface, Dassault Aviation, EADS (European Aeronautic Defence and Space Company), laboratoires Servier, Sagem, Sanofi-Aventis, Thales.

La journée d'un journaliste américain en 2890 ¹

JULES VERNE ²

La nouvelle « La journée d'un journaliste américain en 2890 » est parue en anglais, en février 1889, sous le titre In the Year 2889, dans la revue américaine The Forum (vol. VI, n° 6). Elle semble issue d'une commande du directeur de cette revue, Loretus Sutton Metcalf. Elle est souvent attribuée au fils de Jules Verne, Michel, qui la publia en 1910 dans le recueil Hier et demain, avec des illustrations de Georges Roux (ici reproduites). Cependant, selon Gaston Compère, certaines des adaptations du texte sont bien de Jules Verne, qui en fit lecture à l'académie d'Amiens le 18 janvier 1891.

La nouvelle paraît fortement influencée par Le Vingtième Siècle d'Albert Robida ³, paru en 1882. Jules Verne préfère cependant les termes « téléphote » ou « phono-téléphote » à celui de « téléphonoscope » utilisé par Robida. Le mot « téléphote » avait été popularisé en France dès 1882 par le comte Théodore du Moncel (1821-1884), autorité en matière d'électricité et de télécommunications, dans son article « Le téléphote » — in Le Microphone, le radiophone et le phonographe. Paris : Librairie Hachette (Bibliothèque des merveilles), 1882, pp. 289-319. On retrou-

1. Écrit en 1891 et signé par Jules Verne, ce texte est paru dans *Le Journal d'Amiens. Moniteur de la Somme*, le 21 Janvier 1891, pp. 2-3, ainsi que dans les *Mémoires de l'Académie* (1891). Il a été réédité par Gaston Compère en 1978, avec une préface de Daniel Compère (Villedelongue-d'Aude : Atelier du Gué, 1978) (NDLR).

2. Écrivain français né à Nantes en 1828, mort à Amiens en 1905, Jules Verne, après des études de droit, a consacré l'essentiel de son œuvre à l'anticipation et à la science-fiction. Outre les 54 volumes de ses *Voyages extraordinaires* (écrits sur près de 40 ans), ses romans les plus célèbres sont, entre autres : *Cinq Semaines en ballon* (1863), *Voyage au centre de la Terre* (1864), *Le Tour du monde en 80 jours* (1872)...

3. Voir, récemment, le futur d'antan, de Bernard Cazes, « Le XX^e siècle vu par Robida (1882). Une relecture du *Vingtième Siècle* de Robida à l'occasion de la parution de sa traduction anglaise ». *Futuribles*, n° 304, janvier 2005, pp. 73-78.

vera une brève évocation du téléphote par Jules Verne dans son roman Le Château des Carpathes (1892).

Outre cette « annonce » de la vidéo-conférence, on trouve dans cette nouvelle des anticipations fort pertinentes sur le pouvoir des médias, les transports modernes, les voyages dans l'espace, l'augmentation de l'espérance de vie et, même, la nécessité d'une politique de l'enfant unique en Chine !

S.D.

Les hommes de ce XXIX^e siècle vivent au milieu d'une féerie continuelle, sans avoir l'air de s'en douter. Blasés sur les merveilles, ils restent froids devant celles que le progrès leur apporte chaque jour. Avec plus de justice, ils apprécieraient comme ils le méritent les raffinements de notre civilisation. En la comparant au passé ils se rendraient compte du chemin parcouru. Combien leur apparaîtraient plus admirables les cités modernes aux voies larges de 100 mètres, aux maisons hautes de 300, à la température toujours égale, au ciel sillonné par des milliers d'aéro-cars et d'aéro-omnibus. Auprès de ces villes, dont la population atteint parfois jusqu'à 10 millions d'habitants, qu'étaient ces villages, ces hameaux d'il y a mille ans, ces Paris, ces Londres, ces Berlin, ces New York, bourgades mal aérées et boueuses, où circulaient des caisses cahotantes, traînées par des chevaux — oui ! des chevaux ! c'est à ne pas le croire ! S'ils se souvenaient du défectueux fonctionnement des paquebots et des chemins de fer, de leurs collisions fréquentes, de leur lenteur aussi, quel prix les voyageurs n'attacheraient-ils pas aux aérotrains, et surtout à ces tubes pneumatiques, jetés à travers les océans et dans lesquels on les transporte avec une vitesse de 1 500 kilomètres à l'heure ? Enfin ne jouirait-on pas mieux du téléphone et du téléphote, en se rappelant les anciens appareils de Morse et de Hugues⁴, si insuffisants pour la transmission rapide des dépêches ?



Jules Verne

Chose étrange ! Ces surprenantes transformations reposent sur des principes parfaitement connus que nos aïeux avaient peut-être trop négligés. En effet, la chaleur, la vapeur, l'électricité sont aussi vieilles que l'homme. À la fin du XIX^e siècle, les savants n'affirmaient-ils pas déjà que la seule différence entre les forces physiques et chimiques réside dans un mode de vibration, propre à chacune d'elles, des particules éthériques ?

4. David Edward Hugues (1831-1900), ingénieur américain, est l'inventeur dans les années 1850 d'un appareil permettant d'écrire des messages télégraphiques et de les transmettre à distance ; il a également inventé, en 1877-1878, le microphone à charbon, ancêtre de celui utilisé ensuite pour le téléphone (NDLR).

Puisqu'on avait fait ce pas énorme de reconnaître la parenté de toutes ces forces, il est vraiment inconcevable qu'il ait fallu un temps si long pour arriver à déterminer chacun des modes de vibration qui les différencient. Il est extraordinaire, surtout, que le moyen de les reproduire directement l'une sans l'autre, ait été découvert tout récemment.

C'est cependant ainsi que les choses se sont passées et c'est seulement en 2790, il y a 100 ans, que le célèbre Oswald Nyer y est parvenu.

Un véritable bienfaiteur de l'humanité, ce grand homme ! Sa trouvaille de génie fut la mère de toutes les autres ! Une pléiade d'inventeurs en naquit, aboutissant à notre extraordinaire James Jackson. C'est à ce dernier que nous devons les nouveaux accumulateurs qui condensent, les uns la force contenue dans les rayons solaires, les autres l'électricité emmagasinée au sein de notre globe, ceux-là, enfin, l'énergie provenant d'une source quelconque, chutes d'eau, vents, rivières et fleuves, etc. C'est de lui que nous vient également le transformateur qui, puisant la force vive dans les accumulateurs sous forme de chaleur, de lumière, d'électricité, de puissance mécanique, la rend à l'espace, après en avoir obtenu le travail désiré.

Oui ! C'est du jour où ces deux instruments furent imaginés que date véritablement le progrès. Leurs applications ne se comptent plus. En atténuant les rigueurs de l'hiver par la restitution du trop-plein des chaleurs estivales, ils sont venus puissamment en aide à l'agriculture. En fournissant la force motrice aux appareils de navigation aérienne, ils ont permis au commerce de prendre un magnifique essor. C'est à eux que l'on doit la production incessante de l'électricité sans piles ni machines, la lumière sans combustion ni incandescence, et enfin cette intarissable source de travail, qui a centuplé la production industrielle.

Eh bien ! l'ensemble de ces merveilles, nous allons le rencontrer dans un hôtel incomparable, — l'hôtel du *Earth-Herald* — récemment inauguré dans la 16 823^e avenue d'Universal-City, la capitale actuelle des États-Unis des deux Amériques.

Si le fondateur du *New York Herald*, Gordon Bennett, renaissait aujourd'hui, que dirait-il en voyant ce palais de marbre et d'or qui appartient à son illustre petit-fils, Francis Bennett ? Vingt-cinq générations se sont succédé et le *New York Herald* s'est maintenu dans cette remarquable famille des Bennett. Il y a 200 ans, lorsque le gouvernement de l'Union fut transféré de Washington à Universal-City, le journal suivit le mouvement, à moins que ce ne soit le gouvernement qui ait suivi le journal, et il prit pour titre : *Earth-Herald*.

Et que l'on ne s'imagine pas qu'il ait périclité sous l'administration de Francis Bennett. Non ! Son nouveau directeur allait au contraire lui inculquer une puissance et une vitalité sans égales, en inaugurant le journalisme téléphonique. On connaît ce système, rendu pratique par l'incroyable diffusion du téléphone. Chaque matin, au lieu d'être imprimé, comme dans

les temps antiques, le *Earth-Herald* est « parlé » : c'est dans une rapide conversation avec un reporter, un homme politique ou un savant, que les abonnés apprennent ce qui peut les intéresser. Quant aux acheteurs au numéro, on le sait, pour quelques *cents*, ils prennent connaissance de l'exemple du jour dans d'innombrables cabinets phonographiques.

Cette innovation de Francis Bennett galvanisa le vieux journal. En quelques mois, sa clientèle se chiffra par 85 millions d'abonnés, et la fortune du directeur s'éleva progressivement à 30 milliards, de beaucoup dépassés aujourd'hui. Grâce à cette fortune, Francis Bennett a pu bâtir son nouvel hôtel — colossale construction à quatre façades, mesurant chacune trois kilomètres et dont le toit s'abrite sous le glorieux pavillon 75 fois étoilé de la Confédération.

À cette heure, Francis Bennett, roi des journalistes, serait le roi des deux Amériques, si les Américains pouvaient jamais accepter la personnalité d'un souverain quelconque. Vous en doutez ? Mais les plénipotentiaires de toutes les nations et nos ministres eux-mêmes se pressent à sa porte, mendiant ses conseils, quêtant son approbation, implorant l'appui de son tout-puissant organe. Comptez les savants qu'il encourage, les artistes qu'il entretient, les inventeurs qu'il subventionne. Royauté fatigante que la sienne ; travail sans repos, et, bien certainement, un homme d'autrefois n'aurait pu résister à un tel labeur quotidien. Très heureusement, les hommes d'aujourd'hui sont de constitution plus robuste, grâce aux progrès de l'hygiène et de la gymnastique, qui de 37 ans a fait monter à 58 la moyenne de la vie humaine — grâce aussi à la présentation des aliments scientifiques, en attendant la prochaine découverte de l'air nutritif, qui permettra de se nourrir... rien qu'en respirant.

Et maintenant, s'il vous plaît de connaître tout ce que comporte la journée d'un directeur du *Earth-Herald*, prenez la peine de le suivre dans ses multiples occupations — aujourd'hui même, ce 25 juillet de la présente année 2890.

*
**

Francis Bennett, ce matin-là, s'est réveillé d'assez maussade humeur. Depuis huit jours, sa femme était en France. Il se trouvait donc un peu seul. Le croirait-on ? Depuis 10 ans qu'ils sont mariés, c'était la première fois que Mrs Edith Bennett, la *professional Beauty*, faisait une si longue absence. D'ordinaire, deux ou trois jours suffisaient à ses fréquents voyages en Europe, et plus particulièrement à Paris, où elle allait acheter ses chapeaux.

Le premier soin de Francis Bennett fut donc de mettre en action son phonotéléphote, dont les fils aboutissaient à l'hôtel qu'il possédait aux Champs-Élysées.

Le téléphone complété par le téléphote, encore une conquête de notre époque. Si, depuis tant d'années, on transmet la parole par des courants

électriques, c'est d'hier seulement que l'on peut aussi transmettre l'image. Précieuse découverte, dont Francis Bennett, ce matin-là, ne fut pas le dernier à bénir l'inventeur, lorsqu'il aperçut sa femme, reproduite dans un miroir téléphotique, malgré l'énorme distance qui l'en séparait.

Douce vision ! Un peu fatiguée du bal ou du théâtre de la veille, Mrs Bennett est encore au lit. Bien qu'il soit près de midi là-bas, elle dort, sa tête charmante enfouie sous les dentelles de l'oreiller.

Mais la voilà qui s'agite, ses lèvres tremblent... Elle rêve sans doute ? Oui ! elle rêve... Un nom s'échappe de sa bouche : « Francis... mon cher Francis !... »

Son nom, prononcé par cette douce voix, a donné à l'humeur de Francis Bennett un tour plus heureux, et, ne voulant pas réveiller la jolie dormeuse, il saute rapidement hors de son lit et pénètre dans son habilleuse mécanique.

Deux minutes après, sans qu'il eût recouru à l'aide d'un valet de chambre, la machine le déposait, lavé, coiffé, chaussé, vêtu et boutonné du haut en bas sur le seuil de ses bureaux. La tournée quotidienne allait commencer. Ce fut dans la salle de romanciers-feuilletonistes que Francis Bennett pénétra tout d'abord.

Très vaste, cette salle, surmontée d'une large coupole translucide. Dans un coin, divers appareils téléphoniques par lesquels les 100 littérateurs du *Earth-Herald* racontent 100 chapitres de 100 romans au public enfiévré.



« Très bien, votre dernier chapitre... »

Avisant un des feuilletonistes qui prenait cinq minutes de repos : « Très bien, mon cher, lui dit Francis Bennett, très bien, votre dernier chapitre. La scène où la jeune villageoise aborde avec son galant quelques problèmes de philosophie transcendante, est d'une très fine observation. On n'a jamais mieux peint les mœurs champêtres. Continuez, mon cher Archibald, bon courage. Dix mille abonnés nouveaux, depuis hier, grâce à vous ! »

— M. John Last, reprit-il en se tournant vers un autre de ses collaborateurs, je suis moins satisfait de vous. Ça n'est pas vécu, votre roman ! Vous courez trop vite au but. Et bien, et les procédés documentaires ? Il faut dissequer ! Ce n'est pas avec une plume qu'on écrit de notre temps, c'est avec un bistouri. Chaque action dans la vie réelle est la résultante de pensées fugitives et successives, qu'il faut dénombrer avec soin, pour créer un être vivant. Et quoi de plus facile en se servant de l'hypnotisme électrique, qui dédouble l'homme et dégage sa personnalité. Regardez-vous vivre, mon cher John Last ! Imitiez votre confrère que je complimentais tout à l'heure. Faites-vous hypnotiser... Hein ? Vous le faites, dites-vous ?... Pas assez alors, pas assez !

Cette petite leçon donnée, Francis Bennett poursuit son inspection et pénètre dans la salle de reportage. Ses 1 500 reporters, placés alors devant

un égal nombre de téléphones, communiquaient aux abonnés les nouvelles reçues pendant la nuit des quatre coins du monde. L'organisation de cet incomparable service a été souvent décrite. Outre son téléphone, chaque reporter a devant lui une série de commutateurs, permettant d'établir la communication avec telle ou telle ligne téléphotique. Les abonnés ont donc non seulement le récit, mais la vue des événements, obtenue par la photographie intensive.

Francis Bennett interpelle un des 10 reporters astronomiques, attachés à ce service, qui accroîtra avec les nouvelles découvertes opérées dans le monde stellaire.

— Et bien, Cash, qu'avez-vous reçu ?

— Des phototélégrammes de Mercure, de Vénus et de Mars, Monsieur.

— Intéressant, ce dernier ?

— Oui ! une révolution dans le Central Empire, au profit des démocrates libéraux contre les républicains conservateurs.

— Comme chez nous, alors. Et de Jupiter ?

— Rien encore ! Nous n'arrivons pas à comprendre les signaux des Joviens. Peut-être les nôtres ne leur parviennent-ils pas ?

— Cela vous regarde, et je vous en rends responsable, monsieur Cash ! répondit Francis Bennett, qui, fort mécontent, gagna la salle de rédaction scientifique.

Penchés sur leurs compteurs, 30 savants s'y absorbaient dans des équations du 95^e degré. Quelques-uns jouaient même au milieu des formules de l'infini algébrique et de l'espace à 24 dimensions, comme un élève avec les quatre règles de l'arithmétique.

Francis Bennett tomba parmi eux à la façon d'une bombe.

— Eh bien, Messieurs, que me dit-on ? Aucune réponse de Jupiter ?... Ce sera donc toujours la même chose ! Voyons, Corley, depuis 20 ans que vous potassez cette planète, il me semble...

— Que voulez-vous, monsieur, répondit le savant interpellé, notre optique laisse encore beaucoup à désirer, et même avec nos télescopes de trois kilomètres...

— Vous entendez, Peer, interrompit Francis Bennett, en s'adressant au voisin de Corley, l'optique laisse à désirer !... C'est votre spécialité cela, mon cher ! Mettez des lunettes, que diable ! Mettez des lunettes !

Puis revenant à Corley :

— Mais à défaut de Jupiter, obtenons-nous au moins un résultat du côté de la Lune ?

— Pas davantage, monsieur Bennett !

— Ah ! cette fois, vous n'accuserez pas l'optique. La Lune est 600 fois moins éloignée que Mars, avec laquelle, cependant, notre service de cor-

respondance est régulièrement établi. Ce ne sont pas les télescopes qui manquent...

— Non, mais ce sont les habitants, répondit Corley, avec un fin sourire de savant truffé d'X.

— Vous osez affirmer que la Lune est inhabitée ?

— Du moins, monsieur Bennett, sur la face qu'elle nous présente. Qui sait si de l'autre côté...

— Eh bien, Corley, il y a un moyen très simple de s'en assurer...

— Et lequel ?

— C'est de retourner la Lune !

Et, ce jour-là, les savants de l'usine Bennett piochèrent les moyens mécaniques qui devaient amener le retournement de notre satellite.

Du reste, Francis Bennett avait lieu d'être satisfait. L'un des astronomes du *Earth-Herald* venait de déterminer les éléments de la nouvelle planète Gandini. C'est à 1 600 millions 348 284,5 kilomètres que cette planète décrit son orbite autour du Soleil, et pour l'accomplir, il lui faut 272 ans, 194 jours, 12 heures, 43 minutes, 9 secondes et 8 dixièmes de seconde.

Francis Bennett fut enchanté de cette précision.

— Bien ! s'écria-t-il, hâtez-vous d'en informer le service du reportage. Vous savez quelle passion le public accorde à ces questions astronomiques. Je tiens à ce que la nouvelle paraisse dans le numéro d'aujourd'hui.

Avant de quitter la salle des reporters, Francis Bennett poussa une pointe vers le groupe spécial des interviewers, et s'adressant à celui qui était chargé des personnages célèbres :

— Avez-vous interviewé le président Wilcox ? demanda-t-il.

— Oui, monsieur Bennett, et je publie dans la colonne des informations que c'est décidément une dilatation de l'estomac dont il souffre, et qu'il se livre aux lavages tubiques les plus consciencieux.

— Parfait. Et cette affaire de l'assassin Chapman ?... Avez-vous interviewé les jurés qui doivent siéger aux assises ?

— Oui, et tous sont d'accord sur la culpabilité de telle sorte que l'affaire ne sera même pas renvoyée devant eux. L'accusé sera exécuté avant d'avoir été condamné...

— Exécuté... Électriquement ?

— Électriquement, monsieur Bennett, et sans douleur... à ce qu'on suppose, parce qu'on n'est pas encore fixé sur ce détail.

La salle adjacente, vaste galerie longue d'un demi-kilomètre, était consacrée à la publicité, et l'on imagine aisément ce que doit être la publicité d'un journal tel que le *Earth-Herald*. Elle rapporte en moyenne trois millions de dollars par jour. Grâce à un ingénieux système, d'ailleurs, une partie de

cette publicité se propage sous une forme absolument nouvelle, due à un brevet acheté au prix de trois dollars à un pauvre diable qui est mort de faim. Ce sont d'immenses affiches, réfléchies par les nuages, et dont la dimension est telle que l'on peut les apercevoir d'une contrée tout entière.

De cette galerie, mille projecteurs étaient sans cesse occupés à envoyer aux nues, qui les reproduisaient en couleur, ces annonces démesurées.

Mais, ce jour-là, lorsque Francis Bennett entra dans la salle de publicité, il vit que les mécaniciens se croisaient les bras auprès de leurs projecteurs inactifs. Il s'informe... Pour toute réponse, on lui montre le ciel d'un bleu pur.

— Oui !... du beau temps, murmure-t-il, et pas de publicité aérienne possible ! Que faire ? S'il ne s'agissait que de pluie, on pourrait la produire ! Mais ce n'est pas de la pluie, ce sont des nuages qu'il nous faudrait !...

— Oui... de beaux nuages bien blancs, répondit le mécanicien-chef.

— Eh bien ! monsieur Samuel Mark, vous vous adresserez à la rédaction scientifique, service météorologique. Vous lui direz de ma part qu'elle s'occupe activement de la question des nuages artificiels. On ne peut vraiment pas rester ainsi à la merci du beau temps.

Après avoir achevé l'inspection des diverses branches du journal, Francis Bennett passa au salon de réception où l'attendaient les ambassadeurs et ministres plénipotentiaires, accrédités près du gouvernement américain. Ces messieurs venaient chercher les conseils du tout-puissant directeur. Au moment où Francis Bennett entra dans ce salon, on y discutait avec une certaine vivacité.

— Que votre Excellence me pardonne, disait l'ambassadeur de France à l'ambassadeur de Russie, mais je ne vois rien à changer à la carte de l'Europe. Le Nord aux Slaves, soit ! Mais le Midi aux Latins ! Notre commune frontière du Rhin me paraît excellente. D'ailleurs, sachez-le bien, mon gouvernement résistera à toute entreprise qui serait faite contre nos préfectures de Rome, de Madrid et de Vienne.

— Bien parlé ! dit Francis Bennett, en intervenant dans le débat. Comment, monsieur l'ambassadeur de Russie, vous n'êtes pas satisfait de votre vaste empire, qui des bords du Rhin s'étend jusqu'aux frontières de la Chine, un empire dont l'océan Glacial, l'Atlantique, la mer Noire, le Bosphore, l'océan Indien, baignent l'immense littoral ? Et puis, à quoi bon des menaces ? La guerre est-elle possible avec les inventions modernes, ces obus asphyxiants qu'on envoie à des distances de 100 kilomètres, ces étincelles électriques, longues de 20 lieues, qui peuvent anéantir d'un seul coup tout un corps



« Il vit que les mécaniciens se croisaient les bras... »

d'armée, ces projectiles que l'on charge avec les microbes de la peste, du choléra, de la fièvre jaune, et qui détruiraient toute une nation en quelques heures ?

— Nous le savons, monsieur Bennett, répondit l'ambassadeur de Russie. Mais fait-on ce que l'on veut ? Poussés nous-mêmes par les Chinois sur notre frontière orientale, il nous faut bien coûte que coûte, tenter quelque effort vers l'ouest...

— N'est-ce que cela, monsieur, répliqua Francis Bennett, d'un ton protecteur. Eh bien ! puisque la prolifération chinoise est un danger pour le monde, nous pèserons sur le Fils du Ciel. Il faudra bien qu'il impose à ses sujets un maximum de natalité qu'ils ne pourront dépasser sous peine de mort. Cela fera compensation.

— Et vous, monsieur, dit le directeur du *Earth-Herald*, en s'adressant au consul d'Angleterre, que puis-je pour votre service ?

— Beaucoup, monsieur Bennett, répondit ce personnage, en s'inclinant humblement. Il suffirait que votre journal voulût bien entamer une campagne en notre faveur...

— Et à quel propos ?

— Tout simplement pour protester contre l'annexion de la Grande-Bretagne aux États-Unis.

— Tout simplement ! s'écria Francis Bennett, en haussant les épaules. Une annexion vieille de 150 ans déjà ! Mais messieurs les Anglais ne se résigneront donc jamais à ce que par un juste retour des choses ici-bas, leur pays soit devenu colonie américaine ? C'est de la folie pure. Comment votre gouvernement a-t-il pu croire que j'entamerais cette antipatriotique campagne ?

— Monsieur Bennett, la doctrine de Monroe, c'est toute l'Amérique aux Américains, vous le savez, rien que l'Amérique, et non pas...

— Mais l'Angleterre n'est qu'une de nos colonies, monsieur, l'une des plus belles, j'en conviens, et ne comptez pas que nous consentions jamais à la rendre.

— Vous refusez ?

— Je refuse, et si vous insistez, nous ferions naître un *casus belli* rien que sur l'interview de l'un de nos reporters !

— C'est donc la fin ! murmura le consul accablé. Le Royaume-Uni, le Canada et la Nouvelle-Bretagne sont aux Américains, les Indes sont aux Russes, l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont à elles-mêmes ! De tout ce qui fut autrefois l'Angleterre, que nous reste-t-il ?... Plus rien !

— Plus rien, monsieur ! riposta Francis Bennett. Eh bien, et Gibraltar ?

Midi sonnait en ce moment. Le directeur du *Earth-Herald*, terminant l'audience d'un geste quitta le salon, s'assit sur un fauteuil roulant et gagna

en quelques minutes sa salle à manger, située à un kilomètre de là, à l'extrémité de l'hôtel.

La table était dressée. Francis Bennett y prit place. À portée de sa main était disposée une série de robinets et, devant lui, s'arrondit la glace d'un phototéléphote, sur laquelle apparut la salle à manger de son hôtel à Paris. Malgré la différence d'heures, M. et Mme Bennett s'étaient entendus pour faire leur repas en même temps. Rien de plus charmant comme de déjeuner ainsi en tête-à-tête à mille lieues de distance, de se voir, de se parler au moyen des appareils phonotéléphotiques.

Mais, en ce moment, la salle de Paris est vide.

« Edith se sera mise en retard, se dit Francis Bennett. Oh ! l'exactitude des femmes ! Tout progresse, excepté cela... »

Et en faisant cette trop juste réflexion, il tourne un des robinets.

Comme tous les gens à leur aise de notre époque, Francis Bennett, renonçant à la cuisine domestique, est un des abonnés à la grande Société d'alimentation à domicile. Cette Société distribue par un réseau de tubes pneumatiques des mets de mille espèces. Ce système est coûteux, sans doute, mais la cuisine est meilleure, et il a cet avantage qu'il supprime la race horripilante des cordons-bleus des deux sexes.

Francis Bennett déjeune donc seul, non sans quelque regret, et il achevait son café, lorsque Mme Bennett, rentrant chez elle, apparut dans la glace du téléphote.

— Et d'où viens-tu donc, ma chère Edith ? demanda Francis Bennett.

— Tiens ! répondit Mme Bennett, tu as fini ? Je suis donc en retard ?... D'où je viens ?... Mais de chez mon modiste ! Il y a, cette année, des chapeaux ravissants ! Ce ne sont même plus des chapeaux, ce sont des dômes, des coupes ! Je me serai un peu oubliée...

— Un peu, ma chère, si bien que voilà mon déjeuner fini...

— Eh bien, va, mon ami... va à tes occupations, répondit Mme Bennett. J'ai encore une visite à faire chez mon couturier-modeleur.

Et ce couturier n'était rien moins que le célèbre Wormspire, celui qui a si judicieusement proclamé ce principe : « la femme n'est qu'une question de formes ».

Francis Bennett baisa la joue de Mme Bennett sur la glace du téléphote, et se dirigea vers la fenêtre, où l'attendait son aéro-car.

— Où va monsieur ? demanda l'aéro-coachman.

— Voyons, j'ai le temps, répondit Francis Bennett. Conduisez-moi à mes fabriques d'accumulateurs du Niagara.



« Où va monsieur ? »

L'aéro-car, machine admirable, fondée sur le principe du plus lourd que l'air, s'élança à travers l'espace avec une vitesse de 600 kilomètres à l'heure. Au-dessous de lui défilaient les villes et leurs trottoirs mouvants qui transportaient les passants le long des rues, les campagnes recouvertes comme d'une immense toile d'araignée, du réseau des fils électriques.

En une demi-heure, Francis Bennett eut atteint sa fabrique du Niagara, dans laquelle, après avoir utilisé la force des cataractes à produire de l'énergie, il la vend ou la loue aux consommateurs. Puis, sa visite achevée, il revint par Philadelphie, Boston et New York à Universal-City, où son aéro-car le déposa vers cinq heures.

Il y avait foule dans la salle d'attente du *Earth-Herald*. On guettait le retour de Francis Bennett pour l'audience quotidienne qu'il accorde aux solliciteurs. C'étaient des inventeurs quémendant des capitaux, des brasseurs d'affaires proposant des opérations, toutes excellentes à les entendre. Parmi ces propositions diverses, il faut faire un choix, rejeter les mauvaises, examiner les douteuses, accueillir les bonnes.

Francis Bennett eut rapidement expédié ceux qui n'apportaient que des idées inutiles ou impraticables. L'un ne prétendait-il pas faire revivre la peinture, cet art tombé en telle désuétude que l'Angélus de Millet venait d'être vendu 15 francs, et cela grâce aux progrès de la photographie en couleur, inventée à la fin du XIX^e siècle, par le Japonais Aruziswa-Riochi-Nichrome-Sanjukamboz-Kio-Baski-Kû, dont le nom est devenu si facilement populaire. L'autre n'avait-il pas trouvé le bacille primogène, qui devait rendre l'homme immortel, après avoir été introduit dans l'organisme humain sous forme de bouillon bacillaire ? Celui-ci, un chimiste pratique, ne venait-il pas de découvrir un nouveau corps simple, le Nihilium, dont le kilogramme ne coûtait que trois millions de dollars ? Celui-là, un médecin audacieux, n'affirmait-il pas que si les gens mouraient encore, du moins ils mouraient guéris ? Et cet autre, plus audacieux, ne prétendait-il pas qu'il possédait un remède spécifique contre le rhume du cerveau ?

Tous ces rêveurs furent promptement éconduits.

Quelques autres reçurent meilleur accueil, et d'abord, un jeune homme dont le vaste front annonçait la vive intelligence.

— Monsieur, dit-il, si autrefois on comptait 75 corps simples, ce nombre est réduit à trois aujourd'hui, vous le savez ?

— Parfaitement, répondit Francis Bennett.

— Eh bien, monsieur, je suis sur le point de ramener ces trois à un seul. Si l'argent ne me manque pas, dans quelques semaines, j'aurai réussi.

— Et alors ?

— Alors, monsieur, j'aurai tout bonnement déterminé l'absolu.

— Et la conséquence de cette découverte ?

— Ce sera la création facile de toute matière, pierre, bois, métal, fibrine...

— Prétendriez-vous donc parvenir à fabriquer une créature humaine ?

— Entièrement... Il n'y manquera que l'âme...

— Que cela ! répondit ironiquement Francis Bennett, qui attacha cependant ce jeune chimiste à la rédaction scientifique du journal...

Un second inventeur, se basant sur de vieilles expériences qui dataient du XIX^e siècle, et souvent renouvelées depuis, avait l'idée de déplacer une ville entière d'un seul bloc. Il s'agissait, en l'espèce, de la ville de Staaf, située à une quinzaine de milles de la mer, et qu'on transformait en station balnéaire, après l'avoir amenée sur rails jusqu'au littoral. D'où une énorme plus-value pour les terrains bâtis et à bâtir.

Francis Bennett, séduit par ce projet, consentit à se mettre de moitié dans l'affaire.

— Vous savez, monsieur, lui dit un troisième postulant, que, grâce à nos accumulateurs et transformateurs solaires et terrestres, nous avons pu égaliser les saisons. Transformons en chaleur une part de l'énergie dont nous disposons, et envoyons cette chaleur aux contrées polaires dont elle fondra les glaces...

— Laissez-moi vos plans, répondit Francis Bennett, et revenez dans huit jours.

Enfin, un quatrième savant apportait la nouvelle que l'une des questions qui passionnaient le monde entier, allait recevoir sa solution ce soir même.

On sait qu'il y a un siècle une hardie expérience avait attiré l'attention publique sur le docteur Nathaniel Faithburn. Partisan convaincu de l'hibernation humaine, c'est-à-dire de la possibilité de suspendre les fonctions vitales, puis de les faire renaître après un certain temps, il s'était décidé à expérimenter sur lui-même l'excellence de sa méthode. Après avoir, par testament holographe, indiqué les opérations propres à le ramener à la vie dans 100 ans jour pour jour, il s'était soumis à un froid de 172 degrés ; réduit alors à l'état de momie, le docteur Faithburn avait été enfermé dans un tombeau pour la période convenue.

Or, c'était précisément, ce jour-ci, 25 juillet 2890, que le délai expirait, et l'on venait offrir à Francis Bennett de procéder, dans l'une des salles du *Earth-Herald*, à la résurrection si impatiemment attendue. Le public pourrait de la sorte être tenu au courant seconde par seconde.

La proposition fut acceptée, et comme l'opération ne devait pas se faire avant neuf heures du soir, Francis Bennett vint s'étendre dans le salon d'audition sur une chaise longue. Puis, tournant un bouton, il se mit en communication avec le Central-Concert.

Après une journée si occupée, quel charme il trouva aux œuvres des meilleurs maestros de l'époque, basées sur une succession de savantes formules harmonico-algébriques !

L'obscurité s'était faite, et, plongé dans un sommeil demi-extatique, Francis Bennett ne s'en apercevait même pas. Mais une porte s'ouvrit soudain.

— Qui va là ? dit-il en tournant un commutateur placé sous sa main.

Aussitôt par un ébranlement électrique produit sur l'éther, l'air devint lumineux.

— Ah ! c'est vous docteur ? dit Francis Bennett.

— Moi-même, répondit le docteur Sam, qui venait faire sa visite quotidienne — abonnement à l'année. Comment va ?

— Bien.

— Tant mieux... Voyons cette langue ?

Et il la regarda au microscope.

— Bonne... et ce pouls ?

Il le tâta avec un sismographe, à peu près analogue à ceux qui enregistrent les trépidations du sol.

— Excellent ! Et l'appétit ?

— Euh !

— Oui... l'estomac !... Il ne va plus bien, l'estomac ! Il vieillit l'estomac ! Mais la chirurgie a fait tant de progrès ! Il faudra vous en faire remettre un neuf ! Vous savez, nous avons des estomacs de rechange, garantis deux ans...

— Nous verrons, répondit Francis Bennett. En attendant, docteur, vous dînez avec moi.

Pendant le repas, la communication phonotéléphonique avait été établie avec Paris. Cette fois, Edith Bennett était devant sa table, et le dîner, entremêlé des bons mots du docteur Sam, fut charmant. Puis, à peine terminé :

— Quand comptes-tu revenir à Universal-City, ma chère Edith ? demanda Francis Bennett.

— Je vais partir à l'instant.

— Par le tube ou l'aérotrain ?

— Par le tube.

— Alors tu seras ici ?

— À 11 heures 59 du soir.

— Heure de Paris ?...

— Non, non ! Heure d'Universal-City.

— À bientôt donc, et surtout ne manque pas le tube.

Ces tubes sous-marins, par lesquels on venait d'Europe en 295 minutes, étaient préférables aux aérotrains, qui ne faisaient que 1 000 kilomètres à l'heure.

Le docteur se retira, après avoir promis de revenir assister à la résurrection de son confrère Nathaniel Faithburn, et Francis Bennett, voulant arrêter

les comptes du jour, passa dans son bureau. Opération énorme, quand il s'agit d'une entreprise dont les frais quotidiens s'élèvent à 1 500 dollars. Très heureusement, les progrès de la mécanique moderne facilitent singulièrement ce genre de travail. À l'aide du piano-compteur électrique, Francis Bennett eut achevé sa besogne en 25 minutes.

Il était temps. À peine avait-il frappé la dernière touche de l'appareil totalisateur, que sa présence était réclamée au salon d'expériences. Il s'y rendit aussitôt et fut accueilli par un nombreux cortège de savants, auxquels s'était joint le docteur Sam.

Le corps de Nathaniel Faithburn est là, dans sa bière, qui est placée sur des tréteaux au milieu de la salle.

Le téléphote est actionné, et le monde entier va pouvoir suivre les diverses phases de l'opération.

On ouvre le cercueil... On en sort Nathaniel Faithburn... Il est toujours comme une momie, jaune, dur, sec. Il résonne comme du bois. On le soumet à la chaleur... à l'électricité... Aucun résultat... On l'hypnotise... On le suggestionne... Rien n'a raison de cet état ultra-cataleptique...

— Eh bien, docteur Sam ? demande Francis Bennett.

Le docteur Sam se penche sur le corps, il l'examine avec la plus vive attention... Il lui introduit, au moyen d'une injection hypodermique quelques gouttes du fameux élixir Brown-Séguard, qui était encore à la mode... La momie est plus momifiée que jamais.

— Eh bien, répond le docteur Sam, je crois que l'hibernation a été trop prolongée...

— Et alors ?

— Et alors, Nathaniel Faithburn est mort.

— Mort ?

— Aussi mort qu'on peut l'être !

— Pouvez-vous dire depuis quand ?

— Depuis quand ? répondit le docteur Sam. Mais depuis qu'il a eu la fâcheuse idée de se faire congeler par amour pour la science...

— Allons, dit Francis Bennett, voilà une méthode qui a besoin d'être perfectionnée !

— Perfectionnée est le mot, répondit le docteur Sam, tandis que la commission scientifique d'hibernation remportait son funèbre colis.

Francis Bennett, suivi du docteur Sam, regagna sa chambre, et comme il paraissait très fatigué après une journée si bien remplie, le docteur lui conseilla de prendre un bain avant de se coucher.

— Vous avez raison, docteur... Cela me remettra...

— Tout à fait, monsieur Bennett, et, si vous le voulez, je vais commander en sortant...

— C'est inutile, docteur. Il y a toujours un bain préparé dans l'hôtel, et je n'ai même pas l'ennui d'aller le prendre hors de ma chambre. Tenez, rien qu'en touchant ce bouton, la baignoire va se mettre en mouvement, et vous la verrez se présenter toute seule avec de l'eau, à la température de 37 degrés.

Francis Bennett venait de presser le bouton. Un bruit sourd naquit, s'enfla, grandit... Puis, une des portes s'ouvrant, la baignoire apparut, glissant électriquement sur ses rails.

Ciel ! Tandis que le docteur Sam se voile la face, de petits cris de pudeur effarouchée s'échappent de la baignoire...

Arrivée depuis une demi-heure à l'hôtel par le tube transocéanique, Mme Bennett était dedans...

Le lendemain, 26 juillet 2890, le directeur du *Earth-Herald* recommençait sa tournée de 20 kilomètres à travers ses bureaux, et, le soir, quand son totalisateur eut opéré, ce fut par 250 000 dollars qu'il chiffra le bénéfice de cette journée — 50 000 de plus que la veille.

Un bon métier, le métier de journaliste à la fin du XXIX^e siècle !

**Revisitez les visions du futur des temps passés :
découvrez les autres Futurs d'antan publiés par Futuribles
Avec, notamment, en 2005 :**

ASIMOV Isaac. « La machine qui gagna la guerre ». N° 307, avril 2005, pp. 79-85.

BELL Daniel. « Vers la société postindustrielle (1973) ». N° 308, mai 2005, pp. 69-78.

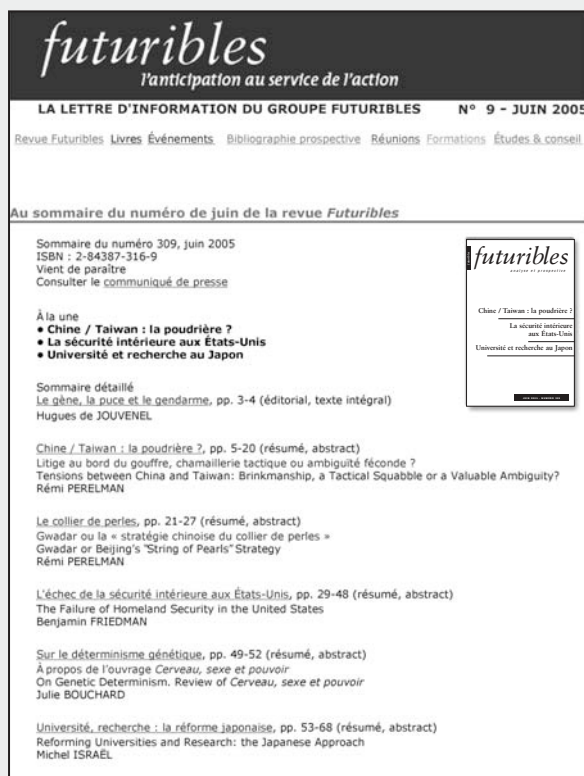
CAZES Bernard. « Le XX^e siècle vu par Robida (1882). Une relecture du *Vingtième Siècle* de Robida à l'occasion de la parution de sa traduction anglaise ». N° 304, janvier 2005, pp. 73-78.

CAZES Bernard et Georgette. « États-Unis 1940-1942 : une uchronie. À propos du livre de Philip Roth, *The Plot against America* ». N° 309, juin 2005, pp. 69-73.

JEVONS William Stanley. « Sur la question du charbon (1865) ». N° 305, février 2005, pp. 77-86.

Pour plus d'informations, consulter l'index de la revue, en ligne sur le site Internet de Futuribles : www.futuribles.com, ou nous contacter au 33 (0)1 53 63 37 71.

Abonnez-vous gratuitement à la lettre d'information électronique du groupe Futuribles



futuribles
l'anticipation au service de l'action

LA LETTRE D'INFORMATION DU GROUPE FUTURIBLES N° 9 - JUIN 2005

Revue Futuribles Livres Événements Bibliographie prospective Réunions Formations Études & conseil

Au sommaire du numéro de juin de la revue *Futuribles*

Sommaire du numéro 309, juin 2005
ISBN : 2-84387-316-9
Vient de paraître
Consulter le [communiqué de presse](#)

À la une

- **Chine / Taiwan : la poudrière ?**
- **La sécurité intérieure aux États-Unis**
- **Université et recherche au Japon**

Sommaire détaillé

Le gène, la puce et le gendarme, pp. 3-4 (éditorial, texte intégral)
Hugues de JOUVENEL

Chine / Taiwan : la poudrière ?, pp. 5-20 (résumé, abstract)
Litige au bord du gouffre, chamaillerie tactique ou ambiguïté féconde ?
Tensions between China and Taiwan: Brinkmanship, a Tactical Squabble or a Valuable Ambiguity?
Rémi PERELMAN

Le collier de perles, pp. 21-27 (résumé, abstract)
Gwadar ou la « stratégie chinoise du collier de perles »
Gwadar or Beijing's "String of Pearls" Strategy
Rémi PERELMAN

L'échec de la sécurité intérieure aux États-Unis, pp. 29-48 (résumé, abstract)
The Failure of Homeland Security in the United States
Benjamin FRIEDMAN

Sur le déterminisme génétique, pp. 49-52 (résumé, abstract)
À propos de l'ouvrage *Cerveau, sexe et pouvoir*
On Genetic Determinism. Review of *Cerveau, sexe et pouvoir*
Julie BOUCHARD

Université, recherche : la réforme japonaise, pp. 53-68 (résumé, abstract)
Reforming Universities and Research: the Japanese Approach
Michel ISRAËL

Tous les mois, le point sur les activités du groupe Futuribles :

- ➔ publications
- ➔ réunions
- ➔ formations
- ➔ études
- ➔ nouveautés

Abonnez-vous depuis la page d'accueil de notre site :

www.futuribles.com

IDÉES & FAITS

PORTEURS D'AVENIR

Dell : les limites de l'exemplarité

Pour la deuxième fois depuis 1998, la *Harvard Business Review* a interrogé Michael Dell ¹, ce qui est significatif de l'ascendant qu'exerce sur ceux qui pensent l'entreprise outre-Atlantique le célèbre *business model* du numéro un mondial de la micro-informatique. Pour autant, Michael Dell, dont l'entreprise vaut plus de 100 milliards de dollars US, ne manque pas de marquer sa différence avec la majorité de ses homologues. Il insiste sur le fait qu'en 1984, à 19 ans, il a démarré avec seulement 1 000 dollars US, 100 fois moins de capital que n'en avait trouvé à sa création deux ans plus tôt Compaq, acculé depuis à se faire absorber par Hewlett-Packard. « Cela fait toute la différence », commente Michael Dell, qui explique qu'il a dû, pour survivre, exploiter les failles des pratiques industrielles dans une compétition « darwinienne ».

Un exemple à méditer par ces stratèges français qui n'envisagent que des grands programmes avec de grands groupes sérieux... comme

ceux que Dell a mis à genoux. Et ce président pas comme les autres, autoritaire mais pas autocratique, a choisi l'an dernier de partager le pouvoir avec un directeur général, Kevin Rollins, parce que « l'on est plus intelligent à deux ».

Ne pas faire de recherche contre ses clients

On s'est souvent interrogé sur la pérennité d'une réussite basée très peu sur la recherche. Michael Dell est contre la recherche-développement défensive, d'ailleurs moins utile pour un entrepreneur qui mène comme lui, tambour battant, une guerre de mouvement. Il reproche à l'un de ses concurrents de dépenser de l'argent pour empêcher ses clients de recharger les cartouches d'imprimantes après usage. À méditer par les *majors* de la musique qui font de même contre les téléchargements.

Michael Dell affirme que dans le secteur des PC et des serveurs Intel, il réalise plus de recherche que ses concurrents. Il le fait aussi avec plus de profit, puisque chacun des 600 millions de dollars US dépensés par ses 4 000 chercheurs rapporte six dollars US de profit, contre trois ou quatre pour Samsung, et 0,2 seulement pour Sony : « Ils investissent sur des sujets qui les excitent peut-être mais n'intéressent pas les clients. » La règle de Michael Dell est

1. STEWART Thomas A. et O'BRIEN Louise. « Execution Without Excuses. An interview with Michael Dell and Kevin Rollins ». *Harvard Business Review*, vol. 83, n° 3, mars 2005, pp. 102-111.

de n'investir en recherche que ce que le client acceptera de payer. Il dit que trop de recherche en interne incite à se centrer sur des produits maison non *standard*.

Ceci peut arriver. Cependant, il faut tempérer les affirmations de M. Dell. Son succès est d'avoir exploité une situation où toutes les briques matérielles et logicielles nécessaires pour construire les produits qu'il vend sont *standard* et disponibles sur le marché grâce à des fournisseurs qui ont atteint un niveau élevé de qualité, fruit d'efforts souvent massifs en recherche et innovation. Le mérite de Dell est d'avoir profité de cette opportunité pour composer des produits qui ne sont pas originaux mais d'un excellent rapport qualité / prix grâce à une organisation, elle, très innovante. Ce modèle est transposable dans beaucoup de secteurs, numériques ou traditionnels, pour fournir à partir d'éléments *standard* des produits ou services, innovants ou non, dans des conditions très compétitives. Il serait absurde que des entreprises en place ou des *start-ups* se privent, en Europe, de cette possibilité de croissance rapide économe en ressources financières par innovation organisationnelle.

En revanche, les esprits axés sur le profit à court terme auraient tort de prendre à la lettre les *ratios* de Michael Dell. Si tout le monde avait suivi ses critères, JVC n'aurait pas pu lancer, au prix de 20 ans de développement, le magnétoscope qu'aucun client n'attendait, pas plus que Philips et Sony n'auraient inventé le CD / DVD. Les processeurs, les *chips* et les mémoires n'auraient pas progressé si vite et la liste pourrait être allongée à l'infini. Beaucoup souhaiteraient dupliquer le modèle de Dell. C'est son paradoxe, il ne

peut fonctionner qu'à une condition : que très peu le suivent dans un même secteur !

Une recherche plus collaborative ?

Ce qui est probable, c'est qu'un modèle de recherche faisant davantage appel aux partenariats extérieurs peut se développer en s'appuyant sur les facilités de collaboration à distance apportées par les réseaux numériques. Cela ne dispensera pas de mener de la recherche en interne pour renforcer ses technologies clefs de différenciation, tout le problème étant de bien les délimiter. Il sera donc très intéressant de suivre le duel engagé dans le secteur des imprimantes par Dell contre Hewlett-Packard (HP) qui éponge, en partie grâce aux très fortes marges obtenues sur les cartouches d'encre, les pertes subies sur les PC à cause de la pression de Dell. Celui-ci affirme que l'énorme budget consacré par HP à la recherche en impression ne l'intimide pas, car « il y a plein de technologies disponibles ». Dell réussira-t-il à assembler des connaissances et des techniques comme il assemble des pièces *standard* d'ordinateur ?

Une autre question porte sur le management des hommes. Michael Dell, avec un courage peu commun en Europe, a déclaré qu'il avait été mauvais sur ce plan et qu'il s'efforçait de s'améliorer. Tout le personnel est responsabilisé : le vendeur qui constate qu'à 10 heures il n'a pas assez d'appels, doit lancer une promotion ou prendre d'autres initiatives dans le quart d'heure sans attendre de feu vert de la direction. Mais quand on demande à Michael Dell et Kevin Rollins s'ils ne pratiquent pas un management par la peur (*managing by fear*), les ré-

ponses donnent l'impression que le personnel et les *managers* subissent une pression très forte, et que des progrès restent à accomplir. Une entreprise peut représenter un modèle remarquable sans être modèle en tout !

Jean-Paul Colin
et André-Yves Portnoff

Fonte des glaces en Arctique : le Sud-Est asiatique en cause

Une partie des particules fines en suspension produites par l'activité humaine, notamment en Asie du Sud-Est, contribuerait à la fonte des glaces en Arctique. Dorothy Koch, de l'université de Columbia, et James Hansen, du Goddard Institute for Space Studies (GISS), ont collecté des données d'imagerie satellitaire et tenté, grâce au modèle climatique (le *General Circulation Model*) développé par le GISS, de déterminer l'origine des particules de carbone présentes au-dessus du pôle Nord.

Leurs travaux, publiés dans le *Journal of Geophysical Research*¹, montrent une corrélation entre la fonte, dans le temps et dans l'espace, des glaciers de l'Arctique et les quantités de « suie » produites par l'homme au cours du XX^e siècle. En effet, les particules de suie, lorsqu'elles se déposent sur la glace, favorisent l'absorption de lumière, accélérant le dégel, et leur présence dans le ciel nordique altère la météorologie en réchauffant l'air. La fonte des glaces ne serait donc pas seule-

ment la conséquence du réchauffement climatique planétaire.

Selon l'étude, la pollution en Arctique proviendrait pour un tiers des émissions carbonées en Asie du Sud-Est (région affichant le plus gros taux d'émission de suies industrielles), pour un autre tiers des feux de forêt et autres combustions d'éléments naturels à l'échelle mondiale, et pour le reste des fumées industrielles et de la pollution automobile des zones développées (Europe, Russie, Amérique du Nord). Mais, alors que la pollution des pays industrialisés circule selon des courants atmosphériques assez bas, celle en provenance d'Asie emprunte des voies ascendantes plus élevées, jusqu'à la troposphère, d'où un rôle apparemment plus prégnant.

Stéphanie Debruyne

Sources : *S&T Presse USA*, bulletin électronique de la Mission pour la science et la technologie de l'ambassade de France aux États-Unis, n° 705, 4 avril 2005 ; BUSTILLO Miguel. « Airborne Soot Adds to Arctic Melting, Study Finds ». *Los Angeles Times*, 24 mars 2005.

L'obésité, facteur de réchauffement ?

Une étude du National Center for Environmental Health et des Centers for Disease Control and Prevention (CDC), réalisée fin 2004 aux États-Unis, montre une relation entre l'augmentation du poids moyen des voyageurs américains (près de cinq kilogrammes de plus durant les années 1990, et même 11 kilogrammes de plus depuis les années 1960) et la hausse de la consommation en carburant des avions de ligne.

À partir des données du Department of Transportation, les chercheurs ont estimé que cette sur-

1. KOCH Dorothy, HANSEN James. « Distant Origins of Arctic Black Carbon: A Goddard Institute for Space Studies Model Experiment ». *Journal of Geophysical Research*, vol. 110, 2005.

charge pondérale a pu occasionner, pour les compagnies aériennes, des dépenses supplémentaires de l'ordre de 275 millions de dollars US en 2000, l'équivalent de 1,3 milliard de litres d'essence.

S'il existe de nombreux travaux sur les conséquences de l'obésité sur la santé, rares sont ceux qui s'intéressent à son impact sur l'environnement. Or, selon les résultats de cette étude, publiés dans l'*American Journal of Preventive Medicine*, une telle surconsommation d'hydrocarbures aurait été à l'origine du rejet dans l'atmosphère de 3,8 millions de tonnes de dioxyde de carbone supplémentaires. Et encore les transporteurs aériens ont-ils joué en sens inverse, s'efforçant d'alléger au plus les appareils en diminuant la quantité de matériaux métalliques et en les remplaçant, chaque fois que c'était possible, par du plastique...

S.D.

Sources : *S&T Presse USA*, bulletin électronique de la Mission pour la science et la technologie de l'ambassade de France aux États-Unis, n° 648, 8 novembre 2004 ; « Heavier Customers Boost Planes' Fuel Costs ». *Los Angeles Times*, 5 novembre 2004 ; DANNENBERG Andrew L., BURTON Deron C., JACKSON Richard J. « Economic and Environmental Costs of Obesity. The Impact on Airlines ». *American Journal of Preventive Medicine*, vol. 27, n° 3, octobre 2004.

« Big Pharma » : une rentabilité toujours plus intenable

En 2003, Philippe Pignarre, dans *Le Grand Secret de l'industrie pharmaceutique*¹, nous alertait avec habileté sur les dangers liés à la crise que traverse ce secteur faute d'in-

novation. Marcia Angell, ancienne rédactrice en chef du *New England Journal of Medicine* (qui en a démissionné pour protester contre la pression qu'elle subissait de la part des industriels), peut être tenue pour son pendant américain. Elle a récemment livré un regard informé et critique² qui complète celui de l'essayiste français, et précise les graves conséquences du comportement des firmes pharmaceutiques.

Les Américains dépensent chaque année 200 milliards de dollars US en médicaments. Mais les déclarations sans cesse réitérées selon lesquelles le prix élevé des médicaments serait nécessaire au financement de la recherche et du développement sont infondées. La vérité, selon Marcia Angell, est que l'industrie pharmaceutique utilise ses considérables ressources dans le *marketing* de produits aux bienfaits douteux. Alors que les profits s'accroissent, les entreprises emploient également leur richesse et leur pouvoir à promouvoir leurs intérêts auprès du Congrès, de la Food and Drug Administration et des centres de recherche médicale.

En s'appuyant sur l'exemple de médicaments à gros succès comme l'AZT (Azidothymidine), le Taxol et le Clarityne, Marcia Angell montre comment les nouveaux produits sont mis sur le marché. Les entreprises pharmaceutiques s'appuient sur des instituts publics pour leur recherche fondamentale ; elles arrangent leurs essais cliniques de manière à ce que leurs médicaments paraissent plus performants qu'ils ne le sont, et emploient leurs légions de juristes à prolonger pendant des années

1. Paris : La Découverte, 2003.

2. *The Truth about the Drug Companies*. New York : Random House, 2004, 336 p.

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE EN QUELQUES CHIFFRES

Les ventes de médicaments dans le monde ont représenté 400 milliards de dollars US en 2002 (dont 200 milliards aux États-Unis).

En 2002, le prix moyen de chacun des 15 médicaments les plus consommés par les *seniors* américains était de presque 1 500 dollars US pour un an d'approvisionnement.

Selon Families USA, l'ancien président-directeur général de Bristol-Myers Squibb, Charles A. Heimbold Jr, a gagné près de 75 millions de dollars US en 2001, sans compter les 76 millions de dollars US que valent ses *stock-options* non exercées.

En 2002, les profits combinés des 10 premières entreprises pharmaceutiques du classement *Fortune 500* (39,5 milliards de dollars US) étaient supérieurs à ceux des 490 autres entreprises du classement (33,7 milliards de dollars US).

En 2003, les profits des entreprises pharmaceutiques du classement *Fortune 500* ont diminué (*sic*) pour atteindre 14,3 % des ventes — soit toujours beaucoup plus que le taux médian (4,6 %) des autres entreprises.

En 1990, les 10 premières entreprises pharmaceutiques consacraient 36 % de leur budget aux activités de *marketing* et administration (10 ans après, ce taux n'a pas changé), contre 11 % à la recherche-développement (14 % en 2000).

En 2002, sur les 78 médicaments approuvés par la Food and Drug Administration, seuls 17 contenaient de nouveaux ingrédients actifs et seuls sept d'entre eux furent reconnus comme des améliorations par rapport à d'anciens médicaments.

B.D.

Source : ANGELL Marcia. « The Truth about the Drug Companies ». *New York Review of Books*, vol. 51, n° 12, 15 juillet 2004.

leurs droits de vente exclusifs garantis par les gouvernements.

Elles inondent également le marché de quasi-copies qui coûtent beaucoup plus cher que les médicaments qu'elles imitent, sans être plus efficaces. Le comportement de ces multinationales accrochées à leurs brevets, qui craignent que l'absence d'innovation les conduise à terme à voir décroître leurs profits, entraîne également un « *apartheid* sanitaire ³ » que l'accord de Doha de novembre 2001 n'a pas franchement limité.

Marcia Angell propose plusieurs mesures et réformes, notamment la restauration de l'impartialité dans

la recherche clinique (afin de viser de réelles innovations), une transparence accrue des comptes des entreprises pharmaceutiques, une levée de la dépendance de la profession médicale à l'industrie, etc. Mais pour prétendre agir contre certains procédés de ce gigantesque *lobby*, les législateurs de tous les pays auront aussi besoin, insiste l'auteur, d'un public informé. Or, celui-ci commence lentement à réaliser le hiatus entre les promesses et les pratiques de cette industrie, comme en atteste par exemple le débat provoqué en Belgique par le récent livre de Dirk Van Duppen ⁴.

Benjamin Delannoy

3. Cf. LOVE James. « L'Europe et les États-Unis prolongent l'*apartheid* sanitaire ». *Le Monde diplomatique*, mars 2003.

4. *La Guerre des médicaments. Pourquoi sont-ils si chers ?* Anvers : Aden, 2005, 290 p.

75 millions de Français !

Des naissances en hausse excédant très largement des décès en fort repli, une immigration nette deux fois plus importante que prévu, un taux de croissance proche de 0,7 % et retrouvant son niveau du début des années 1970 : le bilan démographique est singulièrement flatteur pour la France en 2004.

Dans une actualité, par ailleurs, plutôt morose, la nouvelle a fait les gros titres, entretenue par la prévision du ministre de l'Équipement, Gilles de Robien, d'une France de 75 millions d'habitants en 2050 et venant alors au premier rang dans l'Europe des 25.

Que le cru 2004 ait été remarquable et que les tendances démographiques soient plus favorables en France qu'en Allemagne ou en Italie, pour ne citer que ces deux pays voisins, est incontestable. Il n'en faut pas moins raison garder.

On observera, tout d'abord, que plusieurs facteurs ont — de manière très circonstancielle — plus ou moins fortement contribué à « tirer vers le haut » le bilan 2004. Ainsi, le surcroît de 3 500 naissances observé par rapport à 2003 tient-il majoritairement au fait que 2004 était bissextile et augmentait donc de 1/365^e (au minimum, les accouchements n'étant pas pratiqués certains jours) la possibilité de naître durant ce millésime plutôt qu'en 2005 (le 31 décembre 2004 était un vendredi). Pour sa part, la baisse du nombre de décès (- 42 000) s'explique assez largement par l'absence en 2004 d'épisode caniculaire intense et d'épidémie de grippe automnale, ainsi que par un certain nombre de « décès anticipés » en 2003 du fait de la canicule ; cette baisse illustre la « déprime » qui suit généralement toute

surchauffe d'un phénomène démographique avant retour à la normale. Quant à la substantielle augmentation du solde migratoire, elle est pour beaucoup un héritage des sous-estimations passées et donc de l'obligation pour l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) de procéder à certains réajustements comptables¹.

Le contexte démographique 2004, bien que propice, ne dispensait pas d'une certaine retenue.

En proclamant que la population de la France allait augmenter de 25 % en 45 ans, le ministre de l'Équipement a jugé que la population française était bien sur le chemin tracé pour elle par l'INSEE dans son anticipation la plus heureuse, élaborée sur la base des résultats du recensement de 1999 (dans l'attente de l'actualisation qui ne sera réalisée qu'après exploitation de l'enquête 2005 du recensement rénové). Cette projection conjecture simultanément une remontée de la fécondité (stabilisée à 2,1 enfants en moyenne par femme à compter de 2015), une immigration nette annuelle de 100 000 personnes dès 2005 et une élévation d'un trimestre par année civile de la durée de vie moyenne des hommes et des femmes. Elle conduit à une population de 74,7 millions d'âmes en 2050, dont 23 % âgées de moins de 20 ans (contre 25,2 % au 1^{er} janvier 2005) et 27,7 % âgées de 65 ans ou plus (contre 16,2 % présentement).

Quiconque incline à tenir le meilleur pour durablement acquis ne peut qu'être séduit par un tel futur. Les conditions de sa réalisation

1. Voir PARANT Alain. « La statistique démographique française en question ». *Futuribles*, n° 307, avril 2005, pp. 65-74 (NDLR).

peuvent toutefois désespérer plus d'un sceptique. Quels investissements, quelles réformes des mentalités, quels arbitrages seront-ils, en effet, nécessaires pour enrayer la tendance lourde à la baisse de la fécondité des générations et assurer le strict remplacement (2,1 enfants en moyenne par femme) ; favoriser l'intégration de 100 000 immigrants nets annuels et de leurs descendants nés en France ; permettre un gain de durée de vie d'un trimestre par année civile ?

« La vitalité de notre population signifie plus de croissance et va à l'encontre d'un discours trop souvent entendu sur le déclin français » (Gilles de Robien). Certes, mais encore ?

Et quand bien même la France serait à la veille de faire quasi miraculeusement et longuement *boom*, quels en seraient les effets ? Une France de 75 millions pèsera-t-elle plus efficacement sur les destinées de l'Europe ? Des nouveau-nés ou des immigrants nets plus nombreux feront-ils demain plus d'actifs pérennisant le système de protection sociale ? L'accroissement du parc de logements nécessaire pour les accueillir contribuera-t-il à une répartition plus harmonieuse de la population et au repeuplement de la campagne profonde ?

Alain Parant

Conflits du travail : un biais statistique éloquent

« Dans le secteur privé, les conflits localisés du travail ont fortement diminué en 2002 et 2003. Le déclin de la conflictualité constaté depuis le début des années 1980 se poursuit donc après un pic de 1999 à

2001. » Telles sont les premières phrases de présentation de la note la plus récente publiée par la DARES sur les conflits du travail en France¹.

Par conflits « localisés », la DARES entend ceux résultant d'un mot d'ordre interne à un ou plusieurs établissements d'une même entreprise, par opposition aux conflits dits « généralisés » dont le mot d'ordre est externe et commun à plusieurs entreprises différentes (journée d'action nationale, par exemple). Selon elle, depuis 2001, aucun conflit généralisé n'a été recensé dans le secteur privé (hors transports, ceux-ci faisant l'objet d'un relevé statistique distinct).

Il est vrai qu'à lire l'encadré expliquant l'origine des chiffres sur lesquels se fonde cette note, il y a peu de chances de voir proliférer (du moins statistiquement) les conflits du travail dans le secteur privé, *a fortiori* dans les petites et moyennes entreprises. Ainsi, « le signalement des conflits en France n'est accompagné d'aucun acte administratif obligatoire. Il s'agit d'un travail d'information statistique à la charge des sections d'inspection du travail. [...] Les données sont issues des états généraux récapitulatifs établis à partir des fiches de début et de fin de conflit renseignées par les sections d'inspection du travail [...] Compte tenu des difficultés inhérentes à ce système de remontée, les données ont dû être redressées et la série présentée est donc rétropolée depuis 1996. »

Sans parler du flou statistique sur ce « redressement », on constate

1. DARES (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques. « Les conflits du travail en 2002 et 2003 ». *Premières Informations, premières synthèses*, n° 18.4, mai 2005.

d'une part que, faute d'un recensement obligatoire, les données collectées sont probablement incomplètes ; d'autre part qu'elles émanent d'une source apparemment unique, les inspections du travail. Il n'est pas précisé de quelle manière les inspections du travail relèvent ces données. Après enquête auprès de la Direction des relations du travail (DRT), qui centralise le travail des inspecteurs, il ressort que le recensement se fonde sur les fiches de signalement remplies par les inspecteurs du travail quand ils sont mis au courant de l'existence d'un conflit dans une entreprise ou quand ils décident, par exemple en cas de mot d'ordre national, de faire circuler une fiche de signalement spécifique.

Bien entendu, il leur est très difficile voire quasiment impossible de prendre connaissance *ex nihilo* d'éventuels jours de grève dans les structures de petite taille ; en particulier, les entreprises de moins de 50 salariés échappent pour l'essentiel à l'analyse statistique (ce que confirme la DRT). Le secteur des transports (très conflictuel), tout comme la fonction publique d'État, dispose pour sa part d'un service propre d'inspection, notamment en charge du recensement des jours de conflit.

À titre d'illustration, *Futuribles* fait partie des petites entreprises, au sens de la DARES (moins de 50 salariés), et entre même, plus précisément, dans la catégorie des TPE (très petites entreprises, moins de 20 salariés) selon la définition européenne en vigueur depuis 1996. Depuis 10 ans, jamais une fiche de signalement ne lui a été adressée à l'issue d'une période de conflit résultant d'un mot d'ordre national. Rappelons pourtant que les entreprises de moins de 50 salariés représentent

48,2 % de l'emploi total en France, 39,1 % de la valeur ajoutée (270,9 milliards d'euros) et 32,9 % du chiffre d'affaires (911,8 milliards d'euros) à l'échelle nationale². Il est quand même consternant de constater que ces acteurs majeurs de la vie économique nationale échappent, pour la plupart d'entre eux, aux statistiques relatives aux conflits du travail.

Deux conclusions peuvent être tirées de cela. La première, c'est que même si les petites entreprises sont considérées — sans doute à juste titre — comme peu conflictuelles, en les écartant des statistiques on dissuade à peu près un salarié français sur deux de manifester son mécontentement en matière d'emploi, en interne comme à l'échelle nationale : non visibles statistiquement, ils n'ont aucun intérêt à faire grève.

En second lieu, cette situation confirme bien le « deux poids-deux mesures » qui caractérise la société française. Les salariés des grandes entreprises et des grosses PME (bref les salariés des organisations de plus de 50 personnes) disposent non seulement d'avantages considérables en matière d'emploi — comité d'entreprise, intéressement aux bénéfices, nombre de jours de congés, etc. —, qui les rapprochent bien souvent des salariés de la fonction publique (emploi à vie mis à part). Mais, qui plus est, ils sont seuls à être représentatifs quand il s'agit de s'exprimer sur la politique de l'emploi en France. Loin de moi l'idée d'un alignement sur le moins-disant en la matière, mais force est

2. Chiffres 2001 du ministère français des PME (petites et moyennes entreprises), du Commerce, de l'Artisanat, des Professions libérales et de la Consommation, site Internet : www.pme.gouv.fr, mai 2005.

de constater qu'il reste beaucoup à faire pour rééquilibrer les choses et stimuler l'attractivité de l'emploi dans les petites entreprises.

S.D.

États-Unis : les trois « i »

Pour sauver la puissance américaine, il n'est que temps d'investir sérieusement sur le long terme et pour cela il faut parier sur l'immigration, soutenir les mères et leurs enfants, et proposer un grand dessein mobilisateur. Ce n'est pas un humaniste ni même un prospectiviste qui lance cet appel¹, mais Greg Blonder, *general partner* du fonds d'investissement Morgenthaler qui gère deux milliards de dollars US et investit du capital-risque dans les technologies de l'information et les sciences de la vie.

Son approche est simple : la puissance des États-Unis provient essentiellement de « la disponibilité d'une masse importante de personnes innovantes et instruites capables, grâce à un environnement adéquat, de transformer des idées nouvelles stimulantes en réalités économiques. Or l'Amérique est en train de perdre cet avantage notable. » Notamment parce que d'autres pays comme l'Inde et la Chine ont réussi à greffer suffisamment de culture technique et entrepreneuriale sur leurs cultures nationales. En plus, un enthousiasme collectif porte ces pays avec l'espoir d'échapper à la pauvreté.

Greg Blonder, en vrai homme d'affaires américain, a trouvé un

slogan en trois « i » : *immigration, immunization, inspiration*. Il rappelle ce que la puissance scientifique et technique américaine doit aux immigrés avec l'exemple de Google, dont l'un des pères, Sergey Brin, est né en Russie — il aurait pu ajouter que plusieurs Français étaient parmi les créateurs du prédécesseur de Google, Alta Vista. Or, les mesures prises après le 11 septembre 2001 font que « la masse capitale de talents scientifiques est en train de fondre sous nos yeux. Encore quatre années et cette tendance affligeante deviendra irréversible. »

Greg Blonder déplore aussi que son pays soit à la traîne des soins pour les mères et les jeunes enfants, affirmant que de faibles investissements à ce niveau ont un rendement extraordinairement élevé, en niveau intellectuel des futurs adultes et en réduction des problèmes comportementaux. Enfin, il préconise de chercher à retrouver l'esprit de mobilisation nationale qu'ont connu les États-Unis lors du défi du *Sputnik*. Il propose comme grand dessein la conquête de l'indépendance énergétique du pays en 2030, ce qui implique bien des changements de comportements...

L'intérêt de cette prise de position, outre qu'elle émane d'un homme d'affaires et traduit une préoccupation de plus en plus forte outre-Atlantique, c'est sa portée générale, valable aussi pour l'Europe. Les hommes sont bien un capital décisif, pas seulement dans les déclarations officielles. Cela rejoint les affirmations d'Amartya Sen sur la nécessité de passer par le développement humain pour aboutir au développement économique, et les observations de Jean de

1. BLONDER Greg. « Getting America's Groove Back ». *Business Week*, 29 mars 2005.

Kervasdoué ², professeur d'économie de la santé au Conservatoire national des arts et métiers, qui propose

2. KERVASDOUÉ Jean (de). « Cohésion sociale et espérance de vie ». *Le Monde*, 20 mai 2005.

de classer les pays selon l'espérance de vie, critère beaucoup moins favorable aux États-Unis que le produit intérieur brut. Il constate un lien fort entre espérance de vie et cohésion sociale.

André-Yves Portnoff

GR O U P E *futuribles*

→ Une association internationale de prospective : **Futuribles International**

- Système vigie** : système de veille sur qui fait quoi, où et comment, dans le domaine des études prospectives, et sur les tendances lourdes et émergentes d'évolution du monde contemporain
- Forum prévisionnel** : plate-forme de rencontres entre experts et décideurs, Futuribles International organise des tables rondes, des journées d'étude et des colloques internationaux
- Formation** : des séminaires de formation aux concepts et aux méthodes de prospective, ainsi que des séminaires de prospective appliquée
- Étude et Recherche** : des « groupes d'étude prospective » sont constitués sur des problématiques communes aux personnes et organisations membres

→ Une société de presse et de communication

- Futuribles*, revue mensuelle pluridisciplinaire et prospective sur les grands enjeux du monde contemporain et ses évolutions possibles
- Une action permanente de sensibilisation aux futurs possibles au travers des médias

→ Un pôle d'expertise en prospective et stratégie

- Des études de prospective appliquée
- Une activité de conseil en veille, prospective et stratégie auprès des entreprises et organismes publics

GR O U P E
futuribles

55, rue de Varenne - 75007 Paris - France
Tél 33 (0)1 53 63 37 70 • Fax 33 (0)1 42 22 65 54 • www.futuribles.com

ANALYSES CRITIQUES

PERTHUIS Christian (de) / PETIT Jean-Pierre

La Finance, autrement

Paris : Dalloz (coll. Presaje), 2005, 244 p.

Ce livre est dans la mouvance de celui d'Hervé Juvin, *Les Marchés financiers. Voyage au cœur de la finance mondiale*¹. C'est dire qu'il mérite attention.

Quel est vraiment l'apport de la finance au fonctionnement de la société ? Elle doit permettre d'élargir les moyens de financement nécessaires aux personnes et aux collectivités. Elle doit favoriser la préparation de l'avenir et allonger l'horizon des agents économiques. Elle doit permettre d'évaluer et de tarifier correctement les risques pour les partager entre des acteurs bien informés.

L'ouvrage tente d'illustrer ces approches en trois parties. Le livre débouche sur deux séries de recommandations et 10 propositions.

Les recommandations

1) Le poids des actifs financiers et la spécificité des économies de « bulle »

Le gonflement des actifs financiers n'a rien de diabolique en soi. Il correspond à l'émergence d'une écono-

mie de plus en plus capitalistique et de plus en plus mondialisée. Mais ce gonflement, par son ampleur et sa vitesse, change la nature des risques. Initialement conçue au plan national, adapté à un univers bancaire atomisé, la régulation va devoir être adaptée à la concentration croissante de la profession et à son développement transnational. Il faudra aussi, de la part des acteurs financiers, davantage de créativité : aux règles prudentielles traditionnelles devront s'ajouter des instruments nouveaux, comme le provisionnement dynamique ou la modélisation de la gestion à risques.

2) L'« effet temps » sur les opérateurs et leurs opérations

L'allongement de la vie humaine comme le besoin de sécurité ou les grands paris technologiques vont transformer le face-à-face entre l'offre et la demande de fonds. Sans disparaître, les produits standard devront céder de plus en plus la place aux produits personnalisés, comme dans l'industrie et le commerce, avec le souci croissant d'une garantie de qualité. Ceci passe par une transformation de l'échelle de temps, la prédo-

1. Paris : éd. d'Organisation, 2003, 514 p. Voir l'analyse de ce livre dans *Futuribles*, n° 298, juin 2004, pp. 88-89.

minance traditionnelle du court terme devant peu à peu laisser place à la vision « longue ».

Les propositions

1) Tirer toutes les conséquences de l'économie de bulle (inévitable) en contrecarrant les risques de déviations, par exemple par des provisionnements dynamiques par les banques.

2) Renforcer (en Europe notamment) la coordination et la supervision bancaire et prudentielle, comme celle de l'assurance et de la gestion d'actifs encore trop morcelée.

3) Renforcer la surveillance de la réalité de l'information, notamment sur les risques.

4) Développer la mutualisation des efforts d'épargne en tirant profit du temps long pour dégager de la rentabilité de placements à risques créés en prévision du vieillissement des populations.

5) Orienter l'épargne vers des placements longs.

6) Avec l'État providence, le rôle de l'épargne pour transférer des valeurs dans le temps a reflué. Il faut le rétablir en raison du choc démographique dû au vieillissement qui démarre.

7) Promouvoir la diversité des modes de gestion autour de l'épargne, pour l'heure trop moutonnaire — par exemple, grâce au capital-développement ou à l'investissement socialement responsable.

8) Favoriser l'investissement long en actions au détriment des supports à faible risque.

9) Lancer des produits européens d'épargne populaire.

10) Contribuer à une meilleure culture économique et financière des épargnants, et remettre à l'honneur la notion d'horizon long.

Michel Drancourt

MAYER Jean-François / KRANENBORG Reender (sous la dir. de)

La Naissance des nouvelles religions

Genève : Georg Éditeur, 2004, 212 p.

Pour l'homme du commun, les religions semblent constituer ce qu'il y a de plus immuable dans l'univers fluctuant des cultures humaines. Effet de perspective sans doute dû à la longue durée ! Et pourtant, les grandes religions qui se partagent aujourd'hui la planète (christianisme, islam, bouddhisme, hindouisme) ont, un jour ancien, été des religions nouvelles, souvent rejetées par les sociétés dans lesquelles elles étaient nées. Malgré cela, elles se sont progressivement imposées et sont devenues les

majestueuses constructions symboliques que nous connaissons.

Dans le même temps, de nombreux groupes religieux aux croyances et aux pratiques hétérodoxes sont nés, ont marqué un moment leur époque (l'histoire nous en garde quelquefois le témoignage) puis ont disparu. Ils n'ont pas réussi à passer l'épreuve du temps.

À notre époque de mondialisation bouillonnante, un mouvement religieux nouveau naîtrait chaque jour,

selon certains observateurs. La plupart auront disparu sans laisser de traces d'ici quelques années. Quelques-uns, très rares, survivront plus longtemps. L'un d'entre eux, peut-être, s'imposera. « Quelle complexe conjonction de la forme et du fond nous conduit à pressentir, parfois, qu'un nouveau mouvement religieux a franchi à un point indéterminé cette ligne qui permettra, s'il survit dans le foisonnement et la constante recomposition des croyances, de devenir l'amorce d'une nouvelle tradition religieuse ? » se demande Jean-François Mayer.

À partir de cette interrogation, Reender Kranenborg observe que, pour qu'une nouvelle religion émerge, il faut quatre conditions :

— Le corpus « doit présenter quelque chose de nouveau [...] quelque chose qui n'est pas déjà dans la tradition dont la nouvelle religion est issue ».

— « Le groupe doit dériver nettement et de façon décisive » par rapport aux « vues et pratiques existantes au sein de la tradition dont il est issu » (culte notamment).

— Cette rupture est perçue comme telle par le groupe lui-même et par la tradition dont il est issu (il ne s'agit donc pas d'un simple schisme ou d'une hérésie, ou simplement d'une nouvelle « secte » chrétienne ou bouddhiste ou...).

— Le groupe doit avoir un programme englobant, complet, une vocation universelle. Par son contenu et sa pratique, il doit intégrer tous les aspects de la vie.

Il est clair que cette situation fut bien à l'origine celle du bouddhisme par rapport à l'hindouisme, du christianisme par rapport au judaïsme, puis de l'islam se détachant à son

tour des deux monothéismes antérieurs. Peut-on alors s'essayer à un tel discernement pour quelques mouvements religieux, habituellement qualifiés de sectes et aux croyances jugées farfelues ? Tel est l'objectif visé par les auteurs de cet ouvrage qui ont passé au crible de leur analyse sept religions ou spiritualités se voulant nouvelles.

Malgré des emprunts aux matériaux symboliques d'autres spiritualités, quatre d'entre elles prennent clairement leur source dans une religion déjà existante :

— **Les Mormons**, ou Église des Saints des derniers jours, sont issus, au XIX^e siècle, du « revivalisme » protestant auquel le fondateur, Joseph Smith, adjoint une révélation nouvelle, le Livre de Mormon, venant compléter la Bible et dont la référence aux élucubrations de l'époque sur l'histoire des Indiens d'Amérique semble évidente.

— **Les Baha'is** apparaissent, au XIX^e siècle, dans le cadre de l'islam chiite au sein de l'Empire perse alors en pleine confrontation à la modernité occidentale. Son fondateur, Ali Muhammad Shirazi (1819-1850), propose un nouveau Coran abrogeant la loi islamique. Par la suite, l'évolution de la religion baha'ie s'effec-tue vers un universalisme croissant, l'humanisme et la non-violence.

— **Le caodaïsme** voit le jour au Viêt-nam, dans les années 1920, de la rencontre difficile entre le confucianisme, le taoïsme et aussi le bouddhisme, hérités de la vieille culture chinoise, avec la modernité occidentale apportée par la colonisation française. Ses fondateurs puisent à la fois dans leurs racines asiatiques et dans la formation qu'ils ont reçue

au lycée français de Saïgon. À l'Occident, ils empruntent le spiritisme, l'ésotérisme, mais également la rigueur d'organisation et la majesté des célébrations de l'Église catholique. Il s'agit donc d'un syncrétisme d'inspiration asiatique se présentant lui-même comme une « Grande Voie » ayant vocation à unifier toutes les religions mondiales.

— **Les Brahma Kumaris** naissent en 1936 à Karachi, sur le rameau dévotionnel de l'hindouisme (la bhakti) dont ils reprennent de nombreux aspects (notamment la croyance au karma et aux renaissances successives). Ils y ajoutent cependant de nombreux emprunts à l'Occident chrétien, tournant autour de l'humanitarisme, de la recherche de la paix universelle, du développement des peuples, de la culture et de l'éducation. Ils sont de plus en totale rupture avec le système de castes de l'hindouisme et reconnaissent à la femme une place égale à celle de l'homme.

Trois « nouvelles religions », en revanche, se présentent comme de purs syncrétismes tirant leur substance symbolique de la totalité des traditions religieuses aujourd'hui présentes sur le marché mondialisé des religions :

— **L'Église de l'unification** du « vénérable » Sun Myung Moon. Ce dernier est né en 1920 en Corée du Nord, dans une famille convertie récemment au protestantisme mais où la référence aux pratiques religieuses traditionnelles (mélange de confucianisme, de bouddhisme et de chamanisme) restait forte. Arrivé à l'âge adulte, Moon est gratifié de plusieurs apparitions de Jésus, Confucius, Lao Tseu et Bouddha qui lui délivrent un enseignement transcrit ensuite dans un

ouvrage, *Le Principe divin*, publié en 1973 et se voulant complémentaire à la Bible, qu'il révisé sur plusieurs points.

— **La Révélation d'Arès**. Étonnante histoire que celle d'un ingénieur français, Michel Potay, né à Suresnes en 1929 et installé depuis 1974 à Arès (paisible bourgade du bassin d'Arcaïchon), devenu le haut lieu d'une nouvelle spiritualité se voulant sans dogme, sans rites et sans église. Après avoir été diacre d'une Église orthodoxe, exercé une activité de guérisseur, Michel Potay se déclare gratifié d'apparitions du Christ, puis de Dieu lui-même qui lui aurait dicté l'Évangile donné à Arès. Au fil du temps, la Révélation évolue vers un spiritualisme de plus en plus désincarné, à caractère humaniste et se voulant un dépassement de toutes les religions, en particulier du christianisme (d'où provient le fondateur) et de l'islam (vers lequel il éprouve une sympathie croissante).

— **L'aumisme**, qui est fondé dans les années 1980 par Gilbert Bourdin, qui s'autoproclame Messie cosmoplanétaire. Les adeptes s'installent près de Castellane (dans les Alpes-de-Haute-Provence), y bâtissant une sorte de monastère (la cité de Mandarom) à l'architecture délirante. Bien que son fondateur soit né dans une famille catholique, l'aumisme doit assez peu au christianisme mais beaucoup à l'hindouisme pratiqué durant plusieurs années aux Indes par Gilbert Bourdin, devenu maître yoga. À cette influence, on doit ajouter celle des milieux ésotériques, occultistes, théosophiques et francs-maçons fréquentés assidûment par Bourdin une partie de sa vie. Enfin, on peut y déceler des thèmes empruntés à la science-fiction (rôle donné aux

« ondes », univers parallèles, extra-terrestres).

Sept religions nouvelles, les trois premières comptant plusieurs millions d'adeptes, les autres quelques cen-

taines. Parmi elles, certaines deviendront-elles les embryons de grandes traditions mondiales de demain ? Bien malin qui pourrait le dire.

Gérard Donnadiou

BENSAUDE-VINCENT Bernadette

Se libérer de la matière ? Fantasmies autour des nouvelles technologies

Paris : INRA Éditions (coll. Sciences en questions), 2004, 90 p.

La genèse de cet ouvrage est intéressante : l'INRA (Institut national de la recherche agronomique) se rend bien compte qu'il « est souhaitable que les agents de l'INRA s'interrogent sur la dynamique d'autres domaines techno-scientifiques » et qu'« il est peu probable que les recherches biologiques de l'Institut puissent rester à l'écart des nanotechnologies ». L'auteur, Bernadette Bensaude-Vincent, historienne et philosophe des sciences, réfléchit depuis longtemps aux matériaux : elle leur a consacré un ouvrage sous un titre significatif, *Éloge du mixte*¹. Le nouvel ouvrage mérite d'être lu, pour sa richesse de réflexion et d'information, mais quelques critiques de fond sont possibles.

L'auteur analyse longuement la dématérialisation, comme tendance technologique, comme objectif écologique et comme effet des nanotechnologies. Mais comment peut-elle parler d'« illusion » (p. 18) à propos de la dématérialisation si on entend par là que la consommation spécifique de matières premières et d'énergie décroît lorsque le niveau tech-

nique dépasse certains seuils, dans un contexte culturel approprié. Sans cette dimension culturelle, on ne pourrait expliquer la surconsommation américaine par rapport à l'Europe occidentale dans plusieurs secteurs, malgré un niveau technologique plutôt supérieur.

La critique de B. Bensaude-Vincent sur « l'illusion ethnocentrique » (p. 17) surprend, aucun observateur ne prétendant que la dématérialisation s'effectue uniformément sur toute la planète. L'explication de la dématérialisation par « les pouvoirs de l'esprit sur la matière » (p. 19) et le progrès technique ne convainc pas l'auteur qui ironise sur le fantasme technicien, qu'elle rattache à la volonté cartésienne de devenir maître du monde. Bernadette Bensaude-Vincent veut « réinterpréter tous ces discours sur la dématérialisation et les renverser en montrant qu'en aucun cas il ne s'agit d'une libération de la matière » (p. 39), mais n'enfonce-t-elle pas une porte que personne n'a sérieusement prétendu fermer ? Le terme dématérialisation ne saurait désigner une « libération de la matière » mais une moindre dépendance et la montée en puissance de facteurs immatériels comme l'intelligence, la connaissance mais aussi les valeurs.

1. B. B. B. Bernadette. *Éloge du mixte. Matériaux nouveaux et philosophie ancienne*. Paris : Hachette Littératures, 1998.

Toute l'histoire de l'humanité est marquée par une croissance des savoirs théoriques et pratiques qui permet à l'homme d'intervenir à des niveaux toujours plus fins, avec une maîtrise croissante, notamment dans le domaine des matériaux. Il y a deux décennies, Thierry Gaudin et moi observions² une marche toujours inachevée vers des « matériaux sur mesure » et une responsabilité croissante du concepteur qui dispose d'un hyperchoix de matériaux différents. Et ce n'est pas depuis « une vingtaine d'années » (p. 43) que l'on découvre que « la mise en œuvre de procédés rétroagit sur la définition des structures et des propriétés » : le forgeron qui travaillait les lames des épées le savait bien. On peut même affirmer avec Maurice Reyne (ex-Cegos) que le matériau n'existe que lorsqu'il est devenu pièce, car ses propriétés mécaniques, généralement différentes en chaque point, dépendent de tout le traitement de mise en forme et de la forme même de la pièce³. Les composites sont un cas extrême, les pièces réalisées ayant des propriétés absolument distinctes de celles de la résine et des fibres utilisées. Il n'est donc pas nécessaire de rechercher des exemples savants de biominéralisation (p. 35) pour illustrer cette relation très générale d'interdépendance entre matière et forme, dont la croissance de notre corps est l'illustration banale.

L'homme élargit par la connaissance son champ d'action, sa liberté

2. GAUDIN Thierry, PORTNOFF André-Yves et alii. « La révolution de l'intelligence ». *Sciences & techniques*, 1983-1985.

3. PORTNOFF André-Yves. « L'hyperchoix des matériaux ». In « La révolution des matériaux ». *Sciences & technologie*, n° 15, mai 1989, pp. 4-13.

de créateur, ce qui est le sens et l'essence de la science et de la technique, tentatives toujours inachevées et imparfaites pour faire reculer les limites de la condition humaine, dans un cas par la compréhension et dans l'autre par l'action. On peut analyser les pulsions qui nous poussent dans cette double tentative, mais force est de constater objectivement que la connaissance fait reculer les dépenses spécifiques, j'insiste sur cet adjectif, en matière et énergie, tant que nos valeurs le font souhaiter.

Cependant, formuler ce constat ne se confond pas, comme le craint l'auteur, avec une foi dans une tendance irréversible. Si la production de connaissances et l'instruction s'effondrent, ou si les valeurs privilégient encore plus qu'aujourd'hui le court terme, la société peut repartir vers des gâchis croissants de ressources.

D'autre part, la relation entre dématérialisation et nanotechnologies apparaît fort ténue. Certes, la poursuite d'une maîtrise plus fine des relations entre structures microscopiques, compositions et propriétés macroscopiques rendrait l'action des concepteurs et des producteurs plus efficace, donc plus économe. Mais les nanotechnologies se situent là dans la continuité d'une tendance millénaire du progrès technique. Quant à la convergence des nanotechnologies avec la biologie et les sciences cognitives⁴, conduira-t-elle à « une technique aveugle » appauvrissant « les fonctions de l'esprit » (p. 54) ? C'est confondre un domaine scientifique avec l'idéologie de certains de ses tenants actuels. Qu'il

4. Voir DUPUY Jean-Pierre. « Quand les technologies convergeront ». *Futuribles*, n° 300, septembre 2004, pp. 5-18.

faillie dénoncer les rêves fous et anti-scientifiques de quelques scientifiques, je n'en disconviens pas. Mais ne jetons pas le bébé avec l'eau sale du bain, les nanosciences et la convergence en question sont porteuses d'avenir.

D'ailleurs, le progrès a toujours été le fruit de convergences transdisciplinaires et intersectorielles, comme l'a montré Bertrand Gille à propos du XVIII^e siècle. L'un des principaux freins actuels au progrès reste l'horreur qu'inspirent la pensée systématique et tout dialogue transdisciplinaire à nombre de scientifiques et à leurs institutions. On ne peut donc que suivre Bernadette Bensaude-Vincent quand elle conclut à la

« nécessité de repenser la formation technicienne et scientifique pour y intégrer l'apprentissage de la réflexion sur les implications de la science ». J'opterais surtout pour un solide enseignement de l'histoire de la science et encore plus de la technique, s'efforçant d'expliquer la nature de ces deux domaines. La montée de la pensée magique parmi les cadres éduqués, dont les transhumanistes ne sont qu'une dangereuse illustration, correspond à l'échec d'un enseignement qui inculque des formules et des faits mais non l'esprit scientifique.

André-Yves Portnoff

POSNER Richard A.

Catastrophe. Risk and Response

New York : Oxford University Press, 2004, 322 p.

Richard Posner est un juriste spécialisé dans le droit de l'économie. Il cumule les fonctions de professeur de droit à l'université de Chicago et de juge dans une cour d'appel fédérale où il fut nommé par le président Reagan. Il est aussi un auteur extrêmement prolifique qui dispose d'une grande notoriété et qui s'aventure volontiers dans le domaine politique, comme en témoignent les écrits qu'il a consacrés à l'élection présidentielle de 2000, au scandale Lewinsky et à l'invasion de l'Irak.

Avec *Catastrophe*, il aborde un domaine en apparence fort éloigné de l'exercice de la loi, celui des catastrophes majeures de toutes natures mais d'une dimension telle qu'elles soient susceptibles d'amener la fin de l'humanité. Il écarte donc comme

marginiaux des événements de moindre importance comme la grippe espagnole de 1918-1919 (20 à 40 millions de victimes dans le monde) ou la pandémie sidaïque, a fortiori l'attentat du 11 septembre 2001. Parce que son propos est de faire intervenir le droit pour réduire les risques, il écarte aussi les événements qui, comme la destruction dans quelques milliards d'années de toute vie terrestre par la transformation du Soleil en étoile géante rouge, sont trop lointains pour appeler quelque action que ce soit.

Cela le conduit à identifier trois grandes catégories : les catastrophes naturelles, pandémies ou collision avec un astéroïde, celles qui sont engendrées involontairement par l'activité de l'homme et enfin les catas-

trophes intentionnelles, au premier rang desquelles le bioterrorisme. Dans ces événements, la science et la technique sont partout présentes, soit comme source du risque, soit comme moyen de le contrôler et le plus souvent dans les deux rôles.

Le domaine ainsi délimité semble très voisin de celui dont traite Martin Rees dans *Notre dernier siècle* ?¹ mais il est abordé dans un esprit tout différent. Richard Posner fonde l'essentiel de sa réflexion sur l'usage de l'analyse coût-bénéfice qu'il applique à quelques sujets choisis : collision avec un astéroïde tueur, réchauffement climatique dans sa version brutale du style *Le Jour d'après*² et, de façon plus inattendue, destruction de la Terre par une strangelet. Il s'agit d'une forme nouvelle de matière qui serait engendrée par une collision à très haute énergie dans un accélérateur de particules et qui, se propageant à toute la Terre, pourrait la réduire à une sphère hyperdense d'une centaine de mètres de diamètre. Ce risque, extrêmement hypothétique, a été également évoqué par Martin Rees ce qui, de la part d'un physicien théoricien, est moins surprenant, et il a aussi été évalué par les responsables des grands accélérateurs au CERN (Organisation européenne pour la recherche nucléaire) et à Brookhaven. Il semble qu'il ait fasciné Richard Posner.

1. *Our Final Hour*. New York : Basic Books, 2003, traduction française (de qualité médiocre) parue chez Jean-Claude Lattès (Paris) en 2004. Cf. *Futuribles*, n° 302, novembre 2004, pp. 95-97.

2. *The Day after Tomorrow*. Film américain de Roland Emmerich, sorti en France en 2004. Cf. « Changement climatique : le film catastrophe ». *Futuribles*, n° 300, septembre 2004, pp. 69-74.

Le livre commence mal, avec une description surprenante de la collision d'un astéroïde avec la Terre : « À cette vitesse, la colonne d'air entre l'astéroïde et la surface terrestre serait comprimée avec une telle force que sa température atteindrait plusieurs fois celle du Soleil. » L'idée qu'un objet hypersonique comprime toute la colonne de gaz en aval de sa trajectoire trahit une ignorance de la physique classique qui laisse mal augurer de la suite. Aussi bien le livre ne nous apporte-t-il guère de lumières nouvelles sur la nature scientifique et l'importance des dangers d'extinction qui nous guettent. Son intérêt réside ailleurs, dans la tentative d'un juriste exerçant de hautes responsabilités judiciaires pour donner un rôle au droit et à la justice dans la réduction de ce risque. Il s'attache à déterminer le niveau optimal de l'effort économique qu'il faudrait assigner à cette fin. L'analyse coût-bénéfice est l'outil unique de cette réflexion et son usage, si loin de ses origines, rencontre de nombreux obstacles. Le premier est la nécessité d'évaluer la vie humaine en termes monétaires. Non qu'il soit inhabituel de le faire dans nombre de circonstances comme toutes celles qui correspondent à des risques assurables. On sait que le coût de la vie est alors fonction du produit intérieur brut par habitant de la nation, ou de la classe sociale dont relève la victime, et cela tient bien évidemment à ce que ce facteur module la perte que subissent ceux qui restent. Mais lorsqu'on considère des catastrophes susceptibles d'éradiquer toute une population, la pertinence de cette monétisation de la vie humaine est moins évidente. A fortiori, lorsque l'auteur chiffre à 600 trillions (6 x 10¹⁴) de dollars US le

coût de l'extinction de l'humanité, on est tenté de lui demander : qui va supporter ce coût ? Question qu'il n'aborde pas.

Il s'étonne en maints endroits du peu de sensibilité des individus à l'existence d'un risque planétaire mais faible, comme la collision avec un astéroïde. L'idée ne semble pas lui être venue que, pour l'individu, ce risque est négligeable par rapport à la probabilité de mourir dans la journée ou même dans l'heure à venir, de mort naturelle ou d'un accident mineur.

Enfin, la monétisation des bénéfices attendus de certaines activités porteuses de risques planétaires le confronte à des difficultés insurmontables. Comment évaluer en dollars les avancées de la connaissance attendues des grands collisionneurs du CERN ou de Brookhaven, eux-mêmes source potentielle de l'hypothétique catastrophe strangelet ? Au total, dans cet exemple, l'analyse coût-bénéfice repose sur le rapprochement d'un bénéfice impossible à chiffrer et d'un coût dépourvu de signification, par l'intermédiaire d'une probabilité impossible à connaître.

Il est cependant intéressant d'observer comment l'esprit d'un juriste éminent se confronte à ces difficultés, mais on peut regretter qu'il n'ait pas rassemblé dans un exposé synthétique la méthode qu'il propose. On la découvre éparse, dans un texte fort long qui explore beaucoup d'aspects éloignés du cœur du sujet. C'est ainsi qu'un long développement est consacré à la formation scientifique qu'il serait souhaitable que les juges acquièrent pour exercer leur influence sur ce domaine. Toute une section traite des pirates informatiques qui pourtant ne sont guère porteurs de menace d'extinction de l'espèce humaine ; il les voue cependant à des peines sévères, de sorte que le commentateur de la *New York Times Book Review* se demande malicieusement si un virus n'aurait pas détruit un manuscrit de R. Posner. Le livre est riche en digressions variées qui n'en sont pas la partie la moins intéressante. Ceux qui apprécient les méandres de la pensée y trouveront sans doute quelque charme.

André Lebeau

SOUODOPLATOFF Serge

Avec Internet, où allons-nous ?

Paris : éd. Le Pommier, 2004, 221 p.

Le Socrate de Platon, note Serge Soudoplatoff, « rejetait l'écrit parce que, selon lui, il ne donnait pas la connaissance mais l'illusion de la connaissance ». À présent, beaucoup commettent la même erreur en rejetant le monde dit virtuel et ses outils, les moteurs de recherche en particulier. Au lieu de « défendre » le papier

comme les concepteurs de la Bibliothèque de France, constatons que le papier recule comme véhicule de l'information mais progresse comme « support de notre réflexion », pour le plus grand bonheur des producteurs d'imprimantes.

Conteur né, Serge Soudoplatoff raconte avec brio la naissance et l'ave-

nir d'Internet. La finesse de la mise en perspective et de l'analyse s'appuie sur les expériences multiples de l'auteur, passé par IBM et le conseil, travaillant chez un grand opérateur de télécommunications mais aussi créateur d'une start-up dynamique. Il démontre que toute l'histoire d'Internet correspond à la confrontation de deux conceptions de l'organisation des gens, des outils et des financements. D'un côté le mode centralisé, de l'autre des réseaux d'acteurs mutualisant leurs ressources entre pairs. Le succès foudroyant d'Internet « a prouvé la validité d'autres modèles de gestion, aux antipodes des modèles hiérarchiques ». La logique d'Internet est de partager le pouvoir, d'être un outil d'interactions et de transactions entre acteurs actifs et de même rang, et non entre un centre et des usagers passifs comme dans la télévision ou les télécommunications où les Français ont dû attendre les années 1970 pour que le pouvoir décide de leur octroyer des lignes et des téléphones en masse.

Dans cette nouvelle logique, l'innovation se nourrit d'initiatives spontanées qui, par essais et erreurs successifs, aboutissent plus vite avec des mises financières initiales modestes, grâce à plus de synergies et de partages d'expériences entre les créateurs et des utilisateurs très actifs. On peut parler à ce propos de « codesign ». Or, le monde de la téléphonie a du mal à quitter l'ère des clients captifs. Il a jadis voulu imposer le téléphone comme moyen de diffusion de concerts avec le « théâtrephone » ; récemment, il n'a pas su prévoir que les utilisateurs de portables lui apporteraient une rente inespérée en échangeant par milliards des textos ! L'auteur ose une comparaison viticole :

le vin est bon dans les vignobles exportateurs, exposés à la concurrence, médiocre là où, réservé à une clientèle locale captive, il n'a pas été poussé à s'améliorer. Quand il y a « un seul acteur dominant, il y a [...] forcément essoufflement de l'innovation ». Leur « position de monopole a empêché les opérateurs de télécommunications de comprendre suffisamment tôt la réalité d'Internet, qu'ils ont ignoré, voire nié, à ses débuts ».

Le codesign explique le succès de la wi-fi (wireless fidelity), réseaux hertziens à haut débit et portée modeste, installés au départ par des particuliers ou des communautés, infiniment moins coûteux que la technique UMTS (Universal Mobile Telecommunications System) choisie par les grands opérateurs pour le téléphone portable de troisième génération et ainsi menacée dès son lancement. Le même processus explique qu'une petite entreprise, Skype, prenne de vitesse les opérateurs qui, au lieu de réinventer leur métier, tentent désespérément de retarder l'arrivée de la téléphonie gratuite par Internet (VoIP ou voice on Internet protocol) qui ruine leur modèle économique. Le logiciel gratuit de Skype avait été téléchargé par 56 millions de personnes au début de 2005, un an et demi après sa création.

La supériorité du modèle basé sur les interactions et les allers-retours rapides entre offre et utilisateurs actifs explique qu'aucun « grand acteur, qu'il soit opérateur de télécommunications, éditeur de contenu ou grand distributeur de logiciels, n'a inventé un service vraiment révolutionnaire sur Internet ». Quant au mode de financement classique, institutionnel, prudent et lent, il a abouti à des désastres comme le Plan calcul et Bull

en France, Olivetti, ICL, Siemens Nixdorf, qui privent l'Europe de champions en informatique face aux Américains et à l'Asie.

Serge Soudoplatoff n'est pas pour autant contre les investissements publics : il considère comme une erreur d'avoir confié l'infrastructure d'Internet aux opérateurs de télécommunications, qui freinent par peur ou incompréhension de la nature du nouveau média. De ce point de vue, la promotion de l'ADSL (Asymmetric Digital Subscriber Line), technique asymétrique par définition, est un contresens car les internautes ont vocation à être tous non seulement des récepteurs d'informations mais aussi des émetteurs. Les infrastructures numériques, outils des politiques d'aménagement du territoire, devraient être financées comme les routes et le rail par l'État et les collectivités régionales. Les services en revanche doivent être co-inventés par l'initiative privée en laissant les coudées plus libres aux entrepreneurs créatifs, aux entreprises naissantes.

Le retard d'exploitation des possibilités ouvertes par le numérique s'explique largement en France par le rejet d'une logique à l'opposé de celle dominante dans les grandes organisations hiérarchiques. D'où les blocages extraordinaires qui ont aveuglé tant d'acteurs : en 1996, chez Alcatel et d'autres, l'envoi de fichiers par Internet restait interdit, les coursiers étant jugés plus sûrs ! Or, les rattrapages sont longs et coûteux, certaines occasions ne se retrouveront jamais et c'est une piètre consolation que d'égrainer la longue liste de Français dont la créativité a servi des entreprises américaines. Finalement, le succès du modèle Internet s'explique par la montée de la complexité du monde et des problèmes à affronter. L'outil pour répondre à une telle complexité ne peut être qu'un système d'interactions lui-même complexe et dynamique, faisant émerger, par synergies successives, des solutions infiniment plus pertinentes et économes en ressources que les vieilles recettes cartésiennes, tayloriennes et statiques.

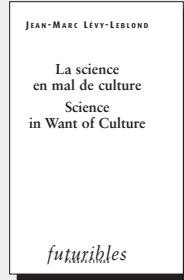
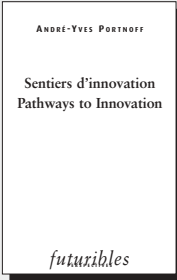
André-Yves Portnoff

PNUD (Programme des Nations unies pour le développement)
Arab Human Development Report 2004. Towards Freedom in the Arab World

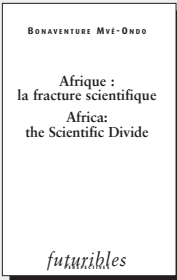
New York : Nations unies, 2005, 248 p.

Voir l'analyse de ce rapport par Jean-Jacques Salomon, en page 23 de ce numéro.

La collection Perspectives



- *Sentiers d'innovation*, sur le rôle de l'innovation dans les organisations
- *Le Pari de l'intelligence*, sur la société de l'information
- *Invitation à la prospective*, sur la manière de construire l'avenir
- *La Science en mal de culture*, sur la culture scientifique et technique
- *Prospective de la recherche*, sur l'organisation de la recherche
- *Afrique : la fracture scientifique*, sur le retard scientifique africain et la nécessité de le rattraper pour favoriser le développement



La collection Perspectives entend promouvoir une philosophie, des concepts, des méthodes et des études de cas montrant comment nous pouvons devenir des artisans d'un avenir choisi, conciliant le progrès des sciences et des techniques avec l'exigence de la performance globale et du progrès humain.

Les ouvrages de cette collection sont publiés en deux langues pour favoriser l'indispensable dialogue entre cultures et civilisations.

Prix de vente unitaire : 12 euros

Bon de commande

À retourner à Futuribles - 55 rue de Varenne - 75007 Paris - France

Tél. 33 (0)1 53 63 37 71 • Fax 33 (0)1 42 22 65 54 • diffusion@futuribles.com • www.futuribles.com

Je commande _____ exemplaire(s) de

12 € France 13 € Autres pays, outre-mer
(le port est compris dans le prix)

Je règle _____ € par

chèque à l'ordre de Futuribles.

Carte Visa American Express

N° _____ exp. _____

Trois derniers chiffres du n° au dos de la carte _____

Nom _____

Titre _____

Organisation _____

Adresse _____

Tél _____

Date _____ Signature _____

COMPTES RENDUS

BADIE Bertrand

L'Impuissance de la puissance. Essai sur les nouvelles relations internationales

Paris : Fayard (coll. L'Espace du politique), 2004, 293 p.

« Il y a sûrement une autre façon d'aborder les relations internationales, une manière fondée et rigoureuse de quitter les sentiers de la *Realpolitik*, une voie nouvelle qui s'écarte du culte rendu depuis des siècles à la puissance » écrit Bertrand Badie, professeur de science politique à l'Institut d'études politiques de Paris, en introduction à cet « essai sur les incertitudes et les espoirs des nouvelles relations internationales ». Certes, la puissance demeure au cœur de l'analyse, ne serait-ce que parce qu'elle est « un paramètre ineffaçable de tout jeu social » et parce qu'elle reste « une part vivace du jeu international, pesant, intimidant, dissuadant et imposant ». Pour autant, la vieille puissance a perdu de son évidence, défiée de partout dans « un monde fait d'individualisation, de fragmentation, d'échanges et d'utilités qui échappent à la puissance militaire classique ».

Alors que dans l'histoire, jamais aucun État n'avait accumulé autant de ressources de puissance que les États-Unis, ceux-ci sont aujourd'hui pris au piège de leur succès, désarmés devant la violence sociale qui envahit la scène internationale, désorientés par des stratégies d'autonomie, de contestation et de nuisance, qui déjouent la puissance militaire en la privant d'adversaire : « laissée toute seule, la puissance unilatérale s'offre plus que jamais en spectacle, mais débouche sur l'illusion et l'inconsistance ». Dès lors, à quoi peut ressembler l'action internationale dans un monde orphelin de puissance ?

Pour B. Badie, on assiste aujourd'hui à « une quête inédite, encore maladroite et tâtonnante, de nouvelles pratiques des relations internationales ». Ainsi, à défaut de puissance convaincante, l'Union européenne monnaye sur l'arène internationale, les normes et les valeurs d'un nouvel humanisme, substituant l'influence à la puissance. Le système onusien « bricole » des formes inédites de dépassement de la puissance : constitution de forums internationaux, multiplication de grandes conventions internationales... Autant de diplomaties nouvelles qui révèlent « la caducité des vieilles grammaires » et annoncent « l'impuissance de la puissance ».

Yann Vinh

BONIFACE Pascal

Vers la quatrième guerre mondiale ?

Paris : Armand Colin, 2005, 172 p.

Auteur prolifique d'ouvrages de géopolitique — généralement tournés vers le grand public —, le directeur de l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS) publie

aujourd'hui un nouveau livre intitulé *Vers la quatrième guerre mondiale* ? Ce livre facile d'accès porte un titre qui, s'il est « choc », ne donne qu'une idée assez incorrecte du contenu. En effet, ce titre se réfère directement, tout comme celui de l'ouvrage récent de François-Bernard Huyghe (*Quatrième guerre mondiale. Faire mourir et faire croire*. Paris / Monaco : Éditions du Rocher, 2004), à une expression qui fait florès chez les néoconservateurs américains depuis le 11 septembre 2001 : après avoir vaincu le bloc soviétique à l'issue de cette guerre froide qui était en réalité une troisième guerre mondiale, les États-Unis sont aujourd'hui en guerre contre les terroristes et les dictateurs de toutes sortes qui menacent la paix et la sécurité internationales, et cette guerre est une quatrième guerre mondiale.

En réalité, l'ouvrage de Pascal Boniface ne traite que pour une partie des implications théoriques et pratiques de cette vision du monde, l'essentiel du livre s'attachant à une explication des racines du conflit israélo-palestinien et de la situation actuelle de cette zone, sujet que Pascal Boniface suit et évoque avec une grande régularité. Le lien est semble-t-il, pour Pascal Boniface, que ce conflit serait le pivot géostratégique susceptible de faire basculer le monde dans une vraie guerre mondiale.

Le livre contient donc des éléments très disparates : réflexions sur les néoconservateurs et l'administration Bush, virulentes polémiques avec d'autres intellectuels (dont de violentes charges contre André Glucksman) sur la guerre planétaire contre la terreur, rétrospective du conflit israélo-palestinien, analyse de la situation actuelle dans cette zone... Il décevra probablement les bons connaisseurs des relations internationales.

Geoffrey Delcroix

RIFKIN Jeremy

Le Rêve européen. Ou comment l'Europe se substitue peu à peu à l'Amérique dans notre imaginaire

Paris : Fayard, 2005, 564 p.

Président de la Foundation on Economic Trends à Washington, Jeremy Rifkin est un penseur iconoclaste, célèbre aujourd'hui dans le monde entier pour ses réflexions avant-gardistes dans de nombreux domaines. De l'évolution du temps de travail au commerce des gènes, de l'avènement de l'économie hydrogène à la révolution Internet, c'est un observateur attentif des changements et des métamorphoses de nos sociétés.

Dans son dernier essai, il défend avec ferveur le modèle européen face au modèle américain et brosse les contours d'un rêve européen naissant, capable de répondre aux défis du futur. En connaisseur avisé de l'Amérique et du Vieux Continent, où il se rend très régulièrement depuis 20 ans, il se livre à une comparaison tout à fait intéressante entre les rêves américain et européen. Il en conclut que le premier traverse une crise, tandis que le second s'avère être plein de promesses. « Le rêve européen fait passer les relations communautaires avant l'autonomie individuelle, la diversité culturelle avant l'assimilation, la qualité de vie avant la croissance immatérielle des richesses, l'épanouissement personnel avant le labeur acharné, les droits universels de l'homme et les droits de la nature avant les droits de propriété, et la coopération mondiale avant l'exercice unilatéral du pouvoir », explique l'économiste américain.

Malgré les difficultés que rencontre l'Europe (chômage massif, déficits publics chroniques, vieillissement de la population, problèmes de l'intégration des immigrés), Jeremy Rifkin affiche son optimisme dans le nouveau modèle européen. « Le rêve européen offre une lueur d'espoir dans un monde troublé. Il nous invite à accéder à une nouvelle époque de cohésion, de diversité, de qualité de vie, d'accomplissement personnel, de durabilité, de droits universels

de l'homme, de droits de la nature et de paix sur Terre. On a longtemps dit que le rêve américain méritait que l'on meure pour lui. Le nouveau rêve européen mérite que l'on vive pour lui », conclut-il à la fin de son ouvrage.

Julien Nessi

STANZIANI Alessandro

Histoire de la qualité alimentaire. XIX^e-XX^e siècle

Paris : Le Seuil (Liber), 2005, 378 p.

La sécurité alimentaire n'est pas une préoccupation nouvelle. Mais l'idée qu'on se fait de la qualité d'un produit, le vin ou le lait par exemple, a évolué au cours des trois derniers siècles.

La qualité alimentaire d'aujourd'hui est le résultat d'une « construction » où se mêlent la concurrence des producteurs, l'apport, souvent contradictoire, des scientifiques, les règles définies par les politiques, eux-mêmes soumis à l'influence et l'intervention fréquente des tribunaux.

On découvre, dans un livre assez savant et trop touffu, que les crises de type « vache folle » n'ont rien d'original. Les crises provoquées par la crainte de la trichinose (viande de porc) ou de la tuberculose (les bovins) au XIX^e siècle ont eu, à l'époque, un retentissement exceptionnel.

Le grand changement qui s'est opéré au cours de la période contemporaine est le passage du souci de prévention au principe de précaution. Avant, on cherchait à éviter les fraudes sur les produits, leur nocivité étant souvent mise au compte de leur caractère frelaté. Désormais, on s'oriente vers une politique contraignant les producteurs à éliminer les risques éventuels, alors même que les scientifiques ne sont pas tous d'accord entre eux et que, par ailleurs, aujourd'hui comme hier, se mêlent souvent des intérêts économiques contradictoires et des avis techniques également contradictoires.

Finalement, les consommateurs n'ont pas toujours été les acteurs les plus impliqués du débat. Ils le deviennent au fur et à mesure que l'information sur les produits se développe avec, là encore, il est vrai, des certitudes (le tabac est nocif) et beaucoup d'avis contradictoires (voir les débats beurre / margarine). Une chose cependant est certaine : l'évolution permanente de la science et des techniques qui, au total, améliorent la qualité alimentaire.

Michel Drancourt

Ces comptes rendus sont extraits de la base de données informatisée sur les études prospectives « Octave », de Futuribles International.

*Pour en connaître les modalités de consultation, contacter Céline Laisney, à Futuribles. Tél. : 33 (0)1 53 63 37 72 - Fax : 33 (0)1 42 22 65 54
E-mail : documentation@futuribles.com - Site Internet www.futuribles.com*